

## ÉVALUATION DE L'INITIATIVE CIBLÉE POUR LES TRAVAILLEURS ÂGÉS, ENTENTE 2014-2017

### FONCTIONNEMENT, PERTINENCE ET EFFETS BRUTS DE LA COHORTE DE PARTICIPANTS 2014-2015

#### Résumé

La majorité des résultats concernant l'efficacité sont positifs. Les projets de l'ICTA semblent favoriser l'insertion en emploi des travailleurs âgés et avoir un effet bénéfique sur le recours à l'assurance-emploi. Plusieurs aspects de la vie des participants paraissent également s'être améliorés.

Les projets de l'ICTA se révèlent pertinents pour répondre aux besoins des travailleurs âgés.

Du côté du fonctionnement des projets, les mêmes projets sont majoritairement reconduits chaque année, et ce, bien qu'ils soient acceptés tardivement en fin d'année financière, ce qui nuit aux organismes sur différents plans.

Direction de l'évaluation

Secteur de la solidarité sociale et de l'analyse stratégique  
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Février 2017

### **COLLECTE DE DONNÉES, ANALYSE ET RÉDACTION**

Rébecca Tremblay  
Hugues Tétreault  
Josée Lavoie  
Louise East

### **MISE EN PAGE**

Julie Voyer

### **COMITÉ D'ÉVALUATION**

Rébecca Tremblay Hugues Tétreault	Direction de l'évaluation, SSSAS
Jean-François Biron Renaud Laroche	Direction des politiques d'emploi, des relations intergouvernementales et de la veille, SSSAS
Diane Cyr	Direction des mesures et des services aux individus, Emploi-Québec
Johanne Gauthier	Direction de la planification et du développement des stratégies, Emploi-Québec
Sara Riffou	Direction régionale du Bas-St-Laurent

## PRINCIPAUX FAITS SAILLANTS

- La majorité des résultats concernant l'efficacité sont positifs. Les projets de l'ICTA semblent favoriser l'insertion en emploi des travailleurs âgés et avoir un effet bénéfique sur le recours à l'assurance-emploi. Plusieurs aspects de la vie des participants paraissent également s'être améliorés. Les effets bruts sur l'insertion en emploi après la participation sont élevés (79,1 % des personnes ont occupé au moins un emploi après la participation à l'ICTA et 58,6 % occupent un emploi au moment du sondage) et la situation d'emploi des participants s'est améliorée comparativement à l'année précédant la participation (281 heures travaillées de plus et 3 773 \$ en revenu d'emploi de plus).
- Les projets de l'ICTA se révèlent pertinents pour répondre aux besoins des travailleurs âgés. La quasi-totalité des participants jugent que le projet a répondu à leurs attentes (90,3 %), s'en disent satisfaits (91,6 %), estiment que les activités offertes étaient adaptées à leurs besoins (91,2 %) et qu'elles étaient utiles (81,7 % à 92,1 % selon l'activité). Très peu de participants (6,5 %) ne complètent pas leur participation. Cependant, les difficultés de recrutement pour certains projets et l'absence de consensus quant à l'élargissement de la clientèle visée remettent en question la pertinence de reconduire constamment les mêmes projets et l'imposition d'une majorité de travailleurs âgés de 55 à 64 ans.
- Du côté du fonctionnement des projets, les mêmes projets sont majoritairement reconduits chaque année, et ce, bien qu'ils soient acceptés tardivement en fin d'année financière, ce qui nuit aux organismes sur différents plans. Les projets acceptés respectent de façon générale les objectifs et les critères de l'ICTA, mais l'appartenance à une collectivité vulnérable s'est révélée difficilement vérifiable. Par ailleurs, bien que tous les projets comportent des activités d'aide à l'emploi et une combinaison d'activités de développement de l'employabilité, le nombre et la nature des activités offertes varient d'un projet à un autre.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PRINCIPAUX FAITS SAILLANTS.....</b>	<b>III</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>VII</b>
<b>LISTE DES FIGURES.....</b>	<b>IX</b>
<b>CONTEXTE DE L'ÉTUDE.....</b>	<b>11</b>
<b>1. DESCRIPTION DE L'INITIATIVE CIBLÉE POUR LES TRAVAILLEURS ÂGÉS.....</b>	<b>13</b>
1.1 OBJECTIFS.....	13
1.2 CLIENTÈLE VISÉE.....	13
1.3 NATURE DE L'INTERVENTION.....	14
1.3.1 <i>Projets admissibles.....</i>	<i>14</i>
1.3.2 <i>Activités des projets admissibles.....</i>	<i>14</i>
1.3.3 <i>Organismes admissibles.....</i>	<i>15</i>
1.3.4 <i>Dépenses admissibles.....</i>	<i>15</i>
<b>2. STRATÉGIE D'ÉVALUATION.....</b>	<b>17</b>
2.1 ENJEUX ET QUESTIONS DE L'ÉVALUATION.....	17
2.2 APPROCHE RETENUE ET SOURCES DE DONNÉES.....	18
2.2.1 <i>Approche qualitative.....</i>	<i>18</i>
2.2.2 <i>Approche quantitative.....</i>	<i>19</i>
2.2.2.1 Populations à l'étude.....	19
2.2.2.2 Plan de sondage.....	22
2.2.2.3 Collecte par sondage.....	23
<b>3. RÉSULTATS.....</b>	<b>25</b>
3.1 FONCTIONNEMENT DES PROJETS.....	25
3.1.1 <i>Promotion du programme ICTA auprès d'organismes.....</i>	<i>25</i>
3.1.2 <i>Soumission, sélection et acceptation des projets.....</i>	<i>25</i>
3.1.3 <i>Description des projets.....</i>	<i>26</i>
3.1.4 <i>Description des organismes et collaborateurs.....</i>	<i>28</i>
3.1.5 <i>Promotion des projets et recrutement des participants.....</i>	<i>29</i>
3.1.6 <i>Description de la population visée.....</i>	<i>29</i>
3.2 PERTINENCE DES PROJETS.....	30
3.2.1 <i>Description des besoins.....</i>	<i>30</i>
3.2.2 <i>Pertinence des activités pour la population visée.....</i>	<i>31</i>
3.2.3 <i>Pertinence des projets pour la population visée.....</i>	<i>33</i>
3.2.4 <i>Pertinence du soutien du revenu.....</i>	<i>37</i>
3.3 EFFICACITÉ DES PROJETS.....	39
3.3.1 <i>Acquisition de compétences ou d'expériences de travail.....</i>	<i>39</i>
3.3.2 <i>Participation à d'autres mesures actives.....</i>	<i>40</i>
3.3.3 <i>Amélioration de la qualité de vie.....</i>	<i>40</i>
3.3.4 <i>Insertion en emploi.....</i>	<i>42</i>
3.3.5 <i>Caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation.....</i>	<i>43</i>
3.3.6 <i>Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage.....</i>	<i>46</i>
3.3.7 <i>Prolongation de la vie active.....</i>	<i>47</i>
3.3.8 <i>Recours à l'assurance-emploi.....</i>	<i>47</i>
3.3.9 <i>Recours à l'aide sociale.....</i>	<i>48</i>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>51</b>
<b>ANNEXE 1 DÉFINITIONS DE CERTAINS INDICATEURS LIÉS À L'EFFICACITÉ DES PROJETS.....</b>	<b>55</b>
<b>ANNEXE 2 TABLEAUX SYNTHÈSES SUR LE FONCTIONNEMENT ET SUR LA PERTINENCE DES PROJETS.....</b>	<b>63</b>
<b>ANNEXE 3 GUIDES D'ENTREVUES.....</b>	<b>79</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1.1 – Enjeux et questions de l'évaluation.....	17
Tableau 2.2.1 – Projets sélectionnés pour l'étude de cas.....	18
Tableau 2.2.2 – Caractéristiques des participants à l'ICTA – Participations commencées entre le 1er avril 2014 et le 31 mars 2015 (N=990).....	21
Tableau 2.2.3 – Population d'individus âgés de 50 à 64 ans résidant dans les régions où il y a un projet de l'ICTA et qui ont reçu une intervention de courte durée en 2014-2015 sans autre activité ni mesure dans les 4 mois suivant cette intervention selon le statut de soutien public du revenu .....	22
Tableau 2.2.4 – Participants ICTA selon le statut de soutien public du revenu et leur population de comparaison, 2014-2015 .....	23
Tableau 2.2.5 – Échantillon d'individus âgés de 50 à 64 ans résidant dans les régions où il y a un projet de l'ICTA et qui ont reçu une intervention de courte durée en 2014-2015 sans autre activité ni mesure dans les 4 mois suivant cette intervention selon le statut de soutien public du revenu .....	23
Tableau 2.2.6 – Résumé de l'approche retenue .....	24
Tableau 3.2.1 – Activités réalisées par les participants à l'ICTA et qui ont été les plus utiles, 2014-2015 (n=590)....	32
Tableau 3.2.2 – À votre avis, que devrait-on améliorer pour que le projet réponde mieux aux besoins des travailleurs âgés?, participants à l'ICTA, 2014-2015 (n=590).....	34
Tableau 3.2.3 – Projets 2014-2015 ayant des participations commencées selon la présence de subvention prévue à l'offre de service.....	37
Tableau 3.2.4 – Au moment de débiter votre participation au projet, avez-vous choisi de conserver votre prestation d'assurance-emploi au lieu de prendre l'allocation de participation offerte dans le cadre du projet?, participants à l'ICTA ayant le statut d'assurance-emploi au début de leur participation, 2014-2015 (n=238) .....	38
Tableau 3.3.1 – Participation à une mesure active ou à un projet de l'ICTA dans l'année suivant la participation à l'ICTA, participants à l'ICTA, 2014-2015 (n=591).....	40
Tableau 3.3.2 – Insertion en emploi dans l'année suivant la participation à l'ICTA, participants à l'ICTA, 2014-2015 .....	42
Tableau 3.3.3 – Changement dans l'insertion en emploi, participants ayant occupé un emploi dans l'année suivant la participation à l'ICTA, 2014-2015.....	43
Tableau 3.3.4 – Caractéristiques de l'emploi occupé dans l'année suivant la participation à l'ICTA, participants ayant occupé un emploi pendant plus d'une semaine l'année suivant leur participation à l'ICTA, 2014-2015 .....	43
Tableau 3.3.5 – Caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation à l'ICTA, participants ayant occupé un emploi pendant plus d'une semaine l'année suivant leur participation à l'ICTA, 2014-2015 .....	44
Tableau 3.3.6 – Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage, participants occupant un emploi au moment du sondage, 2014-2015 (n=354).....	46
Tableau 3.3.7 – Planification de la retraite après la participation à l'ICTA, participants à l'ICTA, 2014-2015 (n=591).....	47
Tableau 3.3.8 – Recours à l'assurance-emploi après la participation aux projets de l'ICTA, participants à l'ICTA, 2014-2015 (n=591).....	48
Tableau 3.3.9 – Recours à l'aide sociale après la participation aux projets ICTA, participants à l'ICTA, 2014-2015 (n=591).....	48

## LISTE DES FIGURES

Figure 3.1.1 – Participants à l’ICTA selon la durée de leur participation et le sexe, 2014-2015 (N=990) .....	27
Figure 3.1.2 – Activités réalisées par les participants à l’ICTA, 2014-2015 (n=590) .....	28
Figure 3.2.1 – Utilité des activités réalisées par les participants à l’ICTA, 2014-2015.....	32
Figure 3.2.2 – Pertinence du projet selon les participants à l’ICTA, 2014-2015 (n=590) .....	33
Figure 3.2.3 – Satisfaction envers la durée et l’horaire du projet (accord avec l’énoncé proposé), participants à l’ICTA, 2014-2015 (n=590) .....	33
Figure 3.2.4 – Satisfaction globale de la participation au projet, participants à l’ICTA, 2014-2015 (n=590) .....	33
Figure 3.2.5 – Participants à l’ICTA selon l’issue de la participation et le sexe, 2014-2015 (N=990) .....	35
Figure 3.2.6 – Motifs pour lesquels les participants à l’ICTA n’ont pas complété leur participation, 2014-2015 (N=990).....	35
Figure 3.2.7 – Soutien du revenu, participants à l’ICTA, 2014-2015 .....	38
Figure 3.3.1 – Modifications perçues d’éléments liés aux compétences professionnelles et à la formation comparativement à la situation précédant la participation, participants à l’ICTA, 2014-2015 (n=591) .....	39
Figure 3.3.2 – Modifications perçues d’éléments liés à la qualité de vie comparativement à la situation précédant la participation, participants à l’ICTA, 2014-2015 (n=591).....	41
Figure 3.3.3 – Modification perçue du revenu personnel comparativement à la situation précédant la participation, participants à l’ICTA, 2014-2015 (n=591) .....	41
Figure 3.3.4 – Obtention de cet emploi grâce à la participation à l’ICTA, participants ayant occupé un emploi pendant plus d’une semaine l’année suivant leur participation à l’ICTA, 2014-2015 (n=466).....	43
Figure 3.3.5 – Horaire de travail souhaité, participants travaillant à temps partiel l’année suivant leur participation à l’ICTA, 2014-2015 (n=130).....	44
Figure 3.3.6 – Domaine d’activité du principal emploi occupé dans l’année suivant la participation à l’ICTA, participants ayant occupé un emploi pendant plus d’une semaine l’année suivant leur participation à l’ICTA, 2014-2015 (n=463) .....	45
Figure 3.3.7 – Niveau de compétence du principal emploi occupé dans l’année suivant la participation à l’ICTA, participants ayant occupé un emploi pendant plus d’une semaine l’année suivant leur participation à l’ICTA, 2014-2015 (n=449) .....	45

## CONTEXTE DE L'ÉTUDE

En 2006, le gouvernement du Canada a lancé l' « Initiative ciblée pour les travailleurs âgés » (ICTA) afin de répondre aux défis qu'affrontent les travailleurs âgés mis à pied. Implanté au Québec dans le cadre de l'Entente Canada-Québec relative à l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, cette initiative fournit un financement servant à mettre en œuvre des projets offrant aux travailleurs âgés, sans emploi et vivant dans des collectivités vulnérables, des programmes visant à rehausser leur employabilité et à les réinsérer en emploi.

Grâce aux ententes modificatrices conclues (mars 2009, juin 2009, juillet 2012), l'ICTA a été prolongée jusqu'en 2014. La signature de l'entente de 2014 prolonge l'initiative jusqu'au 31 mars 2017. L'entente de 2014 confirme que « les faibles perspectives d'emploi des travailleurs âgés qui vivent dans une collectivité vulnérable constituent une source de préoccupation pour le Canada et le Québec » et que « le Canada et le Québec veillent à répondre aux défis qu'affrontent les travailleurs âgés mis à pied, dont le soutien de revenu ».

La Direction de l'évaluation (DE) du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) a été mandatée afin de réaliser une évaluation du fonctionnement, de la pertinence et de l'efficacité des projets couverts par l'Entente de 2014. La stratégie d'évaluation retenue comprend un volet qualitatif et un volet quantitatif. Le volet qualitatif repose sur une recherche documentaire ainsi que sur des entrevues auprès de différents informateurs clés. Il vise principalement à évaluer le fonctionnement et la pertinence des projets.

L'approche quantitative évalue essentiellement l'efficacité, tout en complétant l'évaluation de certains aspects de fonctionnement et de pertinence. Elle repose sur deux sondages téléphoniques, dont le premier a été réalisé au printemps 2016. Le second sondage se tiendra au printemps 2017<sup>1</sup>. Cette approche quantitative utilise aussi les données provenant de fichiers administratifs du MTESS concernant le recours à l'aide sociale et les participations aux mesures actives d'Emploi-Québec.

Le présent rapport comprend trois chapitres. Le premier chapitre décrit sommairement le programme ICTA tel que prévu à l'entente et dans le cadre normatif. Le deuxième chapitre rappelle la stratégie d'évaluation choisie. Quant au troisième, il expose à la fois les résultats du volet qualitatif ainsi que ceux du premier sondage du volet quantitatif. En guise de conclusion, les principaux constats sont présentés.

---

<sup>1</sup> En raison du faible volume de participants à l'ICTA par année, deux sondages sont nécessaires pour pouvoir réaliser les analyses d'effets nets.

## 1. DESCRIPTION DE L'INITIATIVE CIBLÉE POUR LES TRAVAILLEURS ÂGÉS

### 1.1 OBJECTIFS

L'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (ICTA) a été créée en 2006 afin de venir en aide aux travailleurs âgés licenciés pour lesquels les perspectives de réintégrer un emploi étaient peu favorables. Depuis, elle vise la réinsertion en emploi des travailleurs âgés appartenant à des collectivités vulnérables<sup>2</sup> et qui ont perdu leur emploi. Afin qu'elle atteigne ce but, les projets admissibles doivent soit préparer les participants pour de nouveaux emplois immédiats, soit, dans la situation où il y a peu de chances d'emploi immédiat, accroître l'employabilité des travailleurs âgés et les maintenir actifs et productifs sur le marché du travail pendant que leur collectivité traverse une période d'adaptation.

Les objectifs de l'ICTA sont les suivants :

- réinsérer les travailleurs âgés sur le marché du travail;
- préparer les travailleurs âgés aux possibilités d'emploi existantes;
- rehausser leur employabilité;
- s'assurer qu'ils demeurent actifs et productifs pendant que leur collectivité traverse une période d'adaptation;
- compléter des programmes existants et des mesures d'ajustement.

### 1.2 CLIENTÈLE VISÉE

Dans le cadre de l'ICTA, « participant admissible » désigne un travailleur âgé de 55 à 64 ans inclusivement qui :

- est sans emploi;
- a le droit de travailler au Canada;
- est dépourvu des compétences nécessaires à une intégration fructueuse dans un nouvel emploi;
- réside dans une collectivité vulnérable, ou dans une collectivité avoisinante si la main-d'œuvre de cette collectivité avoisinante a été sérieusement touchée par une réduction des effectifs dans la collectivité vulnérable et comporte une population de 250 000 habitants ou moins.

Dans certaines circonstances particulières, des travailleurs ayant entre 50 et 54 ans ou 65 ans et plus pourront également être admissibles s'ils répondent aux critères mentionnés ci-dessus, à la condition que cela ne se fasse pas au détriment des candidats admissibles âgés entre 55 et 64 ans. De plus, les participants à un projet doivent être majoritairement âgés de 55 à 64 ans.

---

<sup>2</sup> Une **collectivité vulnérable** désigne toute collectivité qui présente au moins l'une des caractéristiques suivantes : le taux de chômage élevé est constant, 20 % ou plus de la main-d'œuvre dépend directement ou indirectement d'un employeur ou d'une industrie qui a connu une réduction importante de ses effectifs ou une fermeture, la demande de main-d'œuvre des employeurs n'est pas satisfaite ou il existe des problèmes d'inadéquation en matière de compétences. Une municipalité comptant plus de 250 000 habitants n'est pas réputée être une collectivité vulnérable.

## 1.3 NATURE DE L'INTERVENTION

### 1.3.1 Projets admissibles

Pour être admissibles à l'ICTA, les projets doivent suivre quelques principes directeurs<sup>3</sup>. Ainsi, la priorité est donnée aux projets pour les travailleurs âgés dans les collectivités vulnérables touchées par des réductions d'effectifs ou des fermetures d'entreprises appartenant à des secteurs traditionnels (exemples : l'industrie forestière, les mines, les pêches et les textiles) et où il n'y a ni services d'emploi, ni installations de formation, pouvant rapidement être offerts aux résidents en chômage. Dans la mesure du possible, les projets devraient être complémentaires aux plans et aux activités de développement économique.

Les projets qui ciblent les travailleurs âgés involontairement licenciés à la suite d'une réduction des effectifs ou d'une fermeture sont aussi priorités. Cette mesure pourrait inclure les travailleurs âgés indirectement licenciés à la suite d'une réduction des effectifs, tels que des employés dans des entreprises connexes ainsi que des travailleurs ou gens d'affaires touchés par une réduction des dépenses dans la collectivité.

Les projets doivent également cibler les travailleurs âgés les plus démunis, tels ceux qui ne touchent pas de prestations de l'assurance-emploi. Les travailleurs âgés qui touchent des prestations d'assurance-emploi ont le droit de participer aux projets en vertu de l'ICTA.

### 1.3.2 Activités des projets admissibles

Tous les projets offriront :

- des activités d'aide à l'emploi (exemples : rédaction de curriculum vitae ou familiarisation avec des techniques d'entrevue)
- une combinaison appropriée d'activités de développement de l'employabilité, telles que :
  - l'évaluation des acquis<sup>4</sup>,
  - le mentorat,
  - l'amélioration des compétences de base<sup>5</sup>,
  - le développement de compétences spécifiques<sup>5</sup>, uniquement dans les cas où le projet cible une demande actuelle ou anticipée du marché du travail,
  - une expérience de travail,
  - des subventions salariales pour accéder aux emplois existants,
  - la préparation au travail autonome,
  - le marketing direct auprès des employeurs,
  - un suivi et un mentorat au terme du projet.

Tous les projets doivent comporter une programmation hebdomadaire d'en moyenne 25 heures pour toute la durée du projet. De façon générale, les participations aux projets ne doivent pas excéder 17 semaines.

---

<sup>3</sup> Voir Annexe A de l'Entente.

<sup>4</sup> L'évaluation des acquis est appelée fréquemment « bilan des compétences ».

<sup>5</sup> L'amélioration des compétences de base et le développement de compétences spécifiques s'acquièrent lors de formations de courte durée.

On entend par « activités qui offrent des expériences de travail dans les projets communautaires » des activités qui visent à offrir aux participants une expérience professionnelle utile au moyen d'un emploi relatif à des activités qui profitent à la collectivité. Il s'agit d'activités de travail à court terme mises au point par le promoteur<sup>6</sup> agissant à titre d'employeur des participants.

Mentionnons que les projets qui comportent des activités offrant des expériences de travail dans des projets communautaires, ne doivent pas devenir une source de gain personnel ou privé, ni procurer d'avantage concurrentiel à une partie. Autre facteur considéré, les projets qui comportent une expérience de travail profitant à la collectivité sont seulement admissibles dans les collectivités n'offrant aucune possibilité à leurs travailleurs d'acquérir une nouvelle expérience de travail.

### *1.3.3 Organismes admissibles*

Sont admissibles, à titre de promoteurs, les établissements d'enseignement publics et les établissements d'enseignement privés subventionnés, les entreprises, les associations d'employés ou d'employeurs, les regroupements professionnels, les coopératives, les entreprises d'économie sociale, les collectivités vulnérables, les corporations municipales, les conseils de bande ainsi que les organismes communautaires ou leurs regroupements actifs au sein des collectivités vulnérables. Les promoteurs devront démontrer qu'ils possèdent une expertise pertinente en matière de développement de l'employabilité auprès de la clientèle visée par les projets.

Sont inadmissibles : les ministères et organismes du gouvernement du Québec dont le personnel est nommé en vertu de la Loi sur la fonction publique du Québec; les ministères et organismes du gouvernement fédéral; les partis politiques; les organismes dont les activités portent à controverse et avec lesquels il serait déraisonnable d'associer le Ministère; les organismes qui n'ont pas fini de rembourser une dette envers le Ministère, sauf ceux qui respectent une entente de remboursement; les organismes dont les activités sont interrompues en raison d'un conflit de travail; les individus.

### *1.3.4 Dépenses admissibles*

Tous les projets doivent offrir un soutien du revenu aux participants sous forme d'allocations, de salaires ou de subventions salariales.

Les allocations de participation s'élevaient à 320 \$ par semaine du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 30 juin 2014, puis elles sont passées à 250 \$ par semaine à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014. Au 1<sup>er</sup> septembre 2015, celles-ci ont été bonifiées à 270 \$ par semaine. L'entente entre le Canada et le Québec permet la participation des clientèles les plus démunies telles que les personnes qui ne sont pas prestataires de l'assurance-emploi. À cet égard, tous les participants, quel que soit leur statut, auront accès à l'allocation d'aide à l'emploi.

Les subventions salariales ne devraient pas dépasser le salaire en vigueur dans la profession ou dans l'occupation en demande. Les subventions salariales versées durant une expérience de travail en emploi pourraient comporter une contribution de l'employeur au salaire.

Lorsque nécessaire, les participants seront admissibles à un supplément de rémunération. Ce type de versement, ponctuel ou récurrent, est fourni directement au participant, par le promoteur. Il a pour but de réduire la baisse salariale subie avec le nouvel emploi ou d'inciter un participant à accepter un emploi moins

---

<sup>6</sup> Voir la section 1.3.3.

rémunéré que celui perdu. Il peut aussi servir d'incitatif à clore une dépendance à un régime public de soutien du revenu par l'occupation d'un emploi.

La finalité des projets n'est pas l'expérimentation de nouvelles formes de soutien du revenu. Toutefois, afin de distinguer les projets des activités habituelles, les projets pourraient comporter, par exemple, en plus du soutien du revenu évoqué précédemment, des subventions salariales qui devront être versées par le promoteur selon des modalités différentes de ce que prévoit la mesure Subventions salariales, sous réserve de leur reproductibilité.

Les personnes qui, dans le cadre des projets, occupent un emploi, seront admissibles au remboursement des frais supplémentaires.

Les promoteurs pourront se faire rembourser les frais généraux habituellement admissibles dans le cadre des mesures actives d'Emploi-Québec. À ces frais pourront s'ajouter les dépenses suivantes :

- le coût du versement de subventions salariales à des employeurs;
- les coûts salariaux des travailleurs lorsqu'ils sont en formation dans le cadre d'un projet;
- les versements aux participants d'une aide financière autre que celle prévue précédemment;
- les dépenses autres que celles généralement admises, mais qui sont essentielles à l'exécution du projet.

## 2. STRATÉGIE D'ÉVALUATION

### 2.1 ENJEUX ET QUESTIONS DE L'ÉVALUATION

L'évaluation de l'ICTA couvre trois enjeux : le fonctionnement, la pertinence et l'efficacité. Le tableau ci-dessous présente quelques-unes des questions spécifiques concernant chacun de ces enjeux.

**Tableau 2.1.1 – Enjeux et questions de l'évaluation**

Enjeux de l'évaluation	Questions
1. Fonctionnement	a) Fait-on la promotion de l'ICTA? <ul style="list-style-type: none"> <li>• auprès de qui?</li> <li>• comment procède-t-on?</li> <li>• est-ce adéquat?</li> </ul> b) Quels sont les critères et mécanismes de sélection des projets? <ul style="list-style-type: none"> <li>• Combien de projets sont soumis chaque année?</li> <li>• Combien sont acceptés?</li> </ul> c) Les projets acceptés respectent-ils les objectifs et les critères de l'ICTA en termes de <ul style="list-style-type: none"> <li>• vulnérabilité des communautés, de durée, d'activités proposées?</li> </ul> d) Quelles sont les activités offertes?           e) Quelles sont les caractéristiques des organismes promoteurs?           f) Comment s'effectue la promotion des projets?           g) Comment s'effectue le recrutement des participants?           h) La population visée par les projets répond-elle aux critères de l'ICTA?
2. Pertinence	a) Quels sont les besoins identifiés pour la population visée?           b) Les activités offertes <ul style="list-style-type: none"> <li>• sont-elles susceptibles de répondre aux besoins identifiés?</li> <li>• sont-elles adaptées à la clientèle?</li> </ul> c) Est-il pertinent d'offrir des projets spécifiques pour les travailleurs âgés? <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels sont les avantages et inconvénients de tels projets?</li> <li>• En quoi ces projets se distinguent-ils des autres mesures et services?</li> <li>• Les participants complètent-ils leur participation? Sinon, pour quelles raisons?</li> <li>• Les participants sont-ils satisfaits de leur participation? Sinon, pour quelles raisons?</li> </ul>
3. Efficacité	a) Les projets ont-ils de l'influence sur l'acquisition de compétences et d'expériences favorisant l'intégration en emploi?           b) Les projets ont-ils de l'influence sur l'insertion en emploi et la qualité des emplois obtenus?           c) Les projets ont-ils de l'influence sur d'autres aspects tels <ul style="list-style-type: none"> <li>• le recours à d'autres mesures et services d'Emploi-Québec?</li> <li>• l'amélioration de la qualité de vie?</li> <li>• le recours au soutien public du revenu?</li> <li>• la retraite?</li> </ul>

## 2.2 APPROCHE RETENUE ET SOURCES DE DONNÉES

L'évaluation repose sur deux approches, l'une qualitative et l'autre quantitative.

### 2.2.1 Approche qualitative

L'approche qualitative évalue principalement le fonctionnement et la pertinence des projets. Elle comprend une recherche documentaire ainsi que des entrevues auprès de différents informateurs clés. Les entrevues ont principalement servi à recueillir leurs opinions sur les projets, notamment sur la pertinence des activités mises en place pour intervenir auprès de la clientèle. Pour cette partie de l'évaluation, des études de cas ont été réalisées.

Au total, dix projets répartis dans huit régions distinctes ont été sélectionnés. La sélection a été effectuée de sorte à avoir une diversité de projets en couvrant toutes les régions. Les variables considérées pour la sélection sont la région, le type d'entrée des participants à un projet (en continu ou non<sup>7</sup>), la possibilité ou non de subvention salariale, la durée du projet et la présence ou non d'une clientèle spécifique. Ces variables proviennent des renseignements contenus dans les ententes de subvention et les offres de service 2014-2015.

**Tableau 2.2.1 – Projets sélectionnés pour l'étude de cas**

Région	Projet	Entrée	Subvention salariale	Durée	Clientèle spécifique
Bas-Saint-Laurent	ACTION-TRAVAIL 55 (2007)	Continue	Oui	20 semaines*	Non
Saguenay–Lac-Saint-Jean	HUMANIS—PHASE 2	Non continue	Oui	Moins de 5 semaines	Non
Mauricie	CENTRE DE LA FEMME – ROND-POINT DE LA MAURICIE	Non continue	Oui	9 à 11 semaines	Femmes
	PRISME	Non continue	Non	4 semaines	Non
Abitibi-Témiscamingue	RESSOURCE-EMPLOI 2	Continue	Non	11 semaines	Non
Chaudière-Appalaches	PARCOURS 55	Non continue	Oui	11 semaines	Non
Laurentides	O'BOULEAU	Continue	Oui	Moins de 26 semaines	Non
Montérégie	BILAN 55-64 ANS	Non continue	Oui	6 semaines	Secteur acier
	L'EXPÉRIENCE DES TRAVAILLEURS ÂGÉS N'EST PAS À IGNORER (MRC BRÔME)	Non continue	Non	12 semaines	Secteur textile
Centre-du-Québec	MAIN-D'ŒUVRE D'EXPÉRIENCE DE LA MRC ARTHABASKA ET ÉRABLE	Non continue	Oui	6 à 15 semaines	Secteur industriel

\* : Information obtenue lors des entrevues avec les informateurs clés.

Source : Recherche documentaire, MTESS

<sup>7</sup> L'entrée en continu renvoie à l'intégration des individus dans le projet au fur et à mesure qu'ils se présentent.

Dans chacune de ces régions, des entrevues ont été réalisées avec des représentants de l'organisme promoteur du projet sélectionné ainsi qu'avec des intervenants d'Emploi-Québec au niveau régional et au niveau local. Les entrevues, qui se sont déroulées du 6 juin au 8 juillet 2016, ont conduit à recueillir l'opinion de 46 personnes.

### 2.2.2 Approche quantitative

L'approche quantitative vise à mesurer l'efficacité des projets et à compléter l'évaluation de certains aspects de fonctionnement et de pertinence. Elle repose sur deux sondages téléphoniques, l'un réalisé au printemps 2016 et l'autre planifié pour le printemps 2017, ainsi que sur des données provenant de fichiers administratifs du MTESS.

Dans le présent rapport, les données du sondage 2016 sont présentées globalement seulement. Les **différences significatives entre les sous-groupes sont décrites dans le rapport de sondage** produit par la firme. Il est ainsi fortement suggéré de **consulter le rapport de sondage pour mieux comprendre certains résultats ou approfondir les réflexions sur un sujet spécifique**. Les données administratives sont quant à elles présentées globalement et selon le sexe. Les résultats selon le statut de soutien public du revenu seront exposés dans le rapport d'évaluation final prévu pour le printemps 2018. Celui-ci présentera les effets bruts, et pour certaines clientèles les effets nets, des cohortes 2014-2015 et 2015-2016 combinées.

#### 2.2.2.1 Populations à l'étude

##### Participants

Le premier sondage visait à rejoindre les 990 personnes ayant participé à l'ICTA entre le 1<sup>er</sup> avril 2014 et le 31 mars 2015. Parmi elles, on compte un peu plus de femmes que d'hommes (51,0 % contre 49,0 %). Cette quasi-parité indique que la clientèle des projets s'est féminisée, puisque, entre août 2007 et août 2008, on comptait davantage d'hommes que de femmes (63,0 % contre 37,0 %)<sup>8</sup>.

Un peu plus du tiers de ces personnes (36,0 %) sont âgées de 50 à 54 ans, 43,8 % ont entre 55 et 59 ans, près d'une personne sur cinq (18,6 %) est âgée de 60 à 64 ans et moins de 2 % ont 65 ans ou plus. Les femmes sont un peu plus jeunes que les hommes, puisqu'elles sont proportionnellement plus nombreuses à être âgées de 50 à 54 ans (38,6 % contre 33,2 % pour les hommes).

La majorité des personnes (69,0 %) sont peu scolarisées : trois sur dix (31,4 %) n'ont pas atteint la cinquième secondaire et 37,6 % ont atteint ce niveau, mais n'ont pas fait d'études postsecondaires. Le quart des personnes (24,9 %) ont fait des études postsecondaires. Il est à noter que la scolarité n'est pas connue pour plus d'une personne sur vingt (6,2 %). Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à avoir fait des études postsecondaires que les hommes (29,5 % contre 20,0 %) et, en contrepartie, moins nombreuses à ne pas avoir atteint la cinquième secondaire (26,3 % contre 36,7 %).

Plus d'une personne sur vingt (6,4 %) est le parent responsable d'une famille monoparentale. Cette situation est un peu plus fréquente chez les femmes (8,9 % contre 3,7 %).

---

<sup>8</sup> Source : *Évaluation de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés-volet formatif, Caractéristiques des participantes et des participants selon les renseignements tirés des fichiers administratifs*, MTESS, septembre 2010.

La grande majorité (92,1 %) des personnes participantes sont nées au Canada et les personnes nées dans un autre pays représentent 6,8 % des participants. Pour 1,1 % d'entre elles, le lieu de naissance est inconnu.

Les participants résident principalement dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean (21,1 %), de la Montérégie (21,0 %), de la Mauricie (14,2 %) et du Bas-Saint-Laurent (13,6 %). On compte davantage de femmes en provenance des régions de la Mauricie et de la Montérégie (17,2 % et 24,0 %) que d'hommes (11,1 % et 17,9 %). À l'inverse, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, les hommes comptent pour une plus grande part (26,6 % contre 15,8 %).

Parmi les participants à l'ICTA, 14,2 % possèdent un double statut (ils sont à la fois prestataires de l'aide sociale et prestataires actifs, ou anciens prestataires, de l'assurance-emploi), 8,2 % sont uniquement prestataires de l'aide sociale alors que la majorité des participants sont uniquement clients de l'assurance-emploi, soit des prestataires actifs (37,8 %) ou anciens prestataires admissibles (24,7 %). Les personnes sans soutien public du revenu représentent 15,2 % de la clientèle. On dénombre davantage de personnes sans soutien public du revenu parmi les femmes que parmi les hommes (18,8 % contre 11,3 %).

La grande majorité (90,9 %) des participants aux projets ICTA de 2014-2015 en étaient à leur première participation, 8,3 % de ces personnes avaient déjà participé à un de ces projets et 0,8 % avaient participé à au moins deux projets ICTA dans le passé.

Ajoutons que la majorité (71,1 %) des participants aux projets ICTA ont déjà eu recours aux mesures actives d'Emploi-Québec. Ainsi, près du quart (23,1 %) ont déjà participé à une mesure, 13,2 % à deux mesures et finalement, plus du tiers (34,8 %) à trois mesures ou plus.

**Tableau 2.2.2 – Caractéristiques des participants à l’ICTA – Participations commencées entre le 1er avril 2014 et le 31 mars 2015 (N=990)**

Caractéristiques		Femmes (%)	Hommes (%)	Total (%)
Âge	50 à 54 ans	38,6	33,2	36,0
	55 à 59 ans	43,6	44,1	43,8
	60 à 64 ans	16,2	21,0	18,6
	65 ans et plus	1,6	1,7	1,6
Scolarité	Sans 5 <sup>e</sup> secondaire	26,3	36,7	31,4
	5 <sup>e</sup> secondaire	38,0	37,1	37,6
	Collégiale	18,2	12,4	15,4
	Universitaire	11,3	7,6	9,5
	Inconnue	6,1	6,2	6,2
Famille	Monoparentale	8,9	3,7	6,4
	Autre	91,1	96,3	93,6
Lieu de naissance	Canada	93,3	90,9	92,1
	Autre	6,3	7,2	6,8
	Inconnu	0,4	1,9	1,1
Région	Bas-St-Laurent	13,1	14,2	13,6
	Saguenay–Lac-St-Jean	15,8	26,6	21,1
	Mauricie	17,2	11,1	14,2
	Abitibi-Témiscamingue	11,1	12,8	11,9
	Chaudière-Appalaches	9,9	7,8	8,9
	Montérégie	24,0	17,9	21,0
	Centre-du-Québec	4,2	4,7	4,4
	Autres <sup>9</sup>	4,8	4,7	4,8
Statut selon le soutien public du revenu <sup>10</sup>	PAS et PAE	2,8	3,7	3,2
	PAS et ADM	7,7	14,4	11,0
	PAS	8,3	8,0	8,2
	PAE	36,8	38,8	37,8
	ADM	25,5	23,7	24,7
	SSPR	18,8	11,3	15,2
Participations antérieures à une ICTA	Aucune	93,1	88,7	90,9
	Une	6,7	9,9	8,3
	Deux et plus	0,2	1,4	0,8
Participations antérieures aux mesures actives	Aucune	27,3	30,5	28,9
	Une seule	22,6	23,7	23,1
	Deux	12,9	13,6	13,2
	Trois ou plus	37,2	32,2	34,8
<b>Nombre de personnes</b>		<b>505</b>	<b>485</b>	<b>990</b>
<b>Proportion (%)</b>		<b>51,0 %</b>	<b>49,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

Source : Fichiers administratifs, MTESS

<sup>9</sup> Il s’agit des régions de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et des Laurentides.

<sup>10</sup> PAS (prestataire de l’aide sociale); PAE (prestataire actif de l’assurance-emploi); ADM (ancien prestataire de l’assurance-emploi; admissible au compte de l’assurance-emploi); SSPR (sans soutien public du revenu).

## Population de comparaison

La population de comparaison est formée de personnes n'ayant pas participé à des projets de l'ICTA entre le 1<sup>er</sup> avril 2014 et le 31 mars 2015, mais qui y étaient admissibles au cours de cette période. Il s'agit donc de personnes résidant dans l'une des huit régions où des projets ICTA ont eu lieu. Les non-participants ont été sélectionnés parmi les personnes ayant reçu une intervention de courte durée, soit une évaluation de leur employabilité (avec ou sans proposition de parcours<sup>11</sup>) ou une activité d'aide à l'emploi, selon leur statut de soutien public du revenu. Par ailleurs, ces personnes ne devaient avoir participé à aucune autre activité ou mesure dans les quatre mois suivant cette intervention. Le choix d'effectuer la sélection parmi les personnes ayant reçu une intervention de courte durée repose sur la nécessité d'identifier les non-participants ayant un double statut (prestataires de l'aide sociale et clients de l'assurance-emploi), information qui est disponible dans les fichiers du MTESS uniquement lorsque les personnes participent aux mesures et services d'Emploi-Québec. Aucun groupe de comparaison n'a pu être constitué pour les clientèles de l'assurance-emploi, qu'elles fassent partie des prestataires actifs (PAE) ou des anciens prestataires admissibles (ADM<sup>12</sup>). Le tableau 2.2.3 présente la population de comparaison selon le statut au soutien public du revenu.

**Tableau 2.2.3 – Population d'individus âgés de 50 à 64 ans résidant dans les régions où il y a un projet de l'ICTA et qui ont reçu une intervention de courte durée en 2014-2015 sans autre activité ni mesure dans les 4 mois suivant cette intervention selon le statut de soutien public du revenu**

Statut de soutien public du revenu <sup>13</sup>	Population	Proportion (%)
PAS	2 029	39,6
PAS et PAE	339	6,6
PAS et ADM	1 362	26,5
SSPR	1 400	27,3
<b>Total</b>	<b>5 130</b>	<b>100,0</b>

Source : Fichiers administratifs, MTESS

### 2.2.2.2 Plan de sondage

Le plan de sondage de la population de participants est un recensement. En d'autres termes, les 990 participants à l'ICTA entre le 1<sup>er</sup> avril 2014 et le 31 mars 2015 ont été sélectionnés pour le sondage. Celui de la population de comparaison est un plan stratifié non proportionnel à la taille de la population de comparaison, où les strates du plan sont les quatre catégories de statut selon le soutien public du revenu pour lesquelles un groupe de comparaison pouvait être constitué. Dans chacune des strates, on a sélectionné environ quatre fois plus de non-participants qu'il y avait de participants.

<sup>11</sup> Un parcours comprend une ou plusieurs activités qui sont proposées par un agent d'aide à l'emploi et convenues avec la personne. Dans le cadre des évaluations du MTESS, un parcours porte sur une période de quatre mois.

<sup>12</sup> Bien que l'article 14.8 de l'Entente Canada-Québec 2014-2017 relative à l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés permette au Québec et au Canada de s'échanger des données pour mener les activités d'évaluation, l'évaluation des effets nets ne sera pas réalisée pour les clientèles de l'assurance-emploi, puisqu'aucune entente de partage de données n'a pu être établie avec Emploi et Développement social Canada, de sorte que les données administratives nécessaires aux analyses économétriques ne sont pas disponibles.

<sup>13</sup> PAS (prestataire de l'aide sociale); PAE (prestataire actif de l'assurance-emploi); ADM (ancien prestataire de l'assurance-emploi; admissible au compte de l'assurance-emploi); SSPR (sans soutien public du revenu).

Le tableau 2.2.4 présente les conclusions quant à la population de comparaison ainsi qu'un rappel de la répartition des participants à l'ICTA entre le 1<sup>er</sup> avril 2014 et le 31 mars 2015 selon le statut de soutien public du revenu.

**Tableau 2.2.4 – Participants ICTA selon le statut de soutien public du revenu et leur population de comparaison, 2014-2015**

Statut de soutien public du revenu	Population de participants	Proportion (%)	Sélection d'une population de comparaison	Population de comparaison
PAS	81	8,2	Oui	PAS ayant reçu une intervention de courte durée, mais non participants à l'ICTA
PAE	374	37,8	Non	-
ADM	245	24,7	Non	-
PAS et PAE	32	3,2	Oui	PAS et PAE ayant reçu une intervention de courte durée, mais non participants à l'ICTA
PAS et ADM	108	11,0	Oui	PAS et ADM ayant reçu une intervention de courte durée, mais non participants à l'ICTA
SSPR	150	15,2	Oui	SSPR ayant reçu une intervention de courte durée, mais non participants à l'ICTA
<b>Total</b>	<b>990</b>	<b>100,0</b>		

Source : Fichiers administratifs, MTESS

**Tableau 2.2.5 – Échantillon d'individus âgés de 50 à 64 ans résidant dans les régions où il y a un projet de l'ICTA et qui ont reçu une intervention de courte durée en 2014-2015 sans autre activité ni mesure dans les 4 mois suivant cette intervention selon le statut de soutien public du revenu**

Statut de soutien public du revenu	Échantillon	Proportion (%)
PAS	324	21,8
PAS et PAE	117	7,9
PAS et ADM	443	29,9
SSPR	600	40,4
<b>Total</b>	<b>1 484</b>	<b>100,0</b>

Source : Fichiers administratifs, MTESS

### 2.2.2.3 Collecte par sondage

La collecte du premier sondage s'est déroulée du 29 mars au 1<sup>er</sup> mai 2016. Au total, 591 participants<sup>14</sup> et 679 non-participants ont répondu au sondage pour des taux de réponse respectifs de 61,5 % et 46,6 %<sup>15</sup>.

<sup>14</sup> Parmi les 990 participants, trois personnes ont été exclues de l'étude parce qu'elles étaient décédées ou qu'elles vivaient dans une institution.

<sup>15</sup> La firme a procédé au calcul des taux de réponse. Le taux de réponse est défini comme le ratio du nombre d'entrevues complétées divisé par le nombre de personnes admissibles. Les 53 entrevues complétées lors du prétest (26 participants et 27 non-participants) sont cependant exclues.

Les données des participants ayant répondu au sondage ont été pondérées afin d'assurer la meilleure représentativité possible de ces personnes avec la population des participants 2014-2015. Les variables utilisées pour déterminer la pondération sont le sexe, l'âge, la scolarité, la région de résidence et le statut au soutien public du revenu. Les données des non-participants n'ont pas été pondérées, puisque l'objectif n'est pas de généraliser à la population des non-participants. Ceux-ci serviront plutôt à la construction du contrefactuel de chaque participant, c'est-à-dire l'estimation de la situation qu'aurait vécue les participants en l'absence d'intervention, lors de l'analyse économétrique qui sera réalisée après la tenue du second sondage.

Il est à noter que les résultats du sondage présentés dans le rapport incluent la non-réponse partielle, celle-ci étant indiquée par le code NSP/NRP, c'est-à-dire Ne sait pas/Ne répond pas.

Voici un résumé de l'approche retenue. Notons que l'approche retenue pour le sondage 2016 sera reproduite pour le sondage 2017.

**Tableau 2.2.6 – Résumé de l'approche retenue**

<b>Approches</b>	<b>Sources de données</b>	<b>Détails des sources de données</b>		
<b>Qualitative</b>	Recherche documentaire			
	Entrevues auprès d'informateurs clés 2015-2016			
<b>Quantitative</b>	Fichiers administratifs du MTESS	Fichier des participants aux mesures actives d'Emploi-Québec	Fichier des prestataires de l'aide sociale	Autres fichiers pertinents
	Sondage 2016	Échantillon de participants à l'ICTA 2014-2015	Échantillon de participants à une intervention de courte durée 2014-2015, mais non-participants à l'ICTA	
	Sondage 2017	Échantillon de participants à l'ICTA 2015-2016	Échantillon de participants à une intervention de courte durée 2015-2016, mais non-participants à l'ICTA	

### 3. RÉSULTATS

Les résultats sont présentés en trois sections, portant sur chacun des enjeux de l'évaluation : le fonctionnement, la pertinence et l'efficacité des projets.

#### 3.1 FONCTIONNEMENT DES PROJETS

Cette section résume les résultats obtenus selon les indicateurs choisis *a priori* pour documenter le fonctionnement des projets. Le lecteur trouvera de l'information plus détaillée au tableau synthèse présenté en annexe.

##### 3.1.1 *Promotion du programme ICTA auprès d'organismes*

La promotion du programme ICTA auprès d'autres organismes, dans l'objectif de solliciter des projets, a été uniquement effectuée lors de son implantation en 2006. Selon les intervenants rencontrés, aucune promotion visant à intéresser d'autres organismes n'a été faite par la suite. L'absence de promotion se justifierait par les raisons suivantes :

- Les organismes offrant le programme ICTA ont acquis une expérience et développé une expertise dans l'intervention auprès des travailleurs âgés.
- Il n'y a pas d'autres organismes pouvant offrir le programme dans la région.
- Les difficultés croissantes à atteindre les cibles de recrutement dans les projets existants, qui se sont par ailleurs parfois soldées par la fermeture d'un projet, n'encouragent pas le développement d'autres projets.
- Avec un nouvel organisme, il faudrait investir dans les équipements, l'infrastructure, etc. Comme le financement des projets est à court terme, cela rend l'amortissement de l'investissement plus difficile.

Une région a aussi procédé à une rationalisation des projets. Dans ce contexte, il aurait été difficile, voire impensable, de justifier la promotion du programme.

##### 3.1.2 *Soumission, sélection et acceptation des projets*

Il n'y a **pas de mécanismes de sélection des projets à proprement parler**. De façon générale, chaque organisme resoumet son projet, ou un projet similaire incluant certaines améliorations jugées appropriées, et le projet est accepté. En 2014-2015, 23 projets sur 25 ont été renouvelés. Les critères d'analyse reposent sur la conformité aux critères de l'ICTA, qui est vérifiée par les directions régionales avant que le projet ne soit transmis à la direction centrale pour approbation. Plusieurs ententes avec les organismes sont négociées par les directions régionales (DR), mais quelques-unes le sont par les centres locaux d'emploi (CLE).

D'une année à l'autre, **le délai entre le dépôt des projets et l'acceptation finale n'est jamais pareil**. Il varie de quelques jours à 2-4 semaines dans le cas d'un renouvellement de projet, et ce délai n'est pas jugé problématique. Par contre, dans le cas d'un changement majeur à un projet ou d'un nouveau projet, le délai entre le dépôt du projet et son acceptation s'élève à plusieurs mois (9 mois pour le cas du projet ayant connu un changement majeur). Par ailleurs, il a été noté que les délais sont plus longs lors des années de renouvellement de l'Entente Canada-Québec. Ajoutons que deux nouveaux projets **n'ont pas pris naissance en raison des délais de signature avec le gouvernement fédéral** et qu'un autre projet a dû être **interrompu** en raison d'un changement majeur nécessitant l'accord du gouvernement fédéral.

Pour les intervenants rencontrés, le **problème** ne se trouve pas dans le délai d'acceptation des projets, mais dans le **processus de renouvellement des projets, qui se déroule tard dans l'année financière** de sorte que le renouvellement est confirmé à la dernière minute (souvent vers la mi-mars, parfois même début avril). Ce contexte cause aux organismes plusieurs difficultés liées, par exemple, au renouvellement des contrats avec les intervenants, à la location de locaux, au renouvellement de baux, à la gestion des ressources, etc. En plus de créer ce contexte d'incertitude, une telle confirmation tardive complexifie et entrave le recrutement des participants des premières cohortes pour les projets qui fonctionnent sous ce mode.

Des pistes d'amélioration ont été suggérées :

- favoriser la stabilité dans les projets à l'aide d'un calendrier mieux établi et en cessant de modifier les conditions financières;
- planifier les ententes avec les organismes plus tôt dans l'année pour faire en sorte d'approuver les budgets plus tôt;
- allonger la période d'application des ententes (supérieure à 1 an).

### 3.1.3 Description des projets

L'ICTA repose sur cinq objectifs (section 1.1). Tous les projets ciblent au moins deux de ces cinq objectifs, soit la réinsertion des travailleurs âgés sur le marché du travail et leur préparation aux possibilités d'emploi existantes. La majorité des projets vise aussi à rehausser l'employabilité des travailleurs âgés. Il est cependant clair que chaque projet ne répond pas entièrement aux cinq objectifs de l'ICTA. Si l'on considère qu'un projet doit viser au moins un des objectifs du programme pour être admissible, alors **tous les projets acceptés en 2014-2015 satisfont cette exigence du programme.**

L'ICTA précise certaines caractéristiques pour décrire la clientèle visée (section 1.2) ainsi que quelques critères pour les projets. Globalement, le portrait de la clientèle présenté à la section 2.2.2.1 montre que les participants sont majoritairement âgés de 55 à 64 ans (62,4 %) et nés au Canada (92,1 %), donc en droit d'y travailler. Sur ces éléments, la clientèle rejointe par les projets correspond à la clientèle visée par le programme. La clientèle rejointe est aussi analysée amplement à la section 3.1.6. La clientèle visée doit, de plus, résider dans une collectivité vulnérable. Toutefois, pour certains projets, les entrevues réalisées auprès des intervenants et les analyses documentaires **ne démontrent pas que la clientèle résidait dans une collectivité vulnérable.** En fait, ce critère est un point plus difficilement vérifiable. À titre d'exemples, des intervenants ont fait état de difficultés économiques éprouvées quelques années auparavant dans leur région en soulignant que la situation s'était améliorée depuis. Cela n'infirme pas pour autant la notion de collectivité vulnérable, puisqu'il pourrait y avoir des problèmes d'adéquation en matière de compétences dans la région. Les compétences nécessaires à une intégration fructueuse dans un nouvel emploi n'ont pas été vérifiées lors des entrevues. Par contre, quelques intervenants ont mentionné que les offres d'emploi exigeaient souvent un diplôme de cinquième secondaire alors que 31,4 % des participants à l'ICTA n'avaient pas un tel diplôme.

Selon les intervenants et l'étude documentaire, **l'horaire de 25 heures par semaine est appliqué pour la majorité des projets**, sauf pour trois projets (23 ou 24 heures). La durée maximale du projet a été fixée à 17 semaines en juillet 2014 alors qu'il n'y avait pas de maximum avant cette date. La majorité des projets de 2014-2015 dure moins de 17 semaines. Il est toutefois noté qu'en 2014-2015, deux ententes de projets spécifient une durée maximale plus longue, et une durée supérieure à 17 semaines a été mentionnée par des intervenants d'un autre projet. Rappelons que les ententes sont signées en avril et que la nouvelle directive date de juillet, ce qui pourrait expliquer cette situation. Les ententes ont été renouvelées exceptionnellement pour 3 mois en 2014-2015 (avril à juin 2014), puis pour la période de 9 mois restante, mais la durée des projets

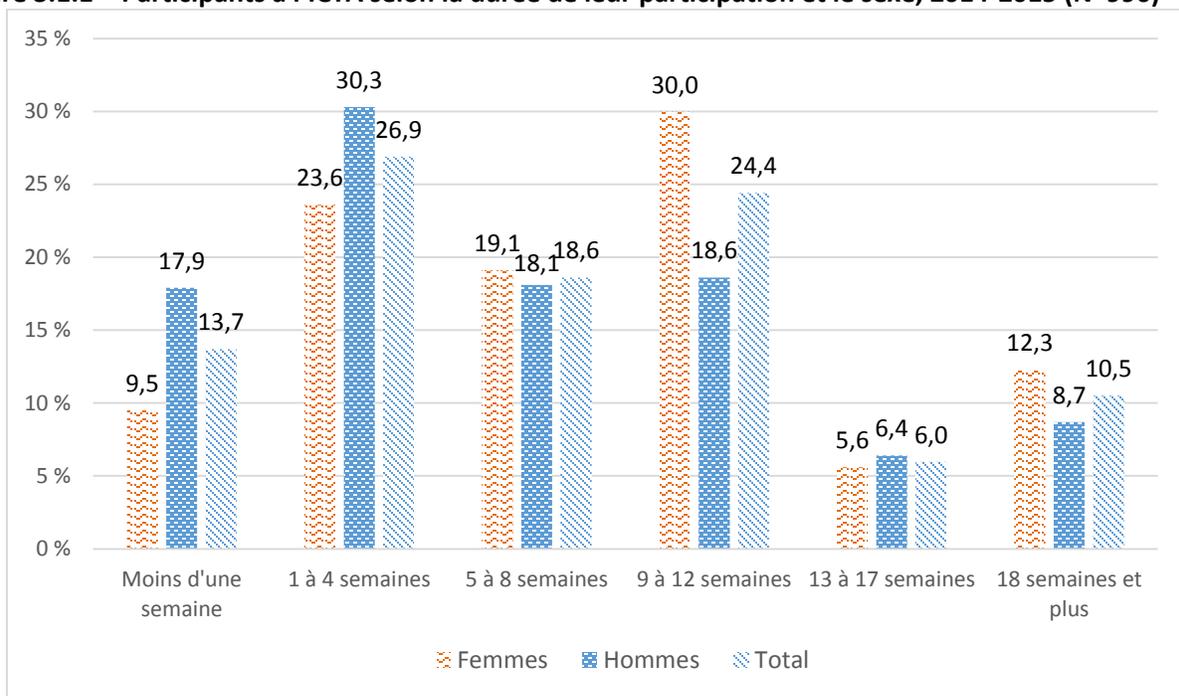
n'a pas été nécessairement ajustée. Il semble donc que **tous les projets respectent les spécifications relatives à la durée.**

Selon les données administratives, **en moyenne, les participations durent 8,6 semaines**<sup>16</sup> (9,3 semaines pour les femmes contre 7,8 semaines pour les hommes). Deux participations sur cinq (40,6 %) atteignent moins de 5 semaines, une réalité qui concerne plus d'hommes (48,2 %) que de femmes (33,1 %). L'écart de durée de participation entre les femmes et les hommes se creuse davantage lorsqu'on considère les participations s'échelonnant entre 9 et 12 semaines (30,0 % pour les femmes comparativement à 18,6 % pour les hommes); les données disponibles ne permettent pas d'expliquer cette différence.

Globalement, on observe aussi à la figure 3.1.1 que :

- pour près d'une personne sur cinq (18,6 %), leur participation s'étale entre 5 et 8 semaines;
- le quart des participations (24,4 %) durent de 9 à 12 semaines;
- et finalement, un dixième des participations (10,5 %) durent 18 semaines ou plus.

**Figure 3.1.1 – Participants à l'ICTA selon la durée de leur participation et le sexe, 2014-2015 (N=990)**



Source : Fichiers administratifs, MTESS

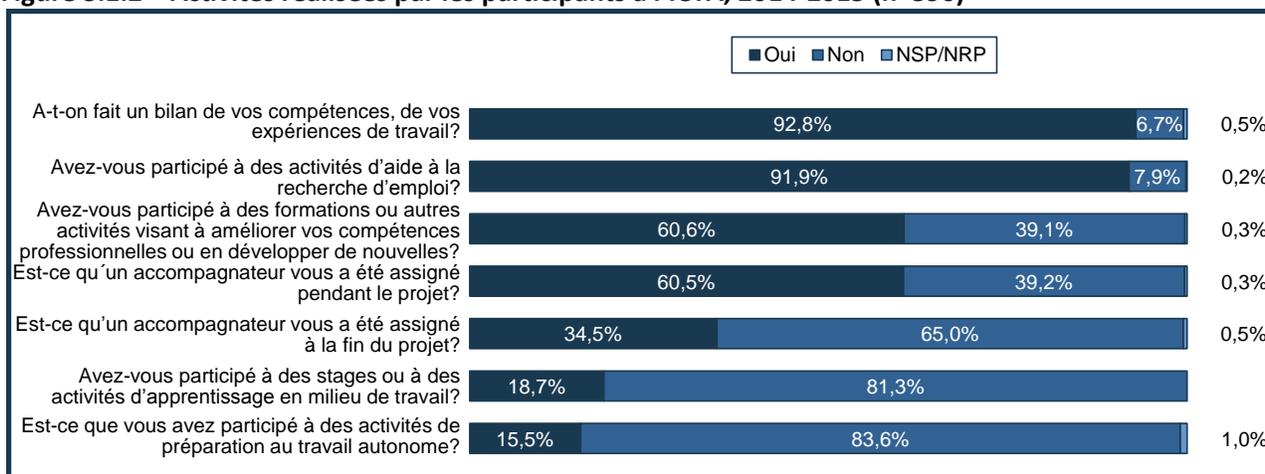
**Les activités offertes dans le cadre des projets correspondent au type d'activités prévues** (voir la section 1.3.2). En effet, les renseignements fournis par l'étude documentaire et les entrevues avec les intervenants montrent que tous les projets offrent des activités d'aide à l'emploi ainsi qu'une combinaison d'activités de développement de l'employabilité. Le nombre et la nature des activités offertes varient toutefois d'un projet à un autre; pour deux projets, les activités de développement de l'employabilité se limitent souvent au bilan des compétences, au marketing direct auprès des employeurs ou au recours à la subvention salariale. De plus, selon le projet, la participation aux différentes activités est obligatoire, recommandée ou même facultative.

<sup>16</sup> Incluant les personnes qui n'ont pas complété leur participation.

Les résultats du sondage auprès des participants corroborent ces sources d'information (figure 3.1.2). Ainsi, les activités réalisées par la quasi-totalité des répondants durant leur participation au projet sont le bilan des compétences et des expériences de travail (92,8 %) et les activités d'aide à la recherche d'emploi (91,9 %).

Au terme du projet, aucun organisme ne semble effectuer de mentorat auprès des participants selon les renseignements fournis par l'étude documentaire. Il n'en a pas été spécifiquement mentionné lors des rencontres avec les intervenants, quoique 34,5 % des participants au sondage mentionnent avoir bénéficié d'un accompagnateur à la fin du projet (mentor, compagnon, superviseur). Par ailleurs, tous les organismes assurent un suivi après la participation au projet.

**Figure 3.1.2 – Activités réalisées par les participants à l'ICTA, 2014-2015 (n=590)**



Source : Sondage de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, entente 2014-2017, Résultats du premier sondage auprès de participants et de non-participants, 2016, ZBA, novembre 2016

### 3.1.4 Description des organismes et collaborateurs

**Tous les organismes ayant des projets ICTA cumulent plusieurs années d'expérience en développement de l'employabilité et dans l'intervention auprès des travailleurs âgés.** La majorité d'entre eux ont des projets depuis l'implantation de l'ICTA, voire depuis la réalisation des projets pilotes pour travailleurs âgés.

Selon les intervenants internes au MTESS rencontrés (représentants régionaux et locaux), le renouvellement des ententes, année après année, s'explique grandement par le fait qu'il faudrait tout recommencer avec un nouvel organisme (ce qui implique de payer pour les équipements, l'infrastructure, etc.) et ce ne sont pas tous les organismes du territoire qui ont la capacité d'implanter de tels projets. Par ailleurs, ces organismes ont acquis l'expérience et développé l'expertise au fil des ans auprès de cette clientèle. Aussi, dans certaines régions, il y a peu d'organismes sur le territoire.

Les organismes ont en général des collaborateurs et certains ont établi des partenariats en bonne et due forme. Le nombre et le rôle des collaborateurs (sous-traitants ou partenaires) varient. Assez souvent, ceux-ci donnent les formations. Les organismes trouvent les collaborations qui leur sont nécessaires pour rendre les services appropriés : commission scolaire, entreprise d'entraînement, location de locaux, psychologue, CLSC, comptoirs de vêtements, formation d'appoint en informatique, en RCR, en conduite de chariot élévateur, services à la clientèle, etc. – sans oublier les contacts qu'ils entretiennent avec les employeurs de leurs territoires.

### 3.1.5 *Promotion des projets et recrutement des participants*

**Les organismes se chargent de faire la promotion de leur projet** par différents moyens de publicité et la majorité des CLE se limite au recrutement direct auprès de la clientèle, en rendant toutefois disponibles les dépliants ou en apposant des affiches. Les trois sources d'information les plus fréquentes mentionnées par les participants ayant répondu au sondage sont le CLE et Emploi-Québec (36,8 %), les médias (35,4 %) et leur entourage (21,7 %). Ce sont ces mêmes trois sources qui sont les plus fréquentes chez les 53,2 % des non-participants au sondage qui ont entendu parler de projets visant à aider les travailleurs âgés de 50 ans et plus à se trouver un emploi. Certains intervenants soulignent par ailleurs le besoin d'effectuer plus de diffusion, puisqu'ils éprouvent des difficultés à atteindre les clientèles situées en zones éloignées, souvent vivant en milieu rural, mais ils manquent de budget; d'autres mentionnent que le recrutement est plus difficile ces dernières années, plus particulièrement à certaines périodes. Cela rejoint le point soulevé à la section 3.1.1 quant aux difficultés croissantes à atteindre les cibles de recrutement.

Le recrutement des participants s'effectue par les agents du CLE ou par le dépistage de l'organisme. La participation des individus dépistés par l'organisme doit être autorisée par le CLE. Tous les participants sont donc rencontrés par les agents des CLE.

L'étude ne nous a pas permis de déterminer le taux de participation aux projets parmi les travailleurs âgés à qui le projet a été présenté. La majorité des intervenants rencontrés n'ont pu se prononcer sur cet aspect, mais la plupart croient qu'il y a peu de refus.

La principale raison ayant motivé plus de la moitié des participants ayant répondu au sondage à suivre ce projet est le besoin d'aide pour trouver un emploi/améliorer ses chances d'emploi (56,9 %). De plus, lorsque l'on combine les deux réponses possibles données par les répondants au sondage, on constate que le besoin d'aide pour trouver un emploi/améliorer ses chances d'emploi a été souligné par 68,2 % des participants.

Finalement, les principales raisons de non-participation soulevées par les non-participants ayant répondu au sondage sont le fait qu'ils éprouvaient des problèmes de santé (19,6 %), qu'ils avaient déjà participé à un autre projet auparavant (15,6 %), ou encore, qu'ils étaient en attente d'un emploi promis ou d'un retour chez un employeur (14,1 %).

### 3.1.6 *Description de la population visée*

**En termes d'âge, la population visée par les différents projets correspond à celle visée par l'ICTA**, c'est-à-dire des travailleurs âgés de 55 ans à 64 ans, incluant des travailleurs âgés de 50 à 54 ans ou 65 ans et plus, mais pas au détriment des 55-64 ans. Globalement, la majorité des participants de 2014-2015 ont entre 55 et 64 ans (62,4 %). Selon les données des fichiers administratifs, cette majorité est respectée dans tous les projets, sauf un (47,4 %), et elle est mince pour deux autres projets (51,9 % et 53,5 %). Certains rapports d'activités ne précisent pas exactement la portion de personnes âgées de 65 ans et plus, et il est suggéré que les rapports d'activités détaillent explicitement les tranches d'âge des participants en ressortant la catégorie 55 à 64 ans pour constater, ou non, le respect de la majorité. En plus de l'âge, l'ICTA énonce des critères de priorisation de la clientèle pour les projets admissibles. Cet aspect n'a pas été approfondi, mais on a constaté que la priorisation des clientèles semble différer selon les projets, du moins selon le statut sur le plan du soutien public du revenu (exemple : les règles pour diriger un client vers l'ICTA peuvent varier selon le projet et selon ce statut).

En 2014-2015, les organismes visaient collectivement 1 136 participants; 990 personnes ont effectivement commencé une participation, soit 87,1 % du volume visé. Deux régions, le Saguenay–Lac-Saint-Jean et la Montérégie, visaient à rejoindre à elles seules un peu plus de 40 % des participants (respectivement 21,7 % et 20,6 %) et elles y sont parvenues (21,1 % et 21,0 %). Les autres caractéristiques des participants inscrits sont précisées à la section 2.2.2.1.

Quelques régions ont réalisé des travaux pour estimer le potentiel de participants âgés admissibles lors de l'implantation de l'ICTA. Actuellement, ce potentiel semble être estimé beaucoup plus en fonction des nombres de participants de l'année précédente et du budget disponible. Un projet fait encore l'objet d'estimations avec l'aide de Service Canada et d'Emploi-Québec. Les intervenants rencontrés qui ont tenté de procéder à une telle estimation s'accordent pour dire que c'est un exercice difficile.

La grande majorité (90,9 %) des personnes en étaient à leur première participation à un projet de l'ICTA. De fait, les données des fichiers administratifs montrent que quelques personnes ont re-participé à l'ICTA (voir les sections 2.2.2.1 et 3.3.2). Peu d'intervenants savent si un participant peut participer plus d'une fois à l'ICTA, mais ils présument que non, du moins pas dans un court laps de temps. Aux dires des intervenants, il pourrait s'agir de personnes qui se sont placées trop vite en emploi et qui ont perdu à nouveau leur emploi quelques années plus tard, ou encore, de participants qui ont abandonné en raison de problèmes de santé. Une personne a souligné qu'il est possible d'interrompre temporairement la participation si la personne a un problème à régler; dans ce cas, elle la reprend après.

Finalement, **les points de vue recueillis sont divergents au sujet de l'élargissement possible de l'ICTA en termes d'âge et de régions**. Plusieurs croient que le programme mériterait d'être offert plus largement à d'autres groupes d'âge (par exemple : fixer l'âge de base à 50 ans, élargir aux 45 à 64 ans, ouvrir aux 65 ans et plus), alors que quelques autres mentionnent qu'il n'y a pas d'intérêt à l'élargir sur ce plan et que la priorité donnée aux 55 à 64 ans convient. Un intervenant avance qu'un programme dans le même style que l'ICTA, mais visant toutes les tranches d'âge, serait pertinent, car c'est un très bon service, mais il faudrait alors garder des groupes de personnes âgées de 50 ans et plus. Les avis sont encore plus partagés concernant l'élargissement, ou non, de l'ICTA à un plus grand nombre de régions, bien que moins d'intervenants se soient avancés sur cet aspect : certains pensent que le programme ne doit pas être élargi et d'autres croient qu'il pourrait être offert dans plus de régions. Cependant, avant d'élargir le territoire desservi, il faudrait s'assurer que la demande est présente et qu'aucune ressource externe ne fournit déjà des services similaires. Il faudrait aussi éviter que cet élargissement se fasse au détriment des projets déjà en place.

## 3.2 PERTINENCE DES PROJETS

Cette deuxième section résume les résultats obtenus selon les indicateurs choisis *a priori* pour documenter la pertinence des projets. Le lecteur trouvera de l'information plus détaillée au tableau synthèse présenté en annexe.

### 3.2.1 Description des besoins

Les besoins des participants à l'ICTA sont variés, mais certains points communs ont pu être notés. Les intervenants soulèvent que **les travailleurs âgés sont mal outillés pour rechercher un emploi et pour passer des entrevues d'embauche**. Bien souvent, ils n'ont jamais eu à effectuer de recherche d'emploi selon les modalités actuelles, et il y a fort longtemps qu'ils ont passé des entrevues. Les intervenants disent qu'ils ont besoin d'offrir les connaissances de base en informatique, puisque les participants sont nombreux à ne pas les

maîtriser. Ils rapportent aussi qu'il y a un **problème d'arrimage entre les compétences** des participants et les exigences des employeurs, que les travailleurs âgés ont **besoin de recevoir de l'accompagnement, de dresser un bilan de compétences, de faire le deuil de leur emploi perdu et des conditions de travail qu'ils avaient**. S'ajoute à ces constats la sensibilisation à effectuer afin de diminuer les **perceptions négatives des travailleurs âgés**, notamment celle qu'aucun employeur ne voudra les embaucher « à leur âge ». De plus, les intervenants doivent aussi sensibiliser certains employeurs qui entretiennent encore des préjugés **envers les travailleurs âgés**. Dans les régions où les difficultés de recrutement se manifestent et où la main-d'œuvre plus jeune ou la relève se font plus rares, les intervenants estiment que faire reconnaître les vertus d'embaucher un travailleur expérimenté ne posent pas problème.

Le sondage est clair sur la principale motivation à participer : le besoin d'un emploi (82,8 %), que cela soit formulé comme un besoin d'aide pour trouver un emploi ou améliorer ses chances d'en trouver un (68,2 %), ou encore, de changer d'emploi ou d'avoir un meilleur emploi (14,6 %). Certains reconnaissent aussi qu'ils ont besoin d'avoir une meilleure formation ou une formation dans un secteur en demande (15,1 %), un fait également souligné par les intervenants. D'autres répondants au sondage mentionnent qu'ils ont participé à l'ICTA pour avoir un revenu (13,1 %); cela peut toutefois autant faire référence à un revenu d'emploi qu'à l'allocation de participation.

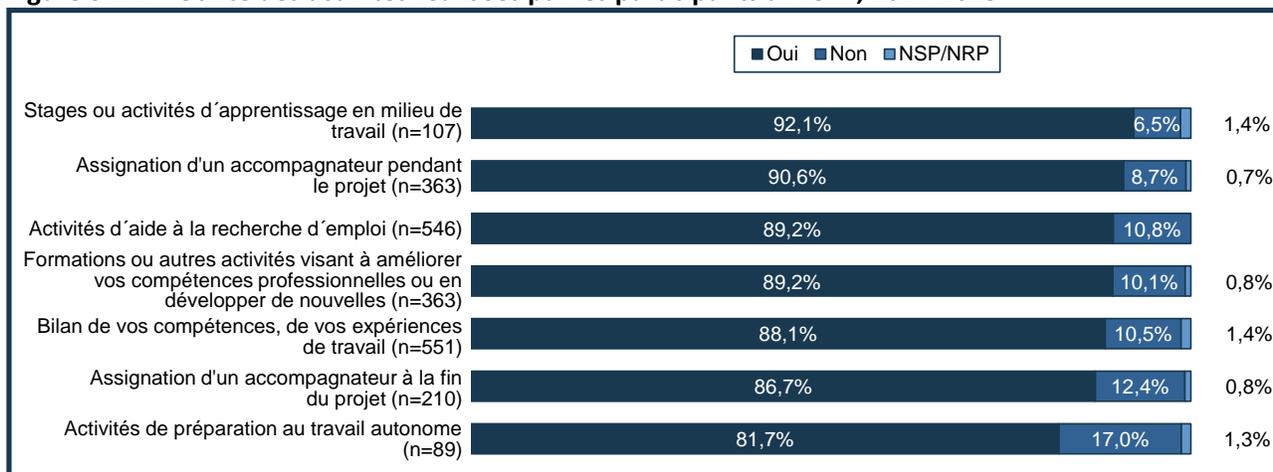
### 3.2.2 *Pertinence des activités pour la population visée*

**La grande majorité des participants (91,2 %) estiment que les activités offertes étaient adaptées à leurs besoins** en tant que travailleurs âgés de 50 ans et plus, plus de la moitié d'entre eux (56,8 %) étant tout à fait d'accord avec cet énoncé contre seulement 2,5 % tout à fait en désaccord.

Ce qui distingue les activités de l'ICTA de celles des autres mesures n'est pas si évident *a priori*. Et pour cause : elles sont sensiblement de même nature que celles offertes aux autres clientèles. Cependant, **les activités offertes dans le cadre de l'ICTA sont adaptées pour les travailleurs âgés** selon l'avis de la quasi-totalité des intervenants, et une personnalisation les rend spécifiques à l'ICTA. Cette adaptation prend surtout la forme d'approfondissement de certaines thématiques liées à la réalité des travailleurs âgés, en particulier la question du deuil à faire ainsi que du bilan des compétences, lequel démontre que leurs compétences peuvent être transférables. On fait aussi état d'un rythme plus adapté à ce groupe d'âge et favorisant les apprentissages tels ceux sur la façon de se présenter en entrevue, d'effectuer de la recherche d'emploi, de postuler en ligne, etc. À cela s'ajoutent un accompagnement plus soutenu et un suivi post-participation. Par ailleurs, les formations d'appoint offertes dans certains projets de l'ICTA seraient à temps partiel et de courte durée; cela les distingue des activités offertes par Emploi-Québec dans le cadre de la mesure Formation de la main-d'œuvre, qui sont généralement plus longues et, sauf exception, toutes à temps plein. Par ailleurs, comme il a été vu à la section 3.1.3, les participations durent en moyenne 8,6 semaines et un intervenant soulève qu'une courte durée de projet est adaptée aux travailleurs âgés.

D'après les intervenants rencontrés, les activités sont pertinentes pour la population visée. De fait, le sondage révèle que **les activités entreprises par les participants lors du projet de l'ICTA ont été jugées utiles par la grande majorité d'entre eux**. La proportion d'accord sur l'utilité de l'activité réalisée est présentée à la figure 3.2.1 : à l'exception des activités de soutien au travail autonome (jugées utiles à 81,7 %), toutes les autres activités sont jugées utiles avec des taux avoisinant les 90 %.

**Figure 3.2.1 – Utilité des activités réalisées par les participants à l’ICTA, 2014-2015**



Source : Sondage de l’Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, entente 2014-2017, Résultats du premier sondage auprès de participants et de non-participants, 2016, ZBA, novembre 2016

Par ailleurs, si toutes les activités sont jugées utiles par les participants dans de très fortes proportions, lorsqu’on leur demande de spécifier les deux activités qui leur ont été les plus utiles parmi celles auxquelles ils ont participé, trois activités se démarquent. Ainsi, **l’aide à la recherche d’emploi a été jugée comme la plus utile** par 60,0 % des participants l’ayant réalisée; viennent ensuite les formations ou autres activités visant à améliorer les compétences professionnelles ou à en développer de nouvelles (24,9 %), puis le bilan des compétences et des expériences de travail (18,4 %) (tableau 3.2.1).

**Tableau 3.2.1 – Activités réalisées par les participants à l’ICTA et qui ont été les plus utiles, 2014-2015 (n=590)**

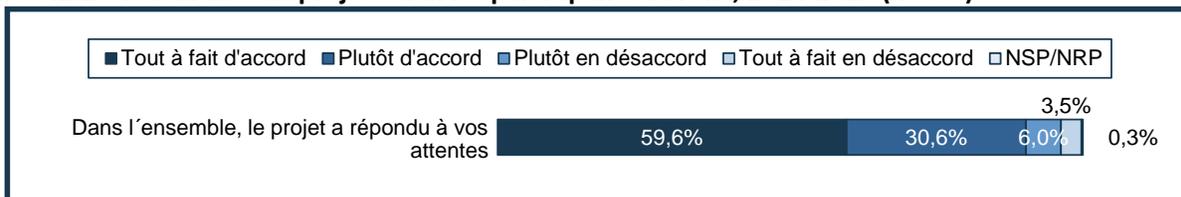
Activités les plus utiles	% des répondants
■ Participation à des activités d’aide à la recherche d’emploi (rédaction de CV, technique d’entrevue, etc.)	60,0 %
■ Participation à des formations ou autres activités visant à améliorer mes compétences professionnelles ou en développer de nouvelles	24,9 %
■ Bilan de mes compétences, de mes expériences de travail	18,4 %
■ Ateliers sur la connaissance de soi/l’estime/la confiance/avec un psychologue/discussion de groupe	10,5 %
■ Mentorat/accompagnement	6,8 %
■ Acquisition de nouvelles expériences de travail (travail rémunéré ou non, stage)	3,5 %
■ Visite d’entreprises/rencontre avec des employeurs	2,4 %
■ Service d’orientation	1,5 %
■ Participation à des activités de préparation au travail autonome	0,9 %
■ Autre activité (rencontrer des gens, être plus proactif dans ses recherches, suivi offert, etc.)	4,5 %
■ Aucune	7,2 %
■ NSP/NRP	4,6 %

Source : Sondage de l’Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, entente 2014-2017, Résultats du premier sondage auprès de participants et de non-participants, 2016, ZBA, novembre 2016

### 3.2.3 Pertinence des projets pour la population visée

La quasi-totalité des participants sondés (90,3 %) jugent que le projet a répondu à leurs attentes dans l'ensemble, dont 59,6 % étant tout à fait d'accord avec cet énoncé.

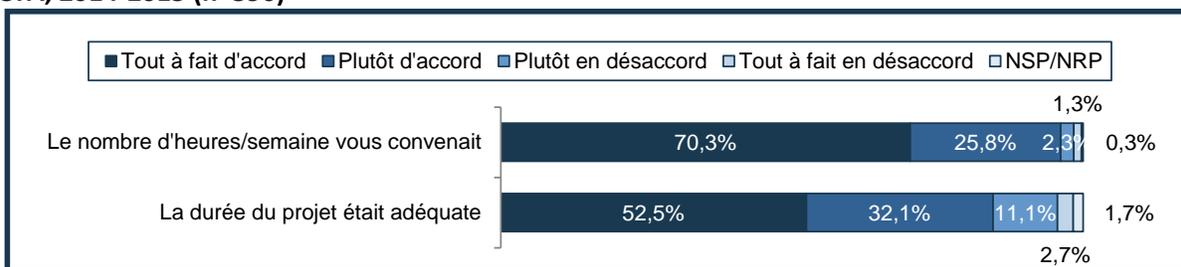
**Figure 3.2.2 – Pertinence du projet selon les participants à l'ICTA, 2014-2015 (n=590)**



Source : Sondage de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, entente 2014-2017, Résultats du premier sondage auprès de participants et de non-participants, 2016, ZBA, novembre 2016

De plus, 84,5 % des participants au sondage sont d'accord avec le fait que la durée du projet était adéquate, alors que la quasi-totalité des participants ayant répondu au sondage (96,1 %) affirment que le nombre d'heures par semaine leur convenait (figure 3.2.3).

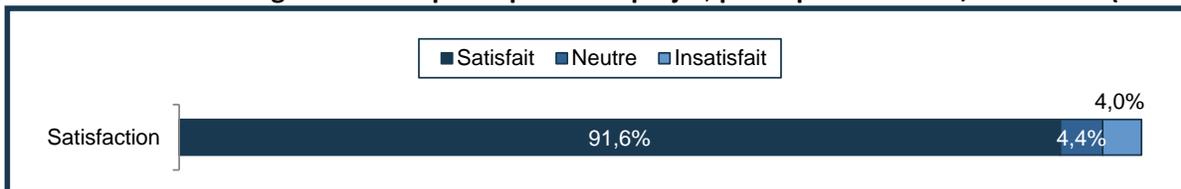
**Figure 3.2.3 – Satisfaction envers la durée et l'horaire du projet (accord avec l'énoncé proposé), participants à l'ICTA, 2014-2015 (n=590)**



Source : Sondage de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, entente 2014-2017, Résultats du premier sondage auprès de participants et de non-participants, 2016, ZBA, novembre 2016

Sur une échelle de 0 à 10 où 0 signifie que le participant est « Tout à fait insatisfait » et 10 « Tout à fait satisfait », les participants sondés évaluent en moyenne à 8,26 leur satisfaction globale envers le projet. De plus, la quasi-totalité (91,6 %) sont satisfaits du projet (note entre 6 et 10) et 77,8 % ont un niveau de satisfaction élevé vis-à-vis du projet (note entre 8 et 10).

**Figure 3.2.4 – Satisfaction globale de la participation au projet, participants à l'ICTA, 2014-2015 (n=590)**



Source : Sondage de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, entente 2014-2017, Résultats du premier sondage auprès de participants et de non-participants, 2016, ZBA, novembre 2016

Un peu plus du quart des répondants (27,3 %) ne voyaient aucune amélioration à apporter au projet auquel ils avaient participé. Les principaux axes d'amélioration du projet suggérés par les autres participants ayant répondu au sondage sont la prolongation de la durée du projet (11,2 %), plus de suivi, de soutien et

d'accompagnement (8,4 %), une meilleure offre de stages proposée (exemple : plus de stages et des meilleurs) (7,2 %) ainsi qu'une meilleure aide à la recherche d'emploi (5,0 %).

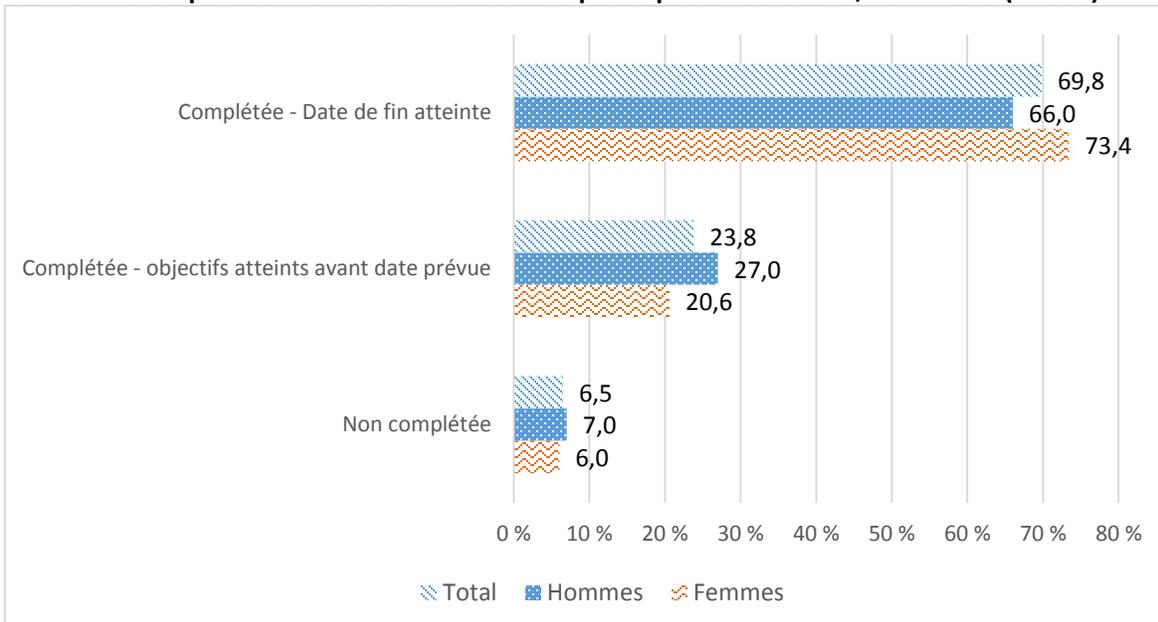
**Tableau 3.2.2 – À votre avis, que devrait-on améliorer pour que le projet réponde mieux aux besoins des travailleurs âgés?, participants à l'ICTA, 2014-2015 (n=590)**

	% des répondants
■ Rien, rien d'autre	27,3 %
■ Programme plus long	11,2 %
■ Plus de suivi/plus de soutien/plus d'accompagnement	8,4 %
■ Plus de stages/meilleurs stages	7,2 %
■ Aide pour la recherche d'emploi/aide pour cibler les emplois	5,0 %
■ Rencontrer les employeurs/visiter les employeurs	4,3 %
■ Meilleure aide financière/plus d'allocations	4,3 %
■ Formations (plus grande quantité, meilleures, variées, etc.)	3,0 %
■ Cibler des employeurs/avoir une liste d'employeurs	2,7 %
■ Programme moins long	1,7 %
■ Faire connaître le programme/ plus de publicité sur le programme	1,7 %
■ Meilleure formation informatique	1,7 %
■ Créer des groupes homogènes	1,0 %
■ Avoir une meilleure écoute/avoir plus de respect envers les participants	1,0 %
■ Accessibilité du cours/moins de temps d'attente avant de faire le cours	0,8 %
■ Continuer le programme/bon programme	0,8 %
■ Que le programme soit donné à plus d'endroits/à des endroits spécifiques	0,6 %
■ Sensibiliser les employeurs	0,5 %
■ Autres (donner une meilleure subvention à l'employeur, avoir plus de personnel/plus compétent/plus motivant, offrir des sessions privées/personnalisées, etc.)	14,5 %
■ NSP/NRP	10,9 %

Source : Sondage de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, entente 2014-2017, Résultats du premier sondage auprès de participants et de non-participants, 2016, ZBA, novembre 2016

La grande majorité (93,5 %) des participants à l'ICTA ont complété leur participation soit à la date prévue (69,8 %), soit en atteignant les objectifs avant la date de fin prévue (23,8 %) (figure 3.2.5). Les hommes ont été un peu plus nombreux que les femmes à atteindre les objectifs avant la date de fin prévue (27,0 % contre 20,6 %), ce qui pourrait contribuer à expliquer, du moins en partie, les différences observées précédemment quant à la durée de participation. Ajoutons que l'analyse des caractéristiques des participants ne terminant pas le projet s'est révélée peu instructive étant donné la faible proportion de participants qui ne complètent pas leur participation (6,5 %).

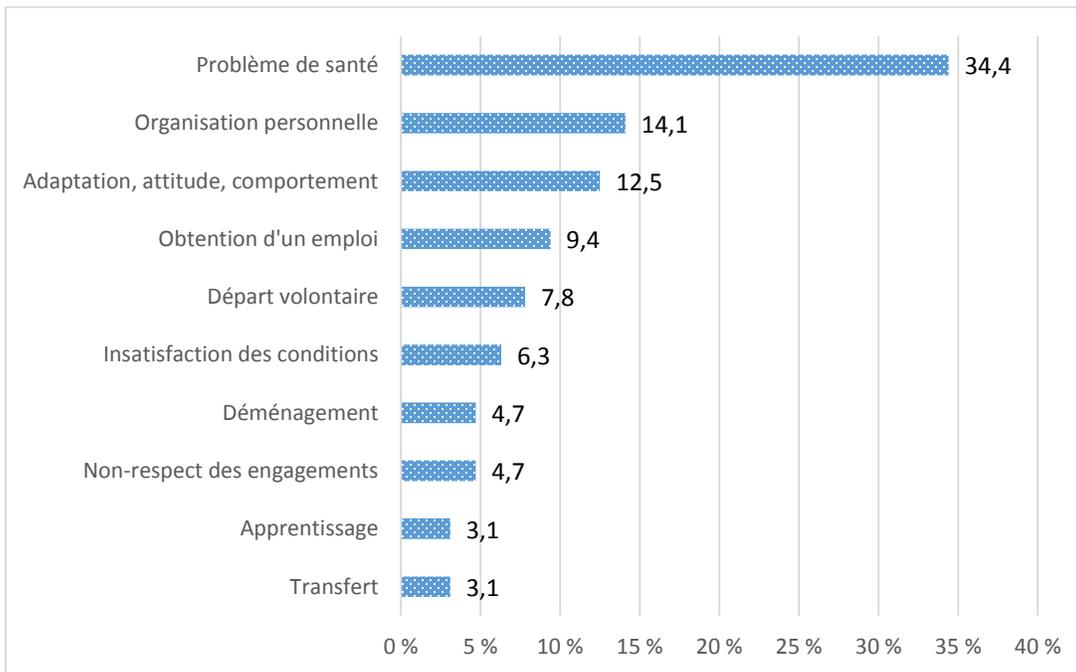
**Figure 3.2.5 – Participants à l’ICTA selon l’issue de la participation et le sexe, 2014-2015 (N=990)**



Source : Fichiers administratifs, MTESS

Les problèmes de santé représentent le principal motif (34,4 %) pour lequel les travailleurs âgés ne complètent pas leur participation (figure 3.2.6). Mentionnons aussi les problèmes d’organisation personnelle (14,1 %), les problèmes d’adaptation, d’attitude ou de comportement (12,5 %) et l’obtention d’un emploi (9,4 %).

**Figure 3.2.6 – Motifs pour lesquels les participants à l’ICTA n’ont pas complété leur participation, 2014-2015 (N=990)**



Source : Fichiers administratifs, MTESS

Tel que mentionné précédemment, l'ICTA comporte plusieurs distinctions par rapport aux autres mesures ou programmes. La distinction la plus citée, qui est aussi un avantage, est que l'ICTA a une **plus grande souplesse** que la majorité des mesures : les participants reçoivent un **service clés en main** comprenant en général une palette de services, et ce, par l'intermédiaire d'un seul organisme, et plus encore, **en un seul et même endroit**. La formule en groupe est également distincte (pour les projets qui fonctionnent sous ce mode) et s'avère aussi un avantage d'après les intervenants rencontrés : les **groupes sont homogènes** et créent un climat d'entraide tout en stimulant le dynamisme des participants.

De plus, les projets de l'ICTA offrent aux participants la **possibilité de mener différentes activités en parallèle**, ce qui est rarement le cas des parcours, lesquels proposent habituellement une séquence de mesures actives à réaliser. Tel que souligné précédemment, les projets de l'ICTA accordent aussi généralement **plus de temps aux aspects liés à la recherche d'emploi** (techniques d'entrevue, recherche et démarche auprès d'employeurs, etc.), ce qui permet d'observer les individus sur une plus longue période et d'intervenir adéquatement en cas de besoin. Finalement, le placement assisté serait une dernière distinction dans le cas des projets qui en incluent, celui-ci comprenant le marketing direct auprès d'employeurs et parfois même la proposition de candidats à l'employeur. Tout comme les subventions salariales, c'est le fait que ces activités soient parfois intégrées dans un même projet qui rend l'ICTA distincte.

Plusieurs avantages et quelques inconvénients sont ressortis des projets de l'ICTA de la part des intervenants. Les distinctions de l'ICTA par rapport aux autres mesures ou programmes sont souvent citées parmi les avantages de ces projets. Parmi les autres avantages cités, **l'expérience des organismes** est ressortie, tout comme le **rythme** et la **nature des activités** ainsi que **l'accompagnement des participants jusqu'en emploi avec une possibilité de subvention**.

**Très peu d'inconvénients** ont été soulevés, des intervenants allant même jusqu'à dire qu'il n'y avait que des avantages. Malgré tout, certains ont avancé le coût du programme (le coût unitaire d'un participant par projet serait élevé) et d'autres ont mentionné avoir eu des problèmes avec Service Canada. En effet, il semble que ce ne soient pas tous les agents de Service Canada qui connaissent la règle à appliquer pour les prestations d'assurance-emploi lorsqu'un prestataire participe à l'ICTA. Ajoutons que des intervenants voient un chevauchement possible avec les autres services, puisque les activités sont semblables à celles des autres mesures. Enfin, des intervenants soulignent que certains individus pourraient être tentés de participer pour vouloir gagner du temps (exemple : s'approcher de l'âge de la retraite) ou pour percevoir l'allocation de participation, et cela, sans autres motivations.

Concernant le fait d'assurer la **complémentarité avec les autres mesures ou programmes existants**, soit un des objectifs de l'ICTA, des **points de vue différents** ont été rapportés d'un projet à un autre. Dans une région, il y aurait un manque dans l'offre de services pour les travailleurs âgés si l'ICTA venait à disparaître, alors que dans une autre, cela ne causerait pas vraiment de problème. Trois régions conviennent que l'ICTA a son propre créneau de services, mais qu'il serait tout de même possible, quoique difficile, d'effectuer les activités à la pièce avec la contribution de plusieurs ressources. Trois projets semblent s'inscrire dans une forme de complémentarité avec les autres mesures existantes. De plus, l'intervenant d'un de ces projets à mentionner qu'il y aurait un manque dans l'offre de services si l'ICTA venait à disparaître.

### 3.2.4 Pertinence du soutien du revenu

Tout comme noté lors de la sélection des projets pour l'étude qualitative, il y a des projets sans subvention salariale et d'autres avec subvention. Sur les 24 projets ayant des participations commencées en 2014-2015, 15 d'entre eux prévoyaient des subventions salariales.

**Tableau 3.2.3 – Projets 2014-2015 ayant des participations commencées selon la présence de subvention prévue à l'offre de service**

Région	Présence de subvention		Nombre de projets
	Non	Oui	
Bas-Saint-Laurent		2	2
Saguenay–Lac-Saint-Jean		3	3
Mauricie	3	1	4
Abitibi-Témiscamingue	1	1	2
Chaudière-Appalaches		3	3
Laurentides		2	2
Montérégie	5	2	7
Centre-du-Québec		1	1
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>15</b>	<b>24</b>

Source : Fichiers administratifs, MTESS; recherche documentaire, MTESS

Lorsque les projets prévoient une subvention salariale, ce sont les organismes qui la gèrent à même le budget du projet. Pour quelques projets sans subvention incluse dans l'Entente, les subventions salariales sont allouées par le CLE le cas échéant. Le nombre de subventions salariales attribué varie, tout comme le montant des subventions et leur durée. Selon les intervenants de certaines régions, les subventions salariales sont parfois mal perçues par les employeurs; elles sont alors peu utilisées ou peu offertes aux participants. Quant aux projets qui proposent des subventions, le nombre de subventions varie de quelques-unes à plusieurs. De plus, le montant est attribué selon différentes modalités : certains projets offrent un montant fixe, d'autres financent une proportion du salaire sur un certain nombre de semaines. Les intervenants ne rapportent pas de problèmes relativement au montant de la subvention et à sa durée.

Il n'a pas été possible d'établir le profil des participants recevant des subventions, cette information n'étant pas disponible dans les données administratives.

Le montant de l'allocation a varié dans le temps. Ce sont les CLE qui déterminent le montant. La gestion de l'allocation semble aussi varier selon la région, puisqu'il y a des règles d'attribution définies selon le statut sur le plan du soutien public du revenu dans certains CLE.

Pour le sondage, il a été présumé que tous les participants recevaient l'allocation de participation, à moins qu'ils aient eu une prestation d'assurance-emploi – ils devaient alors choisir s'ils souhaitent conserver leur prestation d'assurance-emploi ou prendre l'allocation de participation offerte dans le cadre du projet. À ce propos, plus de la moitié des participants prestataires actifs de l'assurance-emploi au début de la participation au projet (55,0 %) ont conservé leur prestation et 31,9 % ont bénéficié de l'allocation de participation.

**Tableau 3.2.4 – Au moment de débiter votre participation au projet, avez-vous choisi de conserver votre prestation d’assurance-emploi au lieu de prendre l’allocation de participation offerte dans le cadre du projet?, participants à l’ICTA ayant le statut d’assurance-emploi au début de leur participation, 2014-2015 (n=238)**

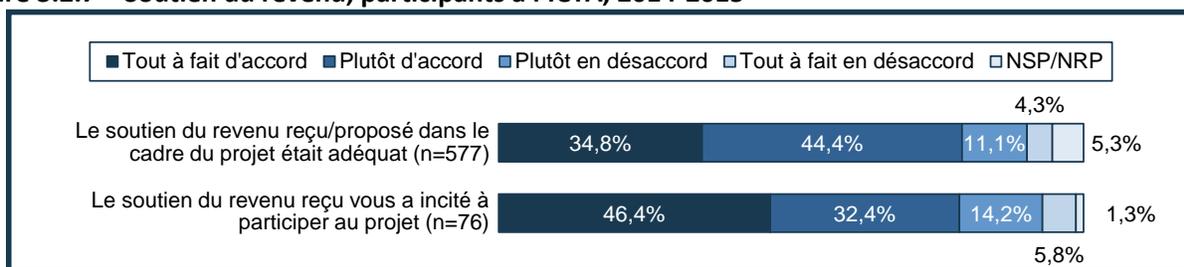
	% des répondants
■ Oui, conservation de la prestation d’assurance-emploi	55,0 %
■ Non, abandon de la prestation d’assurance-emploi et réception de l’allocation de participation	17,5 %
■ Pas choisi, car mes prestations d’assurance-emploi se terminaient. Réception de l’allocation	14,4 %
■ On ne m’a pas proposé d’allocation de participation	5,4 %
■ NSP/NRP	7,7 %

Source : Sondage de l’Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, entente 2014-2017, Résultats du premier sondage auprès de participants et de non-participants, 2016, ZBA, novembre 2016

Plus des trois quarts des personnes (78,8 %) prestataires actifs de l’assurance-emploi au début de la participation et ayant reçu l’allocation de participation considèrent que ce soutien du revenu les a incitées à se joindre au projet<sup>17</sup>. Selon plusieurs intervenants rencontrés, **le soutien du revenu est un incitatif positif à participer** et il peut également être un incitatif à compléter la participation au projet. Des baisses de participation au projet auraient été observées lorsque le montant de l’allocation avait été abaissé. Le soutien financier serait même le principal incitatif pour certaines personnes. Ce ne l’est cependant pas pour tous, puisque les participants ne savent pas toujours qu’un soutien financier est offert.

Une majorité de participants (79,2 %) s’accorde pour dire que le soutien de revenu proposé ou reçu dans le cadre du projet était adéquat. En majorité, les intervenants abondent dans ce sens, affirmant que **le montant et la durée de l’allocation financière sont suffisants** pour la plupart et que l’allocation est appréciée. Dans trois projets, le montant de l’allocation semble parfois insuffisant, puisque plusieurs participants connaîtraient des problèmes financiers.

**Figure 3.2.7 – Soutien du revenu, participants à l’ICTA, 2014-2015**



Note : les réponses à l’énoncé « Le soutien du revenu reçu vous a incité à participer au projet » sont présentées sur la base des 76 participants ayant reçu l’allocation et qui avaient le statut d’assurance-emploi au début de la participation. Source : Sondage de l’Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, entente 2014-2017, Résultats du premier sondage auprès de participants et de non-participants, 2016, ZBA, novembre 2016

<sup>17</sup> L’ensemble des participants ayant reçu l’allocation devait répondre à cette question, mais elle n’a finalement été posée par erreur qu’aux participants prestataires actifs de l’assurance-emploi au début de la participation et ayant reçu l’allocation de participation.

### 3.3 EFFICACITÉ DES PROJETS

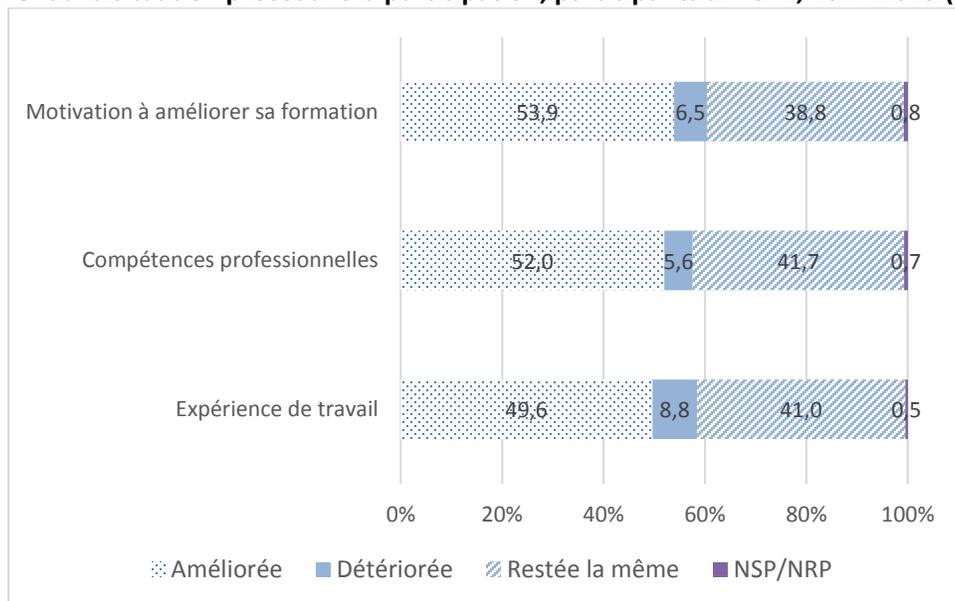
Cette troisième section résume les résultats obtenus selon les indicateurs choisis *a priori* pour documenter l'efficacité des projets. Le lecteur trouvera la définition de la majorité des indicateurs de cette section en annexe.

#### 3.3.1 Acquisition de compétences ou d'expériences de travail

Trois indicateurs<sup>18</sup> ont été retenus pour ce thème à partir des données du sondage. Pour chaque question, la personne devait indiquer si, à son point de vue, sa situation relative à différents éléments s'était améliorée, détériorée ou était restée la même.

Selon les données du sondage, un peu plus de la moitié des participants ont le sentiment que, comparativement à la période précédant leur participation, leur motivation à améliorer leur formation (53,9 %) et leurs compétences professionnelles (52,0 %) sont actuellement meilleures (figure 3.3.1) alors qu'environ quatre participants sur dix (38,8 % et 41,7 %, respectivement) ne perçoivent pas de changement. La moitié des participants (49,6 %) considèrent que leur expérience de travail s'est améliorée, 41,0 % ne perçoivent pas de changement à ce sujet, et finalement, moins d'un participant sur dix (8,8 %) considère que sa situation s'est détériorée.

**Figure 3.3.1 – Modifications perçues d'éléments liés aux compétences professionnelles et à la formation comparativement à la situation précédant la participation, participants à l'ICTA, 2014-2015 (n=591)**



Source : Sondage de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, entente 2014-2017, Résultats du premier sondage auprès de participants et de non-participants, 2016, ZBA, novembre 2016

<sup>18</sup> Au besoin, consulter la liste d'indicateurs à l'annexe 1.

### 3.3.2 Participation à d'autres mesures actives

Selon les données administratives, près d'un participant sur cinq (18,1 %), parmi les répondants au sondage, a eu recours à au moins une mesure active dans l'année suivant la fin du projet (tableau 3.3.1<sup>19</sup>, Toutes mesures). Les services d'aide à l'emploi (SAE) constituent la mesure la plus fréquemment utilisée (13,0 %). Viennent ensuite la subvention salariale (4,0 %), la formation de la main-d'œuvre (2,4 %), les projets de préparation à l'emploi (0,8 %) et le soutien au travail autonome (0,2 %). **Seulement 1,9 % des participants ont participé à nouveau à un projet de l'ICTA.**

Au moment du sondage, soit 17 mois en moyenne après la participation, environ un participant à l'ICTA sur vingt (5,8 %) participe à une mesure active (présence ponctuelle). Globalement, les participants aux projets ICTA ont en moyenne passé 2,1 semaines en participation à ces mesures durant l'année suivant le projet<sup>20</sup>. Si l'on ne tient compte que des 18,1 % qui ont participé à une mesure dans l'année suivant le projet de l'ICTA, la durée moyenne de participation à ces mesures durant l'année suivant le projet se situe alors à 11,7 semaines.

**Tableau 3.3.1 – Participation à une mesure active ou à un projet de l'ICTA dans l'année suivant la participation à l'ICTA, participants à l'ICTA, 2014-2015 (n=591)**

INDICATEURS	n	
Présence aux mesures (%)		
<b>Toutes mesures<sup>21</sup></b>	591	18,1
Services d'aide à l'emploi	591	13,0
Subvention salariale	591	4,0
Formation de la main-d'œuvre	591	2,4
Initiative ciblée pour travailleurs âgés	591	1,9
Projets de préparation à l'emploi	591	0,8
Soutien au travail autonome	591	0,2
Présence ponctuelle	591	5,8
Nombre de semaines (sem.) – global	591	2,1
Nombre de semaines (sem.) – ceux ayant eu recours à au moins une mesure active	107	11,7
Proportion de semaines (%)	591	4,1

Source : Fichiers administratifs, MTESS

### 3.3.3 Amélioration de la qualité de vie

Six indicateurs ont été retenus pour ce thème à partir des données du sondage<sup>22</sup>. Cinq d'entre eux sont construits sur la base de questions où la personne devait indiquer si sa situation s'était améliorée, détériorée ou était restée la même entre l'année précédant la participation et le moment du sondage. Une autre question portait sur les revenus de la personne en 2015, à savoir si ceux-ci étaient plus élevés, plus faibles ou les mêmes qu'avant leur participation à l'ICTA (soit 2013 pour la majorité des participants et 2014 pour quelques autres).

<sup>19</sup> Au besoin, consulter la liste d'indicateurs à l'annexe 1.

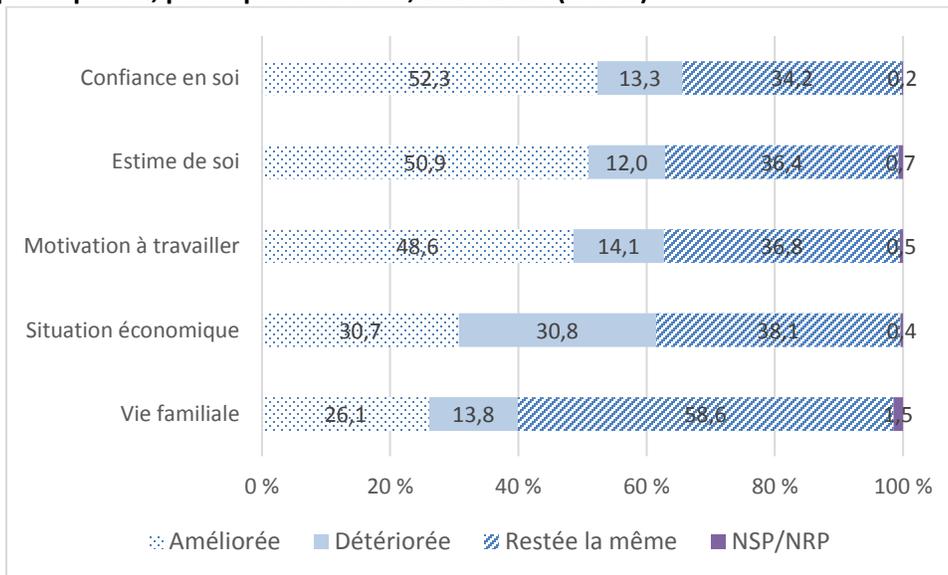
<sup>20</sup> Les participants n'ayant participé à aucune mesure active dans l'année suivant leur participation à l'ICTA sont inclus et ont alors un nombre de semaines égal à 0.

<sup>21</sup> Il est à noter qu'un même individu peut avoir participé à plus d'une mesure de sorte que le total peut excéder 18,1 %.

<sup>22</sup> Au besoin, consulter la liste d'indicateurs à l'annexe 1.

Concernant les changements perçus relatifs à leur qualité de vie comparativement à leur situation précédant la participation aux projets ICTA, les principales améliorations notées se rapportent à la confiance en soi (52,3 %), à l'estime de soi (50,9 %) et à la motivation à travailler (48,6 %) (figure 3.3.2). Sur ces éléments, un peu plus du tiers ne perçoivent aucun changement et un peu moins de 15 % des participants y voient une détérioration.

**Figure 3.3.2 – Modifications perçues d'éléments liés à la qualité de vie comparativement à la situation précédant la participation, participants à l'ICTA, 2014-2015 (n=591)**

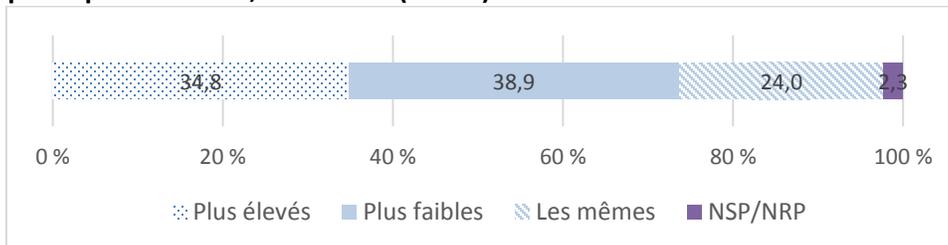


Source : Sondage de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, entente 2014-2017, Résultats du premier sondage auprès de participants et de non-participants, 2016, ZBA, novembre 2016

Les avis sont plus partagés concernant le changement de la situation économique. Ainsi, les participants aux projets de l'ICTA sont proportionnellement aussi nombreux à considérer que cette situation s'est améliorée (30,7 %) qu'à considérer qu'elle s'est détériorée (30,8 %), et les autres (38,1 %) sont d'avis qu'elle n'a pas changé. À ce sujet, mentionnons que près du quart des participants (24,0 %) estiment que leurs revenus sont demeurés les mêmes en 2015 qu'au cours de leur année de participation, tandis qu'ils ont diminué pour 38,9 % d'entre eux, et augmenté pour 34,8 % (figure 3.3.3).

Finalement, la vie familiale est restée la même dans une grande proportion (58,6 %) et s'est peu améliorée (26,1 %). Elle s'est détériorée pour un peu moins de 15 % des participants.

**Figure 3.3.3 – Modification perçue du revenu personnel comparativement à la situation précédant la participation, participants à l'ICTA, 2014-2015 (n=591)**



Source : Sondage de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, entente 2014-2017, Résultats du premier sondage auprès de participants et de non-participants, 2016, ZBA, novembre 2016

### 3.3.4 Insertion en emploi

Dans l'année suivant la participation aux projets ICTA, près de quatre participants sur cinq (79,1 %) ont occupé un emploi (présence cumulative) et près de trois sur cinq (58,6 %) occupaient toujours un emploi au moment du sondage (présence ponctuelle), soit 17 mois en moyenne après la fin de la participation aux projets (tableau 3.3.2<sup>23</sup>). Globalement, les participants ont en moyenne cumulé 25,8 semaines en emploi dont 18,9 semaines à temps plein (30 heures ou plus) dans l'année suivant la participation aux projets ICTA. Ils ont donc passé la moitié du temps en emploi (50,3 %) et plus du tiers, en emploi à temps plein (36,8 %). Au total, ils ont cumulé en moyenne 853 heures de travail et 12 397 \$ en revenu d'emploi.

**Tableau 3.3.2 – Insertion en emploi dans l'année suivant la participation à l'ICTA, participants à l'ICTA, 2014-2015**

INDICATEURS	n	
Présence en emploi (%)		
Cumulative	591	79,1
Ponctuelle	591	58,6
Nombre de semaines (sem.)		
Total	567	25,8
À temps plein	555	18,9
Proportion de semaines (%)		
Total	567	50,3
À temps plein	555	36,8
Nombre d'heures travaillées (h)	560	853
Revenu d'emploi (\$)	527	12 397 \$

Source : Sondage de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, entente 2014-2017, Résultats du premier sondage auprès de participants et de non-participants, 2016, ZBA, novembre 2016

Comparativement à l'année précédant la participation, les participants à l'ICTA ont augmenté la proportion de temps qu'ils ont passée en emploi (19,0 %, soit l'équivalent de 10 semaines de plus) tout comme celle passée en emploi à temps plein (11,8 %, soit l'équivalent de 6 semaines de plus). Conséquemment, ils ont aussi travaillé un plus grand nombre d'heures (281 heures) et augmenté leur revenu provenant d'un emploi (3 773 \$).

<sup>23</sup> Au besoin, consulter la liste d'indicateurs à l'annexe 1.

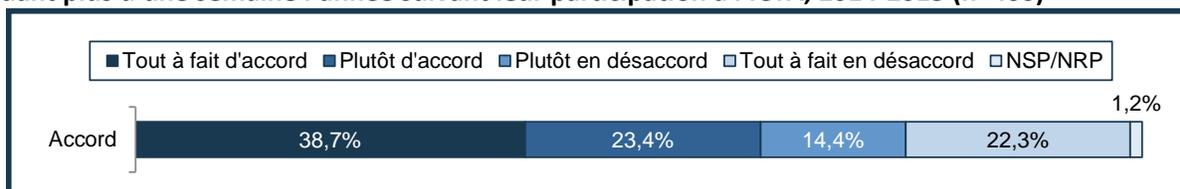
**Tableau 3.3.3 – Changement dans l’insertion en emploi, participants ayant occupé un emploi dans l’année suivant la participation à l’ICTA, 2014-2015**

INDICATEURS	n	
Différence de la proportion de semaines (%)		
Total	521	19,0
À temps plein	504	11,8
Différence des heures travaillées (h)	498	281
Différence de la rémunération d'emploi (\$)	470	3 773 \$

Source : Sondage de l’Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, entente 2014-2017, Résultats du premier sondage auprès de participants et de non-participants, 2016, ZBA, novembre 2016

Ajoutons qu’une majorité de participants (62,1 %) sont d’avis qu’ils ont obtenu cet emploi grâce au projet de l’ICTA (figure 3.3.4).

**Figure 3.3.4 – Obtention de cet emploi grâce à la participation à l’ICTA, participants ayant occupé un emploi pendant plus d’une semaine l’année suivant leur participation à l’ICTA, 2014-2015 (n=466)**



Source : Sondage de l’Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, entente 2014-2017, Résultats du premier sondage auprès de participants et de non-participants, 2016, ZBA, novembre 2016

### 3.3.5 Caractéristiques de l’emploi occupé dans l’année suivant la participation

Parmi les participants qui ont occupé un emploi pendant plus d’une semaine dans l’année suivant la participation aux projets ICTA, la majorité (70,1 %) ont travaillé à temps plein, soit 30 heures ou plus par semaine, alors que 26,8 % ont travaillé à temps partiel (tableau 3.3.4<sup>24</sup>). Le salaire horaire moyen obtenu durant cette période est de 14,45 \$.

**Tableau 3.3.4 – Caractéristiques de l’emploi occupé dans l’année suivant la participation à l’ICTA, participants ayant occupé un emploi pendant plus d’une semaine l’année suivant leur participation à l’ICTA, 2014-2015**

INDICATEURS	n	%
Présence en emploi	466	
à temps partiel		26,8
à temps plein		70,1
inconnu		3,0
Salaire horaire	420	14,45 \$

Source : Sondage de l’Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, entente 2014-2017, Résultats du premier sondage auprès de participants et de non-participants, 2016, ZBA, novembre 2016

<sup>24</sup> Au besoin, consulter la liste d’indicateurs à l’annexe 1.

Près d'une fois sur quatre, le principal emploi occupé dans l'année suivant la participation aux projets ICTA est temporaire (23,4 %) ou saisonnier (22,5 %). Dans la quasi-totalité des cas (95,7 %), il s'agit d'un emploi salarié et rarement (4,3 %), d'un travail autonome. Plus des trois quarts des participants (77,3 %) considèrent que cet emploi correspond à leurs souhaits.

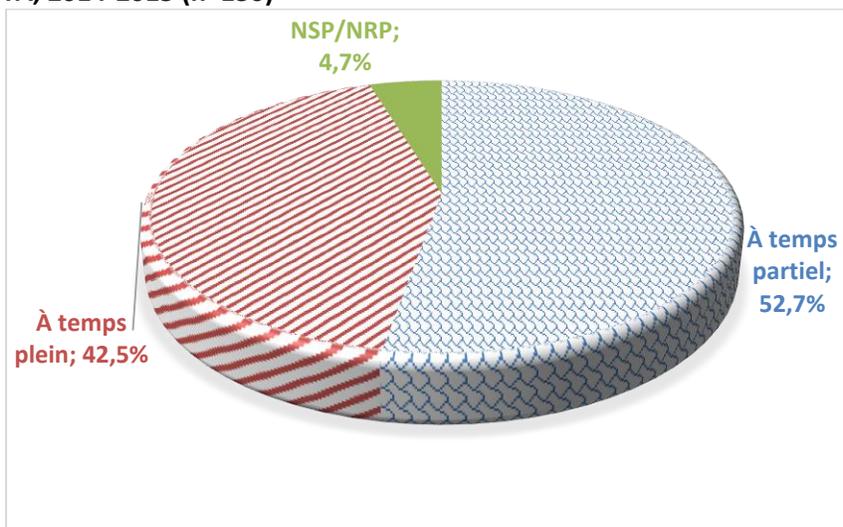
**Tableau 3.3.5 – Caractéristiques du principal emploi occupé dans l'année suivant la participation à l'ICTA, participants ayant occupé un emploi pendant plus d'une semaine l'année suivant leur participation à l'ICTA, 2014-2015**

INDICATEURS	n	%
Emploi	466	
temporaire	466	23,4
saisonnier	466	22,5
salarié	466	95,7
autonome	466	4,3
correspond aux souhaits	466	77,3

Source : Sondage de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, entente 2014-2017, Résultats du premier sondage auprès de participants et de non-participants, 2016, ZBA, novembre 2016

Parmi les participants travaillant à temps partiel, un peu plus de quatre sur dix (42,5 %) auraient souhaité travailler à temps plein alors que plus de la moitié (52,7 %) souhaitaient vraiment travailler à temps partiel.

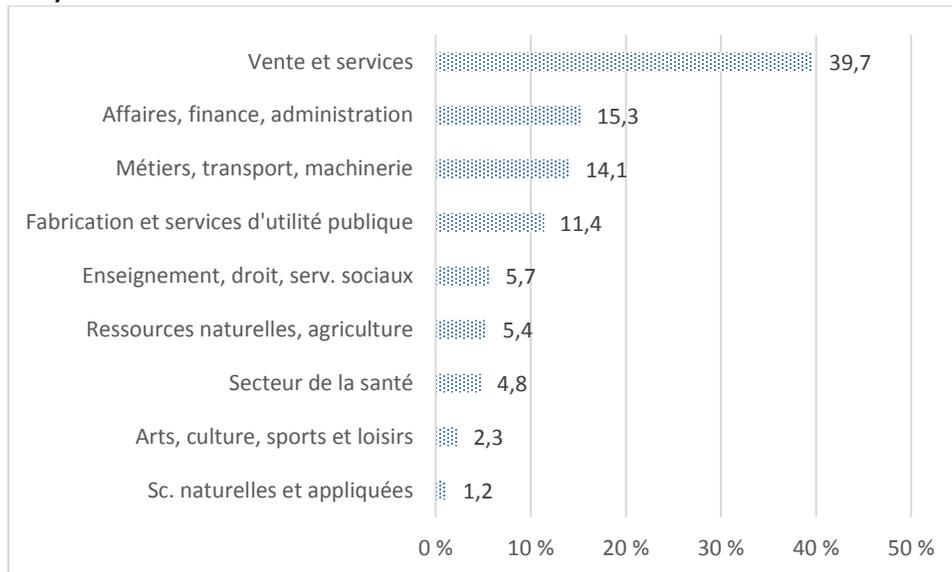
**Figure 3.3.5 – Horaire de travail souhaité, participants travaillant à temps partiel l'année suivant leur participation à l'ICTA, 2014-2015 (n=130)**



Source : Sondage de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, entente 2014-2017, Résultats du premier sondage auprès de participants et de non-participants, 2016, ZBA, novembre 2016

Cet emploi se situe généralement dans le domaine de la vente et des services (39,7 %) ou, dans une moindre mesure, dans les domaines des affaires, de la finance et de l'administration (15,3 %), des métiers, du transport et de la machinerie (14,1 %) ou de la fabrication et des services d'utilité publique (11,4 %).

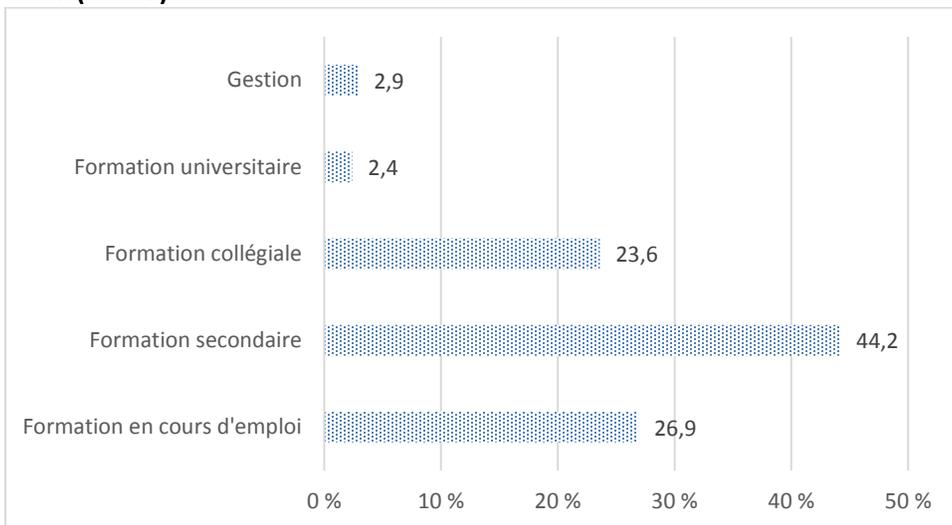
**Figure 3.3.6 – Domaine d’activité du principal emploi occupé dans l’année suivant la participation à l’ICTA, participants ayant occupé un emploi pendant plus d’une semaine l’année suivant leur participation à l’ICTA, 2014-2015 (n=463)**



Source : Sondage de l’Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, entente 2014-2017, Résultats du premier sondage auprès de participants et de non-participants, 2016, ZBA, novembre 2016

La majorité de ces emplois (71,1 %) nécessitait uniquement une formation de niveau secondaire (44,2 %) ou offerte en cours d’emploi (26,9 %). Une fois sur quatre (23,6 %), la formation requise était de niveau collégial et une fois sur vingt (5,3 %), de niveau universitaire ou en gestion.

**Figure 3.3.7 – Niveau de compétence du principal emploi occupé dans l’année suivant la participation à l’ICTA, participants ayant occupé un emploi pendant plus d’une semaine l’année suivant leur participation à l’ICTA, 2014-2015 (n=449)**



Source : Sondage de l’Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, entente 2014-2017, Résultats du premier sondage auprès de participants et de non-participants, 2016, ZBA, novembre 2016

### 3.3.6 Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage

Les indicateurs retenus pour ce thème sont construits à partir des données du sondage et ne portent que sur les 58,6 % des participants occupant un emploi au moment du sondage (tableau 3.3.2), soit 17 mois en moyenne après la participation aux projets ICTA.

Parmi les participants qui occupent un emploi au moment du sondage, les deux tiers (64,9 %) travaillent à temps plein, soit 30 heures ou plus par semaine, alors que 33,9 % travaillent à temps partiel (tableau 3.3.6<sup>25</sup>).

Plus d'une fois sur dix, le principal emploi occupé est temporaire (13,1 %) et, près d'une fois sur cinq (17,9 %), saisonnier. Dans la quasi-totalité des cas (94,7 %), il s'agit d'un emploi salarié et rarement (5,3 %), d'un travail autonome. La majorité des participants considèrent que cet emploi correspond à leurs souhaits (79,4 %) et se disent satisfaits du salaire reçu (76,2 %).

**Tableau 3.3.6 – Caractéristiques de l'emploi occupé au moment du sondage, participants occupant un emploi au moment du sondage, 2014-2015 (n=354)**

INDICATEURS	n	%
Emploi	354	
à temps partiel		33,9
à temps plein		64,9
inconnu		1,2
temporaire	354	13,1
saisonnier	354	17,9
salarié	354	94,7
autonome	354	5,3
correspond aux souhaits	354	79,4
Satisfaction du salaire*	354	76,2

\* : Basé sur une échelle allant de 0 à 10, les cotes 6 à 10 déterminent les personnes qui se disent satisfaites.

Source : Sondage de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, entente 2014-2017, Résultats du premier sondage auprès de participants et de non-participants, 2016, ZBA, novembre 2016

À noter que 37,7 % des participants ayant répondu au sondage n'occupaient plus le principal emploi occupé l'année suivant leur participation à l'ICTA. Par ailleurs, 33,1 % des participants occupaient un nouvel emploi lors du sondage. Le domaine d'activité de l'emploi et le niveau de compétence requis sont cependant similaires à ceux notés dans la section précédente (voir le rapport de sondage<sup>26</sup> pour plus de détails).

<sup>25</sup> Au besoin, consulter la liste d'indicateurs à l'annexe 1.

<sup>26</sup> Source : Sondage de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, entente 2014-2017, Résultats du premier sondage auprès de participants et de non-participants, 2016, ZBA, novembre 2016

### 3.3.7 Prolongation de la vie active

Un peu plus du quart des participants (27,4 %) ont repoussé le moment où ils avaient prévu prendre leur retraite alors que la majorité (69,2 %) ne l'ont pas fait (tableau 3.3.7).

Comparativement à la situation qu'ils vivaient avant la participation aux projets ICTA, plus d'un participant sur dix (14,9 %) considèrent que leur revenu pour la retraite a augmenté alors que trois sur dix (29,8 %) estiment au contraire qu'il a diminué. La moitié (49,6 %) sont d'avis que leur revenu est resté le même.

**Tableau 3.3.7 – Planification de la retraite après la participation à l'ICTA, participants à l'ICTA, 2014-2015 (n=591)**

INDICATEURS	n	%
Repousser la retraite		
Oui	591	27,4
Non	591	69,2
NSP/NRP	591	3,4
Revenu pour la retraite		
a augmenté	591	14,9
a diminué	591	29,8
est resté le même	591	49,6
NSP/NRP	591	5,7

Source : Sondage de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, entente 2014-2017, Résultats du premier sondage auprès de participants et de non-participants, 2016, ZBA, novembre 2016

### 3.3.8 Recours à l'assurance-emploi

Selon le sondage, un peu plus du tiers (34,9 %) des participants ont reçu des prestations d'assurance-emploi après la participation aux projets ICTA (présence cumulative) et près d'un participant sur cinq (18,0 %) en recevait encore au moment du sondage (présence ponctuelle), soit 17 mois en moyenne après la participation (tableau 3.3.8<sup>27</sup>).

<sup>27</sup> Au besoin, consulter la liste d'indicateurs à l'annexe 1.

**Tableau 3.3.8 – Recours à l’assurance-emploi après la participation aux projets de l’ICTA, participants à l’ICTA, 2014-2015 (n=591)**

INDICATEURS	n	%
Présence (%)		
cumulative	591	34,9
ponctuelle*	591	18,0
Nombre de semaines (sem.) – global	556	5,2
Nombre de semaines (sem.) – ceux ayant déclaré avoir reçu des prestations d’assurance-emploi	205	16,6
Proportion de semaines (%)	556	10,2
<u>Différence de la proportion de semaines (%)</u>	<u>488</u>	<u>-13,2</u>

Source : Sondage de l’Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, entente 2014-2017, Résultats du premier sondage auprès de participants et de non-participants, 2016, ZBA, novembre 2016

Globalement, les participants aux projets ICTA ont, en moyenne, bénéficié de 5,2 semaines de prestations d’assurance-emploi dans l’année suivant la participation aux projets ICTA, soit 10,2 % du temps. Si l’on ne tient compte que de ceux qui ont bénéficié de prestations dans l’année suivant la participation, la période de prestations est de 16,6 semaines en moyenne. Comparativement à l’année précédant la participation, les participants aux projets ICTA ont passé 13,2 % moins de temps à l’assurance-emploi dans l’année qui l’a suivie, soit l’équivalent de 7 semaines.

### 3.3.9 Recours à l’aide sociale

Selon les données administratives, plus d’un participant sur cinq (22,5 %) a reçu des prestations d’aide sociale au cours de l’année suivant la participation aux projets ICTA (présence cumulative) et plus d’un sur dix (15,1 %) en recevait encore au moment du sondage (présence ponctuelle), soit 17 mois en moyenne après la participation (tableau 3.3.9<sup>28</sup>).

**Tableau 3.3.9 – Recours à l’aide sociale après la participation aux projets ICTA, participants à l’ICTA, 2014-2015 (n=591)**

INDICATEURS	n	%
Présence (%)		
cumulative	591	22,5
ponctuelle	591	15,1
Nombre de mois - global	591	1,8
Nombre de mois - ceux ayant bénéficié de l’aide sociale	133	7,8
Proportion de mois (%)	591	14,7
<u>Différence de la proportion de mois (%)</u>	<u>591</u>	<u>3,2</u>

Source : Fichiers administratifs, MTESS

<sup>28</sup> Au besoin, consulter la liste d’indicateurs à l’annexe 1.

Globalement, les participants ont, en moyenne, passé 1,8 mois à l'aide sociale dans l'année suivant la participation aux projets ICTA, soit 14,7 % du temps. Si l'on ne tient compte que de ceux qui ont bénéficié de l'aide sociale, la période de prestations est de 7,8 mois en moyenne. Comparativement à l'année précédant la participation, les participants ont en moyenne passé 3,2 % plus de temps à l'aide sociale dans l'année qui l'a suivie, soit l'équivalent de 0,4 mois de plus.

## CONCLUSION

Concernant le **fonctionnement des projets**, notons qu'il ne se fait pas de promotion de l'ICTA auprès d'autres organismes, l'offre de services étant jugée suffisante selon les intervenants internes au MTESS rencontrés. Sauf exception, les mêmes projets sont reconduits chaque année de sorte qu'au fil des ans, les organismes offrant les projets ICTA ont acquis l'expérience et l'expertise dans l'insertion en emploi des travailleurs âgés. La plupart des organismes ont des collaborations avec les autres ressources du milieu, notamment pour la formation.

D'une année à l'autre, le délai entre le dépôt des projets et l'acceptation finale n'est jamais pareil. Il varie de quelques jours à 2-4 semaines dans le cas d'un renouvellement de projet, et ce délai n'est pas jugé problématique. Par contre, dans le cas d'un changement majeur à un projet ou d'un nouveau projet, le délai entre le dépôt du projet et son acceptation s'élève à plusieurs mois. Il est à noter que deux nouveaux projets n'ont pas pris naissance en raison des délais de signature avec le gouvernement fédéral et un autre projet a dû être interrompu en raison d'un changement majeur nécessitant l'accord du gouvernement fédéral. Ajoutons que les projets sont acceptés tardivement (fin mars - début avril), ce qui nuit aux organismes sur différents plans : mise à pied d'intervenants, délai dans le recrutement pour la formation des groupes, etc. Cette situation semble encore plus problématique l'année où l'entente Canada-Québec est renégoctée.

Le recrutement des participants s'effectue par l'intermédiaire des agents du CLE ou par le dépistage de l'organisme, mais dans tous les cas, l'autorisation de participation émane du CLE. Les organismes se chargent de promouvoir leur projet. Il y aurait peu de refus parmi les travailleurs âgés à qui l'ICTA est proposée. La principale source de motivation évoquée par les participants est le besoin d'aide pour trouver un emploi ou améliorer ses chances d'emploi (56,9 %). La non-participation résulterait surtout de problèmes de santé (19,6 %), de participations antérieures à d'autres projets (15,6 %) et d'une reprise d'emploi prochaine (14,1 %). Les cibles visées par les organismes sont généralement déterminées sur la base des résultats obtenus antérieurement et des budgets disponibles. Celles concernant la participation sont parfois difficiles à atteindre, ce qui a mené à la fermeture de quelques projets ou à l'utilisation d'un mode de fonctionnement différent (entrée continue). Néanmoins, les points de vue divergent quant à la pertinence d'élargir la clientèle de l'ICTA à d'autres groupes d'âge ou à d'autres régions.

De façon générale, les projets acceptés respectent les objectifs et les critères de l'ICTA. Toutefois, l'appartenance à une collectivité vulnérable s'est révélée difficilement vérifiable; il est aussi arrivé que la clientèle d'un projet ne soit pas majoritairement âgée de 55 à 64 ans et que l'horaire d'activités soit parfois légèrement inférieur à 25 heures. Par ailleurs, bien que tous les projets offrent des activités d'aide à l'emploi et une combinaison d'activités de développement de l'employabilité, le nombre et la nature des activités offertes varient d'un projet à un autre et se limitent, dans certains cas, au bilan des compétences, au marketing direct auprès des employeurs ou au recours à la subvention salariale.

Concernant la **pertinence des projets**, les besoins identifiés sont nombreux. Les travailleurs âgés sont mal outillés pour effectuer de la recherche d'emploi et pour passer des entrevues d'embauche, leurs compétences ne correspondent plus nécessairement aux besoins des employeurs, ils ont eux-mêmes des préjugés et font parfois face aux préjugés de certains employeurs, etc. La grande majorité des participants estiment que les activités offertes étaient adaptées à leurs besoins (91,2 %) et qu'elles étaient utiles (selon l'activité, la proportion d'accord sur son utilité varie de 81,7 % à 92,1 %). De plus, la quasi-totalité des participants jugent que les projets ont répondu à leurs attentes (90,3 %) et s'en disent satisfaits (91,6 %). Même si les activités proposées sont similaires à celles qu'on retrouve dans d'autres mesures ou services, notamment les clubs de

recherche d'emploi (rédaction de CV, préparation d'entrevues, démarchage auprès d'employeurs potentiels, etc.), les projets de l'ICTA ont leurs spécificités : temps accru consenti aux activités d'aide à l'emploi, approfondissement de certaines thématiques liées à la réalité des participants, accompagnement plus soutenu, plus grande homogénéité des groupes, multiplicité des services au même endroit, etc. Pour ces raisons, les projets de l'ICTA apparaissent pertinents pour répondre aux besoins des travailleurs âgés.

Par ailleurs, très peu de personnes (6,5 %) ne complètent pas leur participation et, lorsque c'est le cas, c'est principalement en raison de problèmes de santé (34,4 %). Les principaux axes d'amélioration sont la prolongation de la durée du projet (11,2 %), un meilleur suivi, plus de soutien ou d'accompagnement (8,4 %), une meilleure offre de stages (7,2 %) ainsi qu'une meilleure aide à la recherche d'emploi (5,0 %).

Les spécificités des projets mentionnées précédemment ont souvent été citées comme des avantages par les intervenants, en plus de l'expérience des organismes et de l'accompagnement offert. Peu d'inconvénients ont été soulevés, hormis les coûts. Ajoutons que l'allocation semble constituer un incitatif à participer aux projets (78,8 % des prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant reçu l'allocation) et est généralement jugée adéquate (79,2 %).

Concernant l'**efficacité des projets**, comparativement à leur situation avant leur participation à l'ICTA, les participants sont proportionnellement plus nombreux à percevoir une amélioration, plutôt qu'une détérioration, de leur motivation à améliorer leur formation (53,9 % et 6,5 %), de leurs compétences personnelles (52,0 % et 5,6 %), de leur expérience de travail (49,6 % et 8,8 %), de leur confiance en soi (52,3 % et 13,3 %) et de leur estime de soi (50,9 % et 12,0 %) ainsi que de leur motivation à travailler (48,6 % et 14,1 %). Les avis sont plus partagés concernant le changement de la situation économique (30,7 % et 30,8 %) alors que la vie familiale des participants est restée la même dans une grande proportion (58,6 %). À la suite de la participation aux projets, certains (18,1 %) ont tout de même eu recours à d'autres mesures actives, notamment les services d'aide à l'emploi (13,0 %).

Les effets bruts sur l'insertion en emploi après la participation (79,1 % ont occupé au moins un emploi après la participation à l'ICTA, 58,6 % occupent un emploi au moment du sondage) sont élevés et la situation d'emploi des participants s'est améliorée comparativement à l'année précédant la participation (281 heures travaillées de plus et 3 773 \$ en revenu d'emploi de plus). Ces effets s'apparentent à ceux observés chez les participants aux clubs de recherche d'emploi et à la mesure formation de la main-d'œuvre, tous âges et tous statuts confondus, pour lesquels on observe des effets nets positifs pour plusieurs clientèles<sup>29</sup>. De plus, une majorité de participants considèrent avoir obtenu leur emploi grâce au projet de l'ICTA (62,1 %) et sont d'avis que celui-ci correspond à leurs souhaits (77,3 %). Les projets ICTA semblent donc favoriser l'insertion en emploi des travailleurs âgés.

En termes de qualité d'emploi l'année suivant leur participation, la majorité des personnes (70,1 %) ont travaillé à temps plein, soit 30 heures ou plus par semaine. Leur principal emploi occupé était un emploi salarié dans la quasi-totalité des cas (95,7 %) et un peu moins du quart était un emploi temporaire (23,4 %) ou saisonnier (22,5 %). Finalement, le profil de l'emploi occupé au moment du sondage, soit 17 mois en moyenne après la participation, est similaire à celui de l'année suivant la participation.

À la suite de la participation aux projets ICTA, des personnes ont eu recours à l'assurance-emploi (34,9 %) ou à l'aide sociale (22,5 %) pour des périodes relativement courtes (10,2 % et 14,7 % du temps, respectivement).

---

<sup>29</sup> Source : Étude des effets des mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec - 2e cycle d'évaluation, collaboration SOM, Université Laval et MTESS, septembre 2014.

Dans le cas de l'assurance-emploi, il y a une diminution de la durée de prestation comparativement à l'année précédant la participation aux projets (-13,2 %), mais une légère augmentation quant à l'aide sociale (3,2 %). La participation aux projets ICTA semble donc avoir aussi eu un effet bénéfique au moins sur le recours à l'assurance-emploi.

Finalement, les effets sur la retraite sont moins probants. Plus du quart des participants ont déclaré avoir repoussé le moment où ils entrevoyaient prendre leur retraite (27,4 %) et ils sont proportionnellement plus nombreux à considérer que leur revenu prévu pour leur retraite a baissé plutôt qu'augmenté (29,8 % contre 14,9 %), quoique la moitié (49,6 %) est d'avis que celui-ci est demeuré stable. À ce sujet, il est important de préciser que des facteurs non pris en compte dans l'étude, tels le marché boursier, les taux d'intérêt et l'état des finances des participants, ont une incidence sur les conditions de la retraite.

## **ANNEXE 1**

### **DÉFINITIONS DE CERTAINS INDICATEURS LIÉS À L'EFFICACITÉ DES PROJETS**

## QUELQUES INDICATEURS SUR L'EFFICACITÉ

Cette annexe présente les définitions de quelques indicateurs sur l'efficacité des projets de l'ICTA. Ils sont regroupés par section, correspondant à la section pertinente du présent rapport.

Dans le rapport, les indicateurs portant sur la période « post-intervention » (après) suivent ceux sur les différences (après-avant), sans mention des indicateurs portant sur la période « pré-intervention » (avant). Ce choix est effectué en raison de la non-réponse partielle à chaque indicateur, le nombre de répondants à chaque indicateur pouvant varier, de sorte qu'on ne peut constater directement les différences calculées par l'intermédiaire des indicateurs de différences.

### Acquisition de compétences ou d'expériences de travail (3.3.1)

Ces indicateurs portent sur l'acquisition de compétences ou d'expériences de travail entre l'année précédant la participation à l'ICTA et le moment du sondage. Pour chaque question posée dans le cadre du sondage, la personne devait indiquer si, à son point de vue, sa situation relative aux éléments suivants s'était améliorée, détériorée ou était restée la même.

- Expérience de travail : modification perçue de l'expérience de travail entre l'année précédant la participation et le moment du sondage.
- Compétences professionnelles : modification perçue des compétences professionnelles entre l'année précédant la participation et le moment du sondage.
- Motivation à améliorer sa formation : modification perçue de la motivation à améliorer sa formation entre l'année précédant la participation et le moment du sondage.

### Participation à d'autres mesures actives (3.3.2)

Ces indicateurs portent sur la participation à une mesure active ou à un projet de l'ICTA dans l'année suivant la participation à l'ICTA. Ils proviennent des fichiers administratifs du MTESS. À noter que pour quelques participants (3,3 %), la période d'observation post-participation est inférieure à 12 mois et ceux-ci ont été inclus dans les analyses.

- Présence aux mesures : participation à chacune des principales mesures actives offertes aux individus au cours de l'année suivant la participation aux projets de l'ICTA. Cet indicateur renvoie au fait d'avoir commencé une participation aux **services d'aide à l'emploi** (SAE), aux **projets de préparation à l'emploi** (PPE), à la **formation de la main-d'œuvre** (MFOR), à une **subvention salariale** (SSAL), au **soutien au travail autonome** (STA).
- Présence aux mesures - **Initiative ciblée pour travailleurs âgés** (ICTA) : participation à un autre projet de l'ICTA au cours de l'année suivant la participation aux projets de l'ICTA. Cet indicateur renvoie au fait d'avoir commencé une participation à l'ICTA.
- Présence aux mesures - **Toutes mesures** : participation à l'une ou l'autre des principales mesures actives offertes aux individus ou à un autre projet de l'ICTA au cours de l'année suivant la participation aux projets ICTA.
- Présence ponctuelle : participation à l'une ou l'autre des principales mesures actives offertes aux individus ou à un autre projet de l'ICTA au moment du sondage.

- Nombre de semaines : nombre de semaines en participation à l'une ou l'autre des principales mesures actives offertes aux individus ou à un autre projet de l'ICTA au cours de l'année suivant la participation aux projets ICTA.
- Proportion de semaines : proportion de temps en participation à l'une ou l'autre des principales mesures actives offertes aux individus ou à un autre projet de l'ICTA au cours de l'année suivant la participation aux projets ICTA.

### **Amélioration de la qualité de vie (3.3.3)**

Ces indicateurs portent sur l'amélioration de la qualité de vie et ils sont construits sur la base de questions du sondage. Cinq d'entre eux sont construits sur la base de questions où la personne devait indiquer si sa situation relative aux éléments suivants s'était améliorée, détériorée ou était restée la même entre l'année précédant la participation et le moment du sondage.

- Confiance en soi : modification perçue de la confiance en soi entre l'année précédant la participation et le moment du sondage.
- Estime de soi : modification perçue de l'estime de soi entre l'année précédant la participation et le moment du sondage.
- Motivation à travailler : modification perçue de la motivation à travailler entre l'année précédant la participation et le moment du sondage.
- Situation économique : modification perçue de sa situation économique entre l'année précédant la participation et le moment du sondage.
- Vie familiale : modification perçue de sa vie familiale entre l'année précédant la participation et le moment du sondage.

Le sixième indicateur est construit sur la base d'une question portant sur les revenus de la personne en 2015, à savoir si ceux-ci étaient plus élevés, plus faibles ou les mêmes que ceux de l'année précédant leur participation à l'ICTA (soit 2013 pour la majorité des participants et 2014 pour quelques autres).

- Revenu personnel : modification perçue des revenus entre l'année précédant la participation et 2015.

### **Insertion en emploi (3.3.4)**

Ces indicateurs portent sur l'insertion en emploi et ils sont construits à partir des données du sondage.

- Présence en emploi – cumulative : présence cumulative en emploi après la participation aux projets de l'ICTA; cet indicateur renvoie au fait d'avoir occupé au moins un emploi au cours de cette période.
- Présence en emploi – ponctuelle : présence ponctuelle en emploi; cet indicateur renvoie au fait d'occuper un emploi au moment du sondage, soit 17 mois en moyenne après la fin de la participation aux projets de l'ICTA.
- Nombre de semaines – total<sup>30, 31</sup> : nombre total de semaines en emploi dans l'année suivant la fin de la participation aux projets de l'ICTA.
- Proportion de semaines – total<sup>30, 31</sup> : proportion de semaines en emploi dans l'année suivant la fin de la participation aux projets de l'ICTA.

<sup>30</sup> Cet indicateur tient compte de tous les emplois occupés durant cette période. Il est calculé pour tous les répondants au sondage et la valeur 0 est attribuée aux personnes n'ayant pas occupé d'emploi.

<sup>31</sup> Pour quelques participants (3,3 %), la période d'observation post-participation est inférieure à 12 mois, mais ceux-ci sont inclus dans l'analyse.

- Nombre de semaines – à temps plein<sup>30</sup> : nombre de semaines en emploi à temps plein (30 heures ou plus) dans l’année suivant la fin de la participation aux projets ICTA.
- Proportion de semaines – à temps plein<sup>30</sup> : proportion de semaines en emploi à temps plein (30 heures ou plus) dans l’année suivant la fin de la participation aux projets ICTA.
- Nombre d’heures travaillées<sup>30</sup> : nombre d’heures travaillées dans l’année suivant la participation.
- Revenu d’emploi<sup>30</sup> : revenu d’emploi dans l’année suivant la participation.
- Différence de la proportion de semaines – total : différence de la proportion de semaines en emploi entre l’année suivant et l’année précédant la participation.
- Différence de la proportion de semaines – à temps plein : différence de la proportion de semaines en emploi à temps plein (30 heures ou plus) entre l’année suivant et l’année précédant la participation.
- Différence des heures travaillées<sup>32</sup> : différence du nombre d’heures travaillées entre l’année suivant et l’année précédant la participation.
- Différence de la rémunération d’emploi<sup>32</sup> : différence des revenus d’emploi entre l’année suivant et l’année précédant la participation.
- Obtention de l’emploi grâce à la participation à l’ICTA : sentiment d’avoir obtenu le principal emploi occupé dans l’année suivant la participation grâce aux projets ICTA. L’indicateur est basé sur une échelle à quatre niveaux : tout à fait d’accord, plutôt d’accord, plutôt en désaccord et tout à fait en désaccord.

Les indicateurs de ce rapport sont définis et construits pour utilisation future dans le modèle économétrique permettant les calculs d’effets nets. Ainsi, la base de répondants utilisée pour calculer certains indicateurs peut varier entre le présent rapport d’évaluation et le rapport de sondage, conduisant à des statistiques différentes; à cet effet, porter attention au nombre de répondants de chaque statistique « n » lors de la consultation du rapport de sondage.

### **Caractéristiques de l’emploi occupé dans l’année suivant la participation (3.3.5)**

Ces indicateurs portent sur les caractéristiques de l’emploi occupé dans l’année suivant la participation et ils sont construits à partir des données du sondage, pour les personnes ayant occupé un emploi après la participation à l’ICTA.

- Présence en emploi – à temps partiel : présence en emploi à temps partiel dans l’année suivant la participation aux projets de l’ICTA; cet indicateur renvoie au fait d’avoir travaillé en moyenne moins de 30 heures par semaine au cours de cette période.
- Présence en emploi – à temps plein : présence en emploi à temps plein dans l’année suivant la participation aux projets de l’ICTA; cet indicateur renvoie au fait d’avoir travaillé en moyenne 30 heures ou plus par semaine au cours de cette période.
- Salaire horaire : salaire horaire moyen obtenu durant l’année suivant la participation aux projets de l’ICTA.
- Emploi – temporaire : caractère temporaire du principal emploi occupé dans l’année suivant la participation aux projets de l’ICTA, déterminé par le fait que la date de fin d’emploi était connue au cours de l’occupation de l’emploi.
- Emploi – saisonnier : caractère saisonnier du principal emploi occupé dans l’année suivant la participation aux projets de l’ICTA, considéré comme tel s’il est d’une durée inférieure à un an et disponible chaque année à la même période.

---

<sup>32</sup> Cet indicateur n’est calculé que pour les participants dont la période post-participation est de 12 mois ou plus.

- Emploi – salarié : caractère salarié du principal emploi occupé dans l’année suivant la participation aux projets de l’ICTA.
- Emploi – autonome : caractère autonome du principal emploi occupé dans l’année suivant la participation aux projets de l’ICTA.
- Emploi – correspond aux souhaits : correspondance entre le principal emploi occupé dans l’année suivant la participation aux projets de l’ICTA et le genre d’emploi souhaité.
- Horaire de travail souhaité : horaire de travail souhaité, à temps plein ou à temps partiel, chez les participants travaillant à temps partiel l’année suivant la participation aux projets de l’ICTA.
- Domaine d’activité du principal emploi : domaine d’activité du principal emploi occupé dans l’année suivant la participation aux projets de l’ICTA selon les catégories de la Classification nationale des professions (CNP) de 2011.
- Niveau de compétence du principal emploi : niveau de compétence exigé du principal emploi occupé dans l’année suivant la participation aux projets de l’ICTA selon les catégories de la Classification nationale des professions (CNP) de 2011.

### **Caractéristiques de l’emploi occupé au moment du sondage (3.3.6)**

Ces indicateurs portent sur les caractéristiques de l’emploi occupé au moment du sondage, soit 17 mois en moyenne après la participation aux projets ICTA. Ils ont été construits à partir des données du sondage et ne portent que sur les participants occupant un emploi au moment du sondage.

- Présence en emploi – à temps partiel : présence en emploi à temps partiel; cet indicateur renvoie au fait de travailler en moyenne moins de 30 heures par semaine dans cet emploi.
- Présence en emploi – à temps plein : présence en emploi à temps plein; cet indicateur renvoie au fait de travailler en moyenne 30 heures ou plus par semaine dans cet emploi.
- Emploi – temporaire : caractère temporaire de l’emploi, déterminé par le fait que la date de fin d’emploi était connue en cours de l’occupation de l’emploi.
- Emploi – saisonnier : caractère saisonnier de l’emploi, considéré comme tel s’il est d’une durée inférieure à un an et disponible chaque année à la même période.
- Emploi – salarié : caractère salarié de l’emploi.
- Emploi – autonome : caractère autonome de l’emploi.
- Emploi – correspond aux souhaits : correspondance entre l’emploi occupé et le genre d’emploi souhaité.
- Satisfaction du salaire : satisfaction envers le salaire reçu pour cet emploi. Basé sur une échelle allant de 0 à 10, les cotes 6 à 10 déterminent les personnes qui se disent satisfaites.

### **Recours à l’assurance-emploi (3.3.8)**

Ces indicateurs portent sur le recours à l’assurance-emploi et ils sont construits à partir des données du sondage.

- Présence – cumulative : présence cumulative à l’assurance-emploi après la participation aux projets de l’ICTA; cet indicateur renvoie au fait d’avoir reçu des prestations d’assurance-emploi au cours de cette période.
- Présence – ponctuelle : présence ponctuelle à l’assurance-emploi; cet indicateur renvoie au fait de recevoir des prestations d’assurance-emploi au moment du sondage, soit 17 mois en moyenne après la fin de la participation aux projets de l’ICTA.

- Nombre de semaines<sup>33, 34</sup> : nombre de semaines de prestations d'assurance-emploi dans l'année suivant la fin de la participation aux projets de l'ICTA.
- Proportion de semaines<sup>33, 34</sup> : proportion de semaines de prestations d'assurance-emploi dans l'année suivant la fin de la participation aux projets de l'ICTA.
- Différence de la proportion de semaines : différence de la proportion de semaines de prestations d'assurance-emploi entre l'année suivant et l'année précédant la participation.

### **Recours à l'aide sociale (3.3.9)**

Ces indicateurs portent sur le recours à l'aide sociale et ils sont construits à partir des données des fichiers administratifs du MTESS.

- Présence – cumulative : présence cumulative à l'aide sociale dans l'année<sup>35</sup> suivant la participation aux projets de l'ICTA; cet indicateur renvoie au fait d'avoir reçu des prestations d'aide sociale au cours de cette période.
- Présence – ponctuelle : présence ponctuelle à l'aide sociale; cet indicateur renvoie au fait de recevoir des prestations d'aide sociale au moment du sondage, soit 17 mois en moyenne après la fin de la participation aux projets de l'ICTA.
- Nombre de mois<sup>36</sup> : nombre de mois de prestations d'aide sociale dans l'année suivant la fin de la participation aux projets de l'ICTA.
- Proportion de mois<sup>36</sup> : proportion de mois de prestations d'aide sociale dans l'année suivant la fin de la participation aux projets de l'ICTA.
- Différence de la proportion de mois : différence de la proportion de mois de prestations d'aide sociale entre l'année suivant et l'année précédant la participation.

---

<sup>33</sup> Cet indicateur tient compte de tous les épisodes d'assurance-emploi durant cette période. Il est calculé pour tous les répondants au sondage et la valeur 0 est attribuée aux personnes n'ayant pas reçu d'assurance-emploi.

<sup>34</sup> Pour quelques participants (3,3 %), la période d'observation post-participation est inférieure à 12 mois, mais ceux-ci ont été inclus dans l'analyse.

<sup>35</sup> Pour quelques participants (3,3 %), la période d'observation post-participation est inférieure à 12 mois et ceux-ci ont été inclus dans l'analyse.

<sup>36</sup> Cet indicateur tient compte de tous les épisodes d'aide sociale durant cette période. Il est calculé pour tous les répondants au sondage et la valeur 0 est attribuée aux personnes n'ayant pas reçu d'aide sociale.

## **ANNEXE 2**

### **TABLEAUX SYNTHÈSES SUR LE FONCTIONNEMENT ET SUR LA PERTINENCE DES PROJETS**

## TABLEAU SYNTHÈSE SUR LE FONCTIONNEMENT

Le tableau 1 présente les résultats des indicateurs liés au fonctionnement des projets, selon la source de données. Les résultats globaux et les interprétations exposés dans le rapport proviennent des constats synthétisés de ce tableau, qui met les renseignements en parallèle pour chaque indicateur et chaque source. Il n'est pas suggéré de tirer de nouvelles conclusions en consultant ce tableau, mais celui-ci pourrait fournir des détails supplémentaires au lecteur.

**Tableau 1 Résultats des indicateurs liés au fonctionnement des projets**

<b>Tableau 1 Résultats des indicateurs liés au fonctionnement des projets</b>		
<b>Entrevues avec des informateurs clés</b>	<b>Sondage auprès des participants et des non-participants</b>	<b>Étude documentaire/ Fichiers administratifs</b>
<b>Promotion de l'ICTA</b>		
1. Diffusion de l'ICTA		
1. Pas de diffusion auprès des organismes actuellement. Il y en a eu en 2007 lors de l'implantation de l'ICTA. La promotion n'est pas souhaitée, car il n'y a pas toujours d'autres organismes locaux pouvant offrir le service; ceux qui ont un projet ont de l'expérience. Par ailleurs, le budget n'est ni assuré, ni stable.	1. –	1. –
<b>Soumission, sélection et acceptation des projets</b>		
2. Nombre de projets soumis		
3. Nombre de projets acceptés		
4. Taux d'acceptation des projets		
2. – 3. – 4. De façon générale, chaque organisme soumet à nouveau le même projet, ou un projet similaire, et le projet est accepté. Il n'y a pas de mécanisme de sélection à proprement parler. Dans trois régions, il est arrivé que d'autres organismes soumettent un projet; mais ces projets ont été refusés, car l'offre de service était jugée suffisante. Trois projets ont été récemment fermés par manque de participation ou de budget. Deux nouveaux projets ont été soumis depuis 2007, à la demande d'Emploi-Québec (et acceptés), par des organismes qui avaient déjà un projet. Deux nouveaux projets n'ont pas pris naissance en raison des délais	2. – 3. – 4. –	2. 25 projets soumis 3. 23 projets acceptés 4. Taux d'acceptation : 92 % Les rapports annuels de suivi ont relevé 31 projets actifs en octobre 2013 et 23 projets en octobre 2014 et 2015. Quatre régions ont perdu des projets. Les régions ayant des projets actifs en 2014-2015 sont présentées au tableau 2.2.1.

Tableau 1 Résultats des indicateurs liés au fonctionnement des projets		
Entrevues avec des informateurs clés	Sondage auprès des participants et des non-participants	Étude documentaire/ Fichiers administratifs
de signature avec le gouvernement fédéral. Une interruption est survenue dans un projet en raison d'un changement majeur nécessitant l'accord du gouvernement fédéral.		
<b>Description des projets</b> 5. Adéquation des objectifs <sup>37</sup> 6. Adéquation des critères (2, 3b, 3c) 7. Adéquation des activités (nombre et nature des activités réalisées) (3a)		
<p>Les <b>objectifs de l'ICTA</b> sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) réinsérer les travailleurs âgés sur le marché du travail;</li> <li>2) préparer les travailleurs âgés aux possibilités d'emploi existantes;</li> <li>3) rehausser leur employabilité;</li> <li>4) s'assurer qu'ils demeurent actifs et productifs pendant que leur collectivité traverse une période d'adaptation;</li> <li>5) compléter des programmes existants et des mesures d'ajustement.</li> </ol> <p>Les <b>critères d'admissibilité</b> des projets sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) <b>clientèle ciblée</b> 55 ans à 64 ans (également admissibles : 50 et 54 ans ou 65 ans et plus, mais participants à un projet majoritairement âgés de 55 à 64 ans). Voir les indicateurs 15 et 19 de la population visée;</li> <li>2) collectivité vulnérable;</li> <li>3) a-activités des projets admissibles; b-durée maximale de 17 semaines (durée fixée en juillet 2014, pas de maximum avant cela); c- 25 heures/semaine.</li> </ol> <p>Tous les projets offriront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des activités d'aide à l'emploi;</li> <li>• une combinaison appropriée d'activités de développement de l'employabilité (8 types spécifiés);</li> <li>• un suivi et un mentorat au terme du projet.</li> </ul>		
5. Oui. Les <b>objectifs 1 et 2</b> sont satisfaits pour tous les projets. L' <b>objectif 3</b> est satisfait pour 8 des 10 projets. Un autre projet offre de la formation, mais uniquement pour une partie des participants. Les <b>objectifs 4 et 5</b> ne sont pas spécifiés dans les objectifs des projets. Au sujet de l'objectif 5, les points de vue diffèrent entre les intervenants (voir l'indicateur 27 de la pertinence des projets).	5. –	5. Documentation consultée. Renseignements similaires à ceux présentés à la première colonne.
6. <b>Critère 2</b> : La définition de « collectivité vulnérable » est large et, de ce fait, difficile à vérifier. Il n'y	6. –	6. Documentation consultée. Renseignements similaires à ceux présentés à la première colonne.

<sup>37</sup> On présuppose qu'au moins un objectif doit être rempli pour qu'il y ait adéquation, et non que tous le soient.

**Tableau 1 Résultats des indicateurs liés au fonctionnement des projets**

Entrevues avec des informateurs clés	Sondage auprès des participants et des non-participants	Étude documentaire/ Fichiers administratifs
<p>a pas eu une démonstration claire de vulnérabilité pour 6 projets.  <b>Critère 3b</b> : À l'exception de 3 projets, les autres respectent ce critère. Toutefois, la limite de 17 semaines date de juillet alors que les ententes sont signées en avril.  <b>Critère 3c</b> : La majorité des projets offrent 25 heures d'activités par semaine. Pour 3 projets, la programmation hebdomadaire compte 23 à 24 heures d'activités.</p> <p>7. <b>Critère 3a</b> : Tous les projets offrent des activités d'aide à l'emploi et une combinaison d'activités de développement de l'employabilité, mais le nombre et la nature des activités varient. Dans un des projets, la majorité des participants reçoivent du placement assisté et, en cas de succès, bénéficient d'une subvention salariale, alors que les autres font des activités pendant 5 semaines à raison de 25 heures/semaine. Dans un autre projet, l'accent est aussi mis sur le ré-emploi rapide, et les activités de développement de l'employabilité<sup>38</sup> se limitent au bilan des compétences et au marketing direct auprès des employeurs. Selon le projet, la participation aux activités est soit obligatoire, soit fortement recommandée sans être obligatoire. Il se fait un suivi post-intervention.</p>	<p>7. Les activités réalisées par la quasi-totalité des répondants durant leur participation au projet sont le bilan des compétences et des expériences de travail (92,8 %) et l'aide à la recherche d'emploi (91,9 %). Sont ensuite mentionnées, dans des proportions similaires, les formations ou autres activités visant à améliorer les compétences professionnelles ou à en développer de nouvelles (60,6 %) et l'assignation d'un accompagnateur pendant le projet (60,5 %). Une plus faible proportion des participants au projet ont bénéficié d'un accompagnateur à la fin du projet (34,5 %), ont participé à des stages ou à des activités d'apprentissage en milieu de travail (18,7 %) ou ont participé à des activités de préparation au travail autonome (15,5 %).</p>	<p><b>Critère 3b</b> : En moyenne, les participations durent 8,6 semaines. Il y a tout de même 10,5 % des personnes qui ont une durée de participation supérieure à 17 semaines. Précisons que 2 projets d'une région ont des durées maximales de participation supérieures à 17 semaines.</p> <p>7. Documentation consultée. Renseignements similaires à ceux présentés à la première colonne. Au terme de la participation, aucun projet n'offre de mentorat.</p>
<p><b>Description des organismes et collaborateurs</b></p> <p>8. Adéquation des organismes</p> <p>9. Nombre et rôle des collaborateurs (sous-traitants et/ou partenaires)</p> <p>10. Nombre et taux d'ententes renouvelées<sup>39</sup></p>		
<p>8. Oui, tous les organismes sont adéquats. Ils ont tous plusieurs années d'expérience en développement de l'employabilité</p>	<p>8. –</p>	<p>8. –</p>

<sup>38</sup> Il s'agit du projet pour lequel l'objectif 3 visant à rehausser l'employabilité n'est pas satisfait.

<sup>39</sup> Revient au taux d'acceptation des projets.

**Tableau 1 Résultats des indicateurs liés au fonctionnement des projets**

Entrevues avec des informateurs clés	Sondage auprès des participants et des non-participants	Étude documentaire/ Fichiers administratifs
<p>et dans l'intervention auprès des travailleurs âgés.</p> <p>9. Le nombre de collaborateurs varie d'un projet à un autre. Certains n'en ont pas, d'autres en ont plusieurs. Leurs rôles diffèrent et l'intensité de la relation varie. Le rôle le plus fréquent et commun du collaborateur est d'offrir des formations. Il y a quelques cas de partenariat formel (exemple : un organisme communautaire qui offre des activités de bénévolat et assume la supervision des participants) alors que dans la majorité des cas, il s'agit de collaborateurs (exemple : achat d'activités de formation auprès de formateurs ou du réseau de l'éducation).</p> <p>10. –</p>	<p>9. –</p> <p>10. –</p>	<p>9. –</p> <p>10. –</p>
<p><b>Promotion des projets et recrutement des participants</b></p> <p>11. Diffusion des projets 12. Nature des activités de recrutement 13. Taux de participation et motifs de non-participation 14. Motifs de participation</p>		
<p>11. Oui, les projets sont diffusés. La diffusion se fait essentiellement par les organismes, qui utilisent différents moyens de publicité variant selon l'organisme. Le bouche-à-oreille constitue aussi un mode important de diffusion. Le degré de diffusion par les CLE varie : 3 CLE sur 11 font plus de promotion (exemple : font de la recherche au sein de leur bassin de personnes sans emploi), alors que la majorité des CLE se limitent à recommander la clientèle répondant aux critères d'ICTA et à utiliser des dépliants ou des affiches. Certains intervenants soulignent le besoin d'effectuer plus de diffusion et la difficulté d'atteindre les</p>	<p>11. Les participants à l'ICTA ont pris connaissance de ce programme par l'intermédiaire du CLE et d'Emploi-Québec (36,8 %), des médias (35,4 %) ou de leur entourage (21,7 %). Un peu plus de la moitié des non-participants (53,2 %) ont déjà entendu parler de projets visant à aider les travailleurs âgés de 50 ans et plus à se trouver un emploi : parmi eux, 48,8 % par le CLE ou Emploi-Québec, 32,4 % par les médias et 13,3 % par leur entourage.</p>	<p>11. –</p>

**Tableau 1 Résultats des indicateurs liés au fonctionnement des projets**

Entrevues avec des informateurs clés	Sondage auprès des participants et des non-participants	Étude documentaire/ Fichiers administratifs
<p>clientèles situées en zones éloignées, vivant souvent en milieu rural. Ces organismes mentionnent le manque de budget : au début, le budget ne prévoyait pas, ou prévoyait peu, d'argent pour la diffusion, puisque la clientèle était plus captive, issue des comités de reclassement. Maintenant, les participants sont davantage des personnes ayant perdu leur emploi dans différents secteurs (exemples : manufacturier, services, commerces) en raison notamment d'un ralentissement économique. Ces promoteurs croient qu'Emploi-Québec devrait s'engager davantage et l'un d'entre eux souhaite même l'existence d'une politique claire de diffusion.</p> <p>12. Tous les clients doivent être recommandés par les CLE. Ils sont recrutés directement par les agents ou dépistés par les organismes. Une région songe à autoriser le recrutement direct par les organismes.</p> <p>13. <b>Taux de participation</b> : inconnu et difficile à établir. Un organisme mentionne avoir des difficultés à convaincre les travailleurs âgés à participer. Les autres ne connaissent pas le taux de participation. Bien que certains projets ne soulèvent pas de problèmes de recrutement, plusieurs intervenants mentionnent que celui-ci est plus difficile ces dernières années, surtout à certaines périodes. Il semble y avoir peu de refus.</p> <p><b>Motifs de non-participation</b> : les motifs sont surtout la perte de l'aide sociale, la durée du projet jugée trop longue, la période du projet (l'été moins attrayant) et finalement, des craintes (exemples :</p>	<p>12. Plus de la moitié des non-participants qui ont entendu parler de ces projets disent en avoir entendu parler lorsqu'ils sont allés au CLE (55,1 %, soit 199 non-participants).</p> <p>13. <b>Taux de participation</b> : 199 non-participants en ont entendu parler lorsqu'ils se sont présentés au CLE. Par contre, la très grande majorité des 480 autres non-participants à qui le CLE n'en a pas parlé (80,8 %) auraient accepté de participer à un des projets de l'ICTA si on le leur avait proposé.</p> <p><b>Motifs de non-participation</b> : chez les non-participants à qui le CLE en a parlé, les principales raisons de non-participation sont des problèmes de santé (19,6 %), le fait qu'ils avaient déjà participé à</p>	<p>12. –</p> <p>13. –</p>

**Tableau 1 Résultats des indicateurs liés au fonctionnement des projets**

Entrevues avec des informateurs clés	Sondage auprès des participants et des non-participants	Étude documentaire/ Fichiers administratifs
<p>peur de l'échec, peur que les emplois disponibles ne soient pas intéressants ou n'offrent pas de bonnes conditions).</p> <p>14. –</p>	<p>un autre projet auparavant (15,6 %) ou étaient en attente d'une reprise d'emploi (14,1 %). Chez les 69 non-participants à qui le CLE n'en a pas parlé, mais qui ne se seraient pas montrés intéressés, les principales raisons de non-participation anticipée sont des problèmes de santé (34,8 %), le fait qu'ils étaient déjà en emploi (11,6 %) ou sur le point de prendre leur retraite ou préretraite (8,7 %).</p> <p>14. La principale raison ayant motivé plus de la moitié des participants à adhérer au projet est le besoin d'aide pour trouver un emploi/améliorer ses chances d'emploi (56,9 %); cette statistique grimpe à 68,2 % lorsque l'on combine les deux réponses possibles données. En tenant compte de ces deux réponses, les autres raisons évoquées sont : avoir une meilleure formation/une formation dans un secteur en demande (15,1 %), changer d'emploi/avoir un meilleur emploi (14,6 %), avoir un revenu (13,1 %).</p>	<p>14. –</p>
<p><b>Description de la population</b></p> <p>15. Adéquation de la population visée-suite indicateur 6, critère 1</p> <p>16. Nombre de participants visés par l'organisme promoteur</p> <p>17. Nombre et caractéristiques des participants inscrits</p> <p>18. Nombre d'occurrences du participant au projet</p> <p>19. Adéquation de la population participante</p>		
<p>15. La clientèle admise serait conforme aux critères. Dans une région, les critères d'admissibilité de l'organisme laissent planer un doute sur l'adéquation de la population visée, car on inclut les personnes ayant un travail à temps partiel de moins de 20 heures par semaine alors que l'Entente spécifie « sans emploi ».</p>	<p>15. –</p>	<p>15. Selon les documents disponibles, la clientèle serait conforme pour tous les projets.</p>

**Tableau 1 Résultats des indicateurs liés au fonctionnement des projets**

Entrevues avec des informateurs clés	Sondage auprès des participants et des non-participants	Étude documentaire/ Fichiers administratifs
16. –	16. –	16. Total : pour 2014-2015, la cible était de 1 136 participants. Les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean (21,7 %) et de la Montérégie (20,6 %) avaient les parts les plus importantes de cette cible.
17. –	17. –	17. 990 participants ont commencé une participation en 2014-2015, soit 87,1 % de la cible visée. Les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Montérégie ont les plus fortes proportions de participants (21,1 %, 21,0 %) (tableau 2.2.2).
18. –	18. –	18. La grande majorité des participants (90,9 %) en étaient à leur première participation à un projet de l'ICTA alors que 8 % d'entre eux avaient déjà participé à un de ces projets et 1 % avaient participé à au moins deux projets (tableau 2.2.2).
19. La représentation majoritaire des 55-64 ans semble respectée (9 projets), mais la proportion de 65 ans et plus n'est pas spécifiée dans l'ensemble des projets. Les plus démunis sont parfois moins rejoints, notamment en raison de difficultés à les informer et des problèmes de transport en zone éloignée.	19. –	19. La majorité des participants (62 %) est âgée entre 55 et 64 ans. Pour un seul projet, la part des 55 à 64 ans est inférieure à la moitié : (47,4 %) en 2014-2015.

## TABLEAU SYNTHÈSE SUR LA PERTINENCE

Le tableau 2 présente les résultats des indicateurs liés à la pertinence des projets, selon la source de données. Les résultats globaux et les interprétations exposés dans le rapport proviennent des constats synthétisés de ce tableau, qui met les renseignements en parallèle pour chaque indicateur et chaque source. Il n'est pas suggéré de tirer de nouvelles conclusions en consultant ce tableau, mais celui-ci pourrait fournir des détails supplémentaires au lecteur.

**Tableau 2 Résultats des indicateurs liés à la pertinence des projets**

<b>Tableau 2 Résultats des indicateurs liés à la pertinence des projets</b>		
<b>Entrevues avec des informateurs clés</b>	<b>Sondage auprès des participants et des non-participants</b>	<b>Étude documentaire/ Fichiers administratifs</b>
<b>Description des besoins</b> 20. Nature des besoins		
20. Les besoins des travailleurs expérimentés sont variés. Notamment cités : besoin d'aide en informatique et de faire un deuil, problème d'adéquation entre leurs compétences et les demandes des employeurs (les participants sont souvent peu scolarisés, par exemple sans la 5 <sup>e</sup> secondaire, alors que les emplois l'exigent). Ils sont aussi peu qualifiés ou ont une spécialisation peu transférable, et les emplois qui s'offrent à eux sont parfois à temps partiel et au salaire minimum. Par ailleurs, ils sont mal outillés pour effectuer de la recherche d'emploi et passer des entrevues; ils manquent de confiance en eux, vivent du découragement et du défaitisme, affichent des préjugés par rapport à leur âge; besoin de dresser un bilan de compétences, besoin d'accompagnement et de formations d'appoint, méconnaissance des services offerts, besoin de modifier certaines perceptions.	20. Voir les raisons de participation (indicateur 14).	20. –
<b>Pertinence des activités pour la population visée</b> 21. Adéquation aux besoins 22. Distinction/spécificité par rapport aux autres mesures et activités 23. Pertinence des activités proposées		
21. –	21. La quasi-totalité des participants (91,2 %) estiment que les activités offertes étaient adaptées à leurs besoins en tant que travailleurs âgés de 50 ans et plus.	21. –

**Tableau 2 Résultats des indicateurs liés à la pertinence des projets**

Entrevues avec des informateurs clés	Sondage auprès des participants et des non-participants	Étude documentaire/ Fichiers administratifs
<p>22. La distinction entre les activités d'ICTA et celles déjà offertes se fait surtout sur le plan de leurs modalités. Si les activités d'ICTA sont souvent de même nature que celles offertes aux autres clientèles, elles sont cependant adaptées aux travailleurs âgés et personnalisées, selon l'avis de la quasi-totalité des répondants, et ce, par exemple, par l'approfondissement des thématiques liées à leurs réalités telles que le deuil ou la valorisation des acquis. La durée des interventions est plus longue afin d'assurer la réussite des apprentissages. Ajoutons que les formations d'appoint d'ICTA offertes dans certains projets sont à temps partiel et de courte durée, ce qui les distingue, car Emploi-Québec offre essentiellement des activités de formation à temps complet et de plus longue durée. Une courte durée de projet est adaptée aux travailleurs âgés (1 répondant) : 5 semaines est une durée suffisante pour effectuer une démarche d'employabilité valable, ce qui n'est pas le cas pour d'autres clientèles. L'accompagnement et le suivi se révèlent également plus assidus dans ces activités que dans les mesures régulières.</p>	<p>22. –</p>	<p>22. –</p>
<p>23. Les activités proposées semblent pertinentes pour les personnes qui en bénéficient (il est à noter que deux projets priorisent le placement assisté). Elles sont choisies pour répondre aux besoins des clients, les plans d'intervention individuels sont adaptés. Dans certains projets, on a modifié la programmation afin de l'adapter aux besoins de la clientèle, au fil des années. Dans un projet, on ne limite pas les activités uniquement aux objectifs professionnels de l'individu, et celui-ci peut découvrir d'autres</p>	<p>23. Globalement, les activités réalisées par les participants lors du projet de l'ICTA ont été jugées utiles par la grande majorité des répondants (de 81,7 % à 92,1 % selon l'activité). L'aide à la recherche d'emploi a été jugée comme la plus utile par 60,0 % des participants en ayant reçu; viennent ensuite les formations ou autres activités visant à améliorer les compétences professionnelles ou à en développer de nouvelles (24,9 %), le bilan des compétences et des expériences de travail</p>	<p>23. –</p>

**Tableau 2 Résultats des indicateurs liés à la pertinence des projets**

Entrevues avec des informateurs clés	Sondage auprès des participants et des non-participants	Étude documentaire/ Fichiers administratifs
<p>domaines afin d’avoir le plus de chances possible de trouver un emploi. Il semble y avoir une bonne écoute des besoins des participants de la part des organismes, sous diverses formes (exemples : ateliers de rétroaction, évaluations de fin de participation, <i>focus group</i>, rencontres individuelles effectuées régulièrement, discussions de cas entre intervenants, sondages).</p>	<p>(18,4 %), les ateliers sur la connaissance de soi/l’estime/la confiance/avec un psychologue/les discussions de groupe (10,5 %) et le mentorat/accompagnement (6,8 %).</p>	
<p align="center"><b>Pertinence des projets pour la population visée</b></p> <p align="center">24. Adéquation aux besoins</p> <p align="center">25. Avantages et inconvénients des projets</p> <p align="center">26. Distinction par rapport aux autres mesures ou programmes</p> <p align="center">27. Complétion des autres mesures ou programmes existants</p> <p align="center">28. Nombre et caractéristiques des participants terminant le projet</p> <p align="center">29. Taux de complétion et motifs d’abandon</p> <p align="center">30. Taux de satisfaction et motifs d’insatisfaction</p>		
<p>24. –</p> <p>25. <b>Avantages</b> : activités en groupe homogène pour entre autres favoriser l’entraide et le dynamisme, expérience des organismes, rythme et nature des activités, service clés en main avec palette de services offerts tous au même endroit, accompagnement jusqu’en emploi avec possibilité de subvention salariale. Il n’y a que des avantages, pour certains. Les spécificités des projets constituent aussi des avantages.</p> <p><b>Inconvénients</b> : coût des projets, problèmes avec Service Canada relativement au traitement des prestations d’assurance-emploi et à l’allocation de l’ICTA, chevauchement possible avec</p>	<p>24. La quasi-totalité des participants sondés (90,3 %) jugent que le projet a répondu à leurs attentes dans l’ensemble.</p> <p>Le nombre d’heures par semaine et la durée du projet (nombre de semaines) ont été satisfaisants pour la quasi-totalité des participants (respectivement 96,1 % et 84,5 %).</p> <p>25. –</p>	<p>24. –</p> <p>25. –</p>

**Tableau 2 Résultats des indicateurs liés à la pertinence des projets**

Entrevues avec des informateurs clés	Sondage auprès des participants et des non-participants	Étude documentaire/ Fichiers administratifs
<p>d'autres services, danger de vouloir participer seulement pour gagner du temps et se rendre plus près de l'âge de la retraite ou parce que la personne attend d'être rappelée pour un emploi.</p>		
<p>26. L'ICTA se révèle plus souple que la majorité des mesures. Un participant obtient tout ce dont il peut avoir besoin en un seul endroit. Possibilité d'activités en concomitance, ce qui est rarement le cas des parcours où les mesures se succèdent. Possibilité d'observer des individus sur une plus longue période et de procéder à des ajustements. La formule en groupe est distincte; elle ne semble pas possible dans d'autres types de projets, en raison du coût et du nombre de ressources humaines nécessaires (1 répondant). Le placement assisté semble un trait distinctif (1 répondant), mais c'est peut-être plus la subvention associée à celui-ci qui l'est (1 répondant).</p>	<p>26. –</p>	<p>26. –</p>
<p>27. La complémentarité entre l'ICTA et les autres mesures ne s'inscrit pas toujours clairement. Pour certains, la disparition de l'ICTA créerait un manque dans l'offre de services, alors qu'il n'y aurait pas de problème pour d'autres. L'ICTA a sa propre niche, mais il serait possible, quoique difficile, d'effectuer les activités d'ICTA à la pièce avec plusieurs ressources (trois régions). Seulement deux projets semblent s'inscrire dans une forme de complémentarité avec d'autres services d'Emploi-Québec (exemples : formation, subvention salariale).</p>	<p>27. –</p>	<p>27. –</p>

**Tableau 2 Résultats des indicateurs liés à la pertinence des projets**

Entrevues avec des informateurs clés	Sondage auprès des participants et des non-participants	Étude documentaire/ Fichiers administratifs
<p>28. –</p> <p>29. Peu d’abandon; les quelques abandons seraient surtout dus à des problèmes de santé.</p> <p>30. Pas d’insatisfaction ou peu; les gens sont satisfaits. La seule déception : quand les personnes ne parviennent pas à se placer.</p>	<p>28. –</p> <p>29. –</p> <p>30. La quasi-totalité des participants (91,6 %) sont globalement satisfaits du projet. Sur une échelle de 0 à 10, les participants évaluent en moyenne à 8,26 leur satisfaction globale envers le projet. Les <b>principaux axes d’amélioration</b> du projet suggérés par les participants sont le <b>rallongement de la durée du projet</b> (11,2 %), plus de <b>suivi, de soutien et d’accompagnement</b> (8,4 %), une <b>meilleure offre de stages</b> (plus de stages et des meilleurs) (7,2 %) et une meilleure aide à la recherche d’emploi (5,0 %).</p>	<p>28. La grande majorité des participants complètent la participation (93,5 %), ce qui explique que leur portrait ne diffère pas de façon significative de celui présenté au tableau 2.2.2.</p> <p>29. La grande majorité (93,5 %) des participants ont complété leur participation. Les problèmes de santé représentent le principal motif (34,4 %) pour lequel les travailleurs âgés ne complètent pas leur participation.</p> <p>30. –</p>
<p><b>Pertinence du soutien du revenu</b></p> <p>31. Profil des participants recevant des subventions</p> <p>32. Nombre, montant et durée des subventions salariales</p> <p>33. Nombre, montant et durée des allocations</p>		
<p>31. Très peu de renseignements ont été obtenus au sujet des profils des personnes ayant bénéficié de la subvention salariale. Les quelques commentaires recueillis à ce sujet sont : pour une région, les emplois subventionnés sont de plus de 25 heures; pour une autre région, la subvention salariale bénéficie à</p>	<p>31. –</p>	<p>31. –</p>

**Tableau 2 Résultats des indicateurs liés à la pertinence des projets**

Entrevues avec des informateurs clés	Sondage auprès des participants et des non-participants	Étude documentaire/ Fichiers administratifs
<p>quelques personnes absentes du marché du travail depuis très longtemps; la subvention est accordée exclusivement aux employeurs du secteur privé (une région); moins de demande dans certains territoires d'une région.</p> <p>32. Le nombre, la durée et les sommes alloués aux subventions salariales varient d'un projet à un autre. Certains projets n'offrent aucune subvention selon l'Entente avec l'organisme et d'autres en offrent. Dans ce dernier cas, ce sont les organismes qui les gèrent, et pour certains projets sans subvention incluse dans l'Entente, les subventions peuvent être accordées par Emploi-Québec (le CLE utilise la mesure de subvention salariale pour l'ICTA au cas où cela serait souhaité, car les deux projets ne l'offrent plus dans l'Entente). Les subventions seraient parfois mal perçues et moins prisées (exemple : pas toujours vues comme un avantage par les employeurs en raison de la lourdeur administrative, ou de doutes quant aux qualités professionnelles ou personnelles de la personne qui se présente avec une subvention). Projets avec subvention : le nombre de subventions varie de quelques subventions (2 régions) à plusieurs (2 régions, dont l'une où les participants s'en prévalent presque tous) et la formule varie (montant fixe, pourcentage du salaire sur un certain nombre de semaines). Un organisme ayant un projet sans subvention offre plutôt du soutien à la productivité lors de la phase du maintien en entreprise, en remboursant des frais de formation en entreprise, de formation de courte durée et d'équipement. Un autre combine stages et subvention. Le montant et la durée ne posent</p>	<p>32. –</p>	<p>32. 15 projets sur 24 offrent la possibilité de subvention salariale. Les projets sans subvention sont dans les régions 04, 08 et 16. Toutes les régions ont au moins un projet avec subvention.</p>

**Tableau 2 Résultats des indicateurs liés à la pertinence des projets**

Entrevues avec des informateurs clés	Sondage auprès des participants et des non-participants	Étude documentaire/ Fichiers administratifs
<p>pas de problème. Une problématique surgit vers la fin de l'année financière (et donc à la fin de l'entente entre l'organisme et Emploi-Québec) : la subvention est liée à un nombre d'heures de travail, mais il est impossible de réaliser un tel nombre d'heures pour une personne commençant sa participation à cette période; l'organisme change la formule d'attribution de la subvention pour pallier ce problème.</p> <p>33. Le montant de l'allocation a varié dans le temps (320 \$, 250 \$, 270 \$ par semaine). Le CLE détermine le montant. En général, les organismes savent qu'une allocation est possible, mais ils ne sont pas au courant du fonctionnement. La gestion semble varier selon la région. Dans l'ensemble, l'allocation offerte est de 270 \$ par semaine en déduisant les autres prestations que reçoit le client.</p> <p>Voici les commentaires obtenus de quelques régions : les prestataires de l'assurance-emploi conservent leur prestation jusqu'à la fin, puis ils peuvent recevoir le soutien du revenu (une région). Seulement ceux qui font les activités reçoivent l'allocation (une région). Un autre projet offre 250 \$/sem. plus le remboursement des frais de transport, en fonction du revenu du client (une région).</p>	<p>33. Plus de la moitié des participants ayant le statut d'assurance-emploi au début de la participation au projet (55,0 %) ont conservé leur prestation d'assurance-emploi. Il y a 31,9 % des participants qui ont bénéficié de l'allocation de participation (17,5 % de leur propre choix en abandonnant leurs prestations d'assurance-emploi et 14,4 % parce que celles-ci se terminaient).</p> <p>Plus des trois quarts des personnes (78,8 %) ayant le statut d'assurance-emploi au début de la participation et ayant reçu l'allocation de participation considèrent que ce soutien du revenu les a incités à participer au projet.</p> <p>Aussi, 79,2 % des participants s'accordent pour dire que le soutien de revenu proposé ou reçu dans le cadre du projet était adéquat.</p>	<p>33. –</p>

## **ANNEXE 3**

### **GUIDES D'ENTREVUES**

## ÉVALUATION DES PROJETS DE L'ICTA

### § GUIDE D'ENTREVUE § POUR LES REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX

DATE DE LA RENCONTRE : \_\_\_\_\_ DURÉE DE LA RENCONTRE : \_\_\_\_\_  
HEURE JOUR MOIS ANNEE MINUTES

RÉGION ADMINISTRATIVE : \_\_\_\_\_

LIEU DE LA RENCONTRE : \_\_\_\_\_

NOM DE L'INTERVIEWER : \_\_\_\_\_

ENTREVUE INDIVIDUELLE :

NOM DE LA PERSONNE RENCONTRÉE : \_\_\_\_\_

ENTREVUE DE GROUPE :

NOM DES PERSONNES RENCONTRÉES :



\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

#### **INFORMATEUR CLES :**

EMPLOI-QUÉBEC (NIVEAU RÉGIONAL) :

R1 : Responsables de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés

R2 : Responsables des ententes avec les organismes externes en employabilité  
dans le cadre de l'ICTA

***INTRODUCTION (5 MINUTES) :***

**RESPONSABLES DE L'ÉVALUATION :**

La responsabilité de l'évaluation des projets de l'ICTA est confiée à la Direction de l'évaluation (DE) du secteur des politiques, de l'analyse stratégique et de l'action communautaire (SPASAC) au MTESS.

**BUT DE L'ENTREVUE :**

Mieux comprendre le fonctionnement et la pertinence des projets de l'ICTA. Notamment, voir comment se distribuent les responsabilités des différents partenaires impliqués, connaître le point de vue des intervenants sur ce qui fonctionne bien et ce qui pourrait être amélioré dans le fonctionnement du programme et documenter en quoi ces projets répondent aux besoins des travailleurs âgés.

**DÉROULEMENT DE L'ENTREVUE :**

**Caractère confidentiel – Durée – Thèmes abordés.**

**SUITES DE L'ENTREVUE :**

**Comptes rendus – Traitement global – Rapport final – Échéancier.**

***MERCI POUR VOTRE COLLABORATION***

## **1. MANDAT ET PARTAGE DES RESPONSABILITÉS**

**1.1** En premier lieu, j'aimerais que vous me parliez de vos fonctions actuelles, et plus spécifiquement de celles en lien avec les projets de l'ICTA.

- ♦ Nature des fonctions, depuis quand, changement s'il y a lieu
- ♦ Entrée en fonction, nature du mandat et, s'il y a lieu, changements survenus notamment pour l'ICTA

**(Personnes interrogées : R1 et R2)**

**1.2** Dans la réalisation de votre mandat, parlez-nous des interactions que vous avez avec... (sujets et fréquence des échanges, satisfaction, soumission des projets, négociation de l'entente, etc.) et du rôle de chacun.

- ♦ Les directions centrales d'Emploi-Québec
- ♦ Les CLE
- ♦ Les organismes externes en employabilité
- ♦ Autres (exemple fédéral)

**(Personnes interrogées : R1 et R2)**

**1.3** Comment qualifiez-vous les rôles et les responsabilités des différents intervenants? Sont-ils définis – connus et respectés de tous? Y a-t-il des chevauchements, des ambiguïtés, des iniquités, ou la répartition se fait-elle naturellement selon les expertises de chacun?

Qu'est-ce qui fonctionne bien et qu'est-ce qui devrait être amélioré? Auriez-vous des suggestions pour améliorer cette situation?

**(Personnes interrogées : R1 et R2)**

**1.4** Parlez-moi de la situation économique sur votre territoire, en vous rapportant plus spécifiquement à la situation du marché du travail.

- ♦ Quels sont les besoins des chercheurs d'emploi de votre territoire?
- ♦ Les besoins des travailleurs âgés sont-ils différents? Si oui, en quoi?
- ♦ Comment se positionnent les travailleurs âgés dans le marché du travail de votre territoire – leurs qualifications et besoins au regard des emplois offerts?

**(Personnes interrogées : R1 et R2)**

**1.5** Quelle est l'offre de services pour les travailleurs âgés dans votre région?

- ♦ Quelle est la place des projets de l'ICTA dans l'offre de services?
- ♦ Les projets de l'ICTA sont-ils complémentaires aux autres mesures et services? Y a-t-il des chevauchements?

**(Personnes interrogées : R1 et R2)**

## **2. PROMOTION DU PROGRAMME ET PROCESSUS DE SÉLECTION DES PROJETS**

### **2.1** Quelle promotion fait-on de l'ICTA dans votre région?

- ♦ Par qui et auprès de quels organismes? Est-ce auprès de tous les organismes potentiels?
- ♦ Quels sont les moyens utilisés et leur efficacité (exemple : présentations, feuillets d'information, bouche-à-oreille, etc.)?
- ♦ Rôle de chacun (central, régional, local et des organismes externes)
- ♦ Ce qui fonctionne bien et points à améliorer (si en énumère plusieurs : Pourriez-vous identifier les trois principales améliorations à apporter?)

**(Personnes interrogées : R1 et R2)**

### **2.2** Combien de projets sont soumis chaque année?

- ♦ Ce nombre varie-t-il beaucoup d'une année à l'autre ? Pourquoi?
- ♦ Combien de projets sont acceptés?
- ♦ Les projets soumis une année sont-ils renouvelés les années suivantes? Si oui, est-ce que cela nuit à l'acceptation d'autres projets?

**(Personnes interrogées : R1 et R2)**

### **2.3** Quels sont les organismes externes qui soumettent des projets?

- ♦ Ont-ils de l'expérience dans le développement de l'employabilité? dans l'intervention auprès de travailleurs âgés? dans les projets ICTA?
- ♦ Est-ce que ce sont les mêmes organismes qui présentent des projets d'une année à l'autre? Comment expliquez-vous cette situation? Quels avantages et inconvénients y voyez-vous?
- ♦ (Note : ont-ils le choix ou doivent-ils composer avec l'offre disponible sur le territoire? les petits territoires ne disposent pas d'un grand éventail d'organismes...)

**(Personnes interrogées : R1 et R2)**

### **2.4** Est-ce que ces organismes externes qui soumettent des projets s'associent avec des partenaires pour réaliser leurs projets?

- ♦ Quels sont ces organismes? Quel est leur rôle?
- ♦ Quels avantages et inconvénients voyez-vous à la présence de partenaires?

**(Personnes interrogées : R1 et R2)**

### **2.5** Parlez-moi de l'admissibilité des projets et de la sélection de ceux-ci.

- ♦ Les critères d'admissibilité des projets (collectivité vulnérable, âge, durée maximale de 17 semaines – durée maximale fixée en juillet 2014, pas de maximum avant cela) et des activités proposées sont-ils pertinents? À qui les projets sont-ils soumis et comment se font la sélection ou l'approbation des projets? Quelles sont les personnes impliquées dans le processus?
- ♦ Comment s'assure-t-on que les projets respectent les objectifs et les critères de l'ICTA?

♦ Quels sont les délais entre la soumission et l'acceptation des projets? Ces délais sont-ils les mêmes pour les nouveaux projets et les projets reconduits? Sont-ils problématiques? Quelles sont les causes de ces délais?

♦ La population visée par l'ICTA devrait-elle être plus large ou plus restreinte (exemples : critère d'âge, territoires admissibles)? Pourquoi?

- ♦ Ce qui fonctionne bien et les points à améliorer (si en énumère plusieurs : Pourriez-vous identifier les trois points à améliorer?)

**(Personnes interrogées : R1 et R2)**

### **3. RECRUTEMENT ET SERVICES OFFERTS**

#### **3.1** Comment s'effectue le recrutement des participants?

- ♦ Quels sont les moyens utilisés pour promouvoir les projets? Pour rejoindre la clientèle visée?
- ♦ Les organismes ont-ils des cibles de résultats en termes de participants? Qui les fixe et comment sont-elles déterminées?
- ♦ Ont-ils de la difficulté à atteindre ces cibles? Pourquoi?
- ♦ Ce qui fonctionne bien et les points à améliorer

**(Personnes interrogées : R1 et R2)**

#### **3.2** Parlez-moi des activités offertes dans le cadre des projets (en général).

- ♦ Type d'activités, caractère obligatoire ou facultatif, leur durée
- ♦ Lien avec les besoins identifiés
- ♦ Ces activités sont-elles adaptées aux travailleurs âgés? En quoi?
- ♦ Ces activités se distinguent-elles des autres mesures et services? En quoi?
- ♦ Comment répondent-elles aux besoins des travailleurs âgés? Comment contribuent-elles à atteindre les objectifs des projets retenus?
- ♦ Ce qui fonctionne bien et les points à améliorer

**(Personnes interrogées : R1 et R2)**

#### **3.3** Parlez-moi du soutien du revenu pour les participants et des subventions pour les employeurs.

- ♦ Le montant et la durée du soutien conviennent-ils?
- ♦ Est-ce un incitatif – est-ce que ça influence le fait de compléter la participation?
- ♦ Est-ce pertinent, selon vous? Pourquoi?
- ♦ Les subventions sont-elles utilisées par les employeurs? Y a-t-il des obstacles à leur utilisation?

**(Personnes interrogées : R1 et R2)**

### **4. SUIVI DES RÉSULTATS**

#### **4.1** Parlez-moi du suivi des résultats.

- ♦ Procédure mise en place pour la reddition de comptes
- ♦ Fréquence et nature des renseignements fournis par les organismes
- ♦ Votre rôle, celui des CLE, des organismes en employabilité
- ♦ Ce qui fonctionne bien et les points à améliorer (si en énumère plusieurs : Qu'amélioreriez-vous dans un premier temps?)

**(Personnes interrogées : R1 et R2)**

## **5. BILAN**

- 5.1** Selon vous, est-ce pertinent d'offrir des projets spécifiques aux travailleurs âgés pour développer leurs compétences, soutenir leur recherche d'emploi et favoriser leur réintégration au marché du travail?
- ♦ Pourquoi?
  - ♦ Les avantages et les inconvénients
- (Personnes interrogées : R1 et R2)**
- 5.2** Quel bilan faites-vous des projets ICTA?
- ♦ Le fonctionnement
  - ♦ La pertinence
  - ♦ Les avantages et les inconvénients
- (Personnes interrogées : R1 et R2)**
- 5.3** Avez-vous des suggestions pour améliorer les projets offerts dans le cadre de l'ICTA?
- (Personnes interrogées : R1 et R2)**
- 5.4** Y a-t-il autre chose que vous aimeriez ajouter?
- (Personnes interrogées : R1 et R2)**

### **REMERCIEMENTS ET RAPPEL DES SUITES**

## ÉVALUATION DES PROJETS DE L'ICTA

### § GUIDE D'ENTREVUE § POUR LES REPRESENTANTS LOCAUX

DATE DE LA RENCONTRE : \_\_\_\_\_ DURÉE DE LA RENCONTRE : \_\_\_\_\_  
HEURE JOUR MOIS ANNÉE MINUTES

RÉGION ADMINISTRATIVE : \_\_\_\_\_

LIEU DE LA RENCONTRE : \_\_\_\_\_

NOM DE L'INTERVIEWER : \_\_\_\_\_

ENTREVUE INDIVIDUELLE :

NOM DE LA PERSONNE RENCONTRÉE : \_\_\_\_\_

ENTREVUE DE GROUPE :

NOM DES PERSONNES RENCONTRÉES :



\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

#### INFORMATEUR CLÉS :

EMPLOI-QUÉBEC (NIVEAU LOCAL) :

R1 : Responsables de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (ou chef d'équipe)

R2 : Responsables des ententes avec les organismes externes en employabilité  
dans le cadre de l'ICTA



## ***INTRODUCTION (5 MINUTES) :***

### **RESPONSABLES DE L'ÉVALUATION :**

La responsabilité de l'évaluation des projets de l'ICTA est confiée à la Direction de l'évaluation (DE) du secteur des politiques, de l'analyse stratégique et de l'action communautaire (SPASAC) au MTESS.

### **BUT DE L'ENTREVUE :**

Mieux comprendre le fonctionnement et la pertinence des projets de l'ICTA. Notamment, voir comment se distribuent les responsabilités des différents partenaires impliqués, connaître le point de vue des intervenants sur ce qui fonctionne bien et ce qui pourrait être amélioré dans le fonctionnement du programme et documenter en quoi ces projets répondent aux besoins des travailleurs âgés.

### **DÉROULEMENT DE L'ENTREVUE :**

**Caractère confidentiel – Durée – Thèmes abordés.**

### **SUITES DE L'ENTREVUE :**

**Comptes rendus – Traitement global – Rapport final – Échéancier.**

***MERCI POUR VOTRE COLLABORATION***



## **1. MANDAT ET PARTAGE DES RESPONSABILITÉS**

**1.1** En premier lieu, j'aimerais que vous me parliez de vos fonctions actuelles, et plus spécifiquement de celles en lien avec les projets de l'ICTA.

- ♦ Nature des fonctions, depuis quand, changements s'il y a lieu
- ♦ Entrée en fonction, nature du mandat et, s'il y a lieu, changements survenus notamment pour l'ICTA

**(Personnes interrogées : R1 et R2)**

**1.2** Dans la réalisation de votre mandat, parlez-nous des interactions que vous avez avec... (sujets et fréquence des échanges, satisfaction, soumission des projets, négociation de l'entente, etc.) et du rôle de chacun.

- ♦ Les directions centrales d'Emploi-Québec
- ♦ Les directions régionales d'Emploi-Québec
- ♦ Les organismes externes en employabilité
- ♦ Autres

**(Personnes interrogées : R1 et R2)**

**1.3** Comment qualifiez-vous les rôles et les responsabilités des différents intervenants? Sont-ils définis – connus et respectés de tous? Y a-t-il des chevauchements, des ambiguïtés, des iniquités ou la répartition se fait-elle naturellement selon les expertises de chacun?

Qu'est-ce qui fonctionne bien et qu'est-ce qui devrait être amélioré? Auriez-vous des suggestions pour améliorer cette situation?

**(Personnes interrogées : R1 et R2)**

**1.4** Parlez-moi de la situation économique sur votre territoire, en vous rapportant plus spécifiquement à la situation du marché du travail.

- ♦ Quels sont les besoins des chercheurs d'emploi de votre territoire?
- ♦ Les besoins des travailleurs âgés sont-ils différents? Si oui, en quoi?
- ♦ Comment se positionnent les travailleurs âgés dans le marché du travail de votre territoire : leurs qualifications et besoins au regard des emplois offerts?

**(Personnes interrogées : R1 et R2)**

**1.5** Quelle est l'offre de services pour les travailleurs âgés dans votre région?

- ♦ Quelle est la place des projets de l'ICTA dans l'offre de services?
- ♦ Les projets sont-ils complémentaires aux autres mesures et services? Y a-t-il des chevauchements?

**(Personnes interrogées : R1 et R2)**



## **2. PROMOTION DU PROGRAMME ET PROCESSUS DE SÉLECTION DES PROJETS**

### **2.1** Quelle promotion fait-on de l'ICTA dans votre territoire?

- ♦ Par qui et auprès de quels organismes? Est-ce auprès de tous les organismes potentiels?
- ♦ Quels sont les moyens utilisés et leur efficacité (exemple : présentations, feuillets d'information, bouche-à-oreille, etc.)?
- ♦ Rôle de chacun (central, régional, local et des organismes externes)
- ♦ Ce qui fonctionne bien et points à améliorer (si en énumère plusieurs : Pourriez-vous identifier les trois principales améliorations à apporter?)

**(Personnes interrogées : R1 et R2)**

### **2.2** Combien de projets sont soumis chaque année?

- ♦ Ce nombre varie-t-il beaucoup d'une année à l'autre? Pourquoi?
- ♦ Combien de projets sont acceptés?
- ♦ Les projets soumis une année sont-ils renouvelés les années suivantes? Si oui, est-ce que cela nuit à l'acceptation d'autres projets?

**(Personnes interrogées : R1 et R2)**

### **2.3** Quels sont les organismes externes qui soumettent des projets?

- ♦ Ont-ils de l'expérience dans le développement de l'employabilité? dans l'intervention auprès de travailleurs âgés? dans les projets ICTA?
- ♦ Est-ce que ce sont les mêmes organismes qui présentent des projets d'une année à l'autre? Comment expliquez-vous cette situation? Quels avantages et inconvénients y voyez-vous?
- ♦ (Note : ont-ils le choix ou doivent-ils composer avec l'offre sur le territoire? les petits territoires ne disposent pas d'un grand éventail d'organismes...)

**(Personnes interrogées : R1 et R2)**

### **2.4** Est-ce que ces organismes externes qui soumettent des projets s'associent avec des partenaires pour réaliser leurs projets?

- ♦ Quels sont ces organismes? Quel est leur rôle?
- ♦ Quels avantages et inconvénients voyez-vous à la présence de partenaires?

**(Personnes interrogées : R1 et R2)**

### **2.5** Parlez-moi de l'admissibilité des projets et de la sélection de ceux-ci.

- ♦ Les critères d'admissibilité des projets (collectivité vulnérable, âge, durée maximale de 17 semaines – durée maximale fixée en juillet 2014, pas de maximum avant cela) et des activités proposées sont-ils pertinents?
- ♦ À qui les projets sont-ils soumis et comment se font la sélection ou l'approbation des projets? Quelles sont les personnes impliquées dans le processus?
- ♦ Comment s'assure-t-on que les projets respectent les objectifs et les critères de l'ICTA?

- ♦ Quels sont les délais entre la soumission et l'acceptation des projets? Ces délais sont-ils les mêmes pour les nouveaux projets et les projets reconduits? Sont-ils problématiques? Quelles sont les causes de ces délais?
- ♦ La population visée par l'ICTA devrait-elle être plus large ou plus restreinte (exemples : critère d'âge, territoires admissibles)? Pourquoi?

- ♦ Ce qui fonctionne bien et les points à améliorer (si en énumère plusieurs : Pourriez-vous identifier les trois points à améliorer?)

**(Personnes interrogées : R1 et R2)**



### **3. RECRUTEMENT ET SERVICES OFFERTS**

#### **3.1** Comment s'effectue le recrutement des participants?

- ♦ Quels sont les moyens utilisés pour promouvoir les projets? pour rejoindre la clientèle visée?
- ♦ Les organismes ont-ils des cibles de résultats en termes de participants? Qui les fixe et comment sont-elles déterminées?
- ♦ Ont-ils de la difficulté à atteindre ces cibles? Pourquoi?
- ♦ Ce qui fonctionne bien et les points à améliorer

**(Personnes interrogées : R1 et R2)**

#### **3.2** Parlez-moi des activités offertes dans le cadre des projets (en général).

- ♦ Type d'activités, caractère obligatoire ou facultatif, leur durée
- ♦ Lien avec les besoins identifiés
- ♦ Ces activités sont-elles adaptées aux travailleurs âgés? En quoi?
- ♦ Ces activités se distinguent-elles des autres mesures et services? En quoi?
- ♦ Comment répondent-elles aux besoins des travailleurs âgés? Comment contribuent-elles à atteindre les objectifs des projets retenus?
- ♦ Ce qui fonctionne bien et les points à améliorer

**(Personnes interrogées : R1 et R2)**

#### **3.3** Parlez-moi du soutien du revenu pour les participants et des subventions pour les employeurs.

- ♦ Le montant et la durée du soutien conviennent-ils?
- ♦ Est-ce un incitatif – est-ce que ça influence le fait de compléter la participation?
- ♦ Est-ce pertinent, selon vous? Pourquoi?
- ♦ Les subventions sont-elles utilisées par les employeurs? Y a-t-il des obstacles à leur utilisation?

**(Personnes interrogées : R1 et R2)**

#### **3.4** Selon vous, les participants sont-ils généralement satisfaits des projets?

- ♦ Quels sont les motifs d'insatisfaction?

**(Personnes interrogées : R1 et R2)**

### **4. SUIVI DES RÉSULTATS**

#### **4.1** Parlez-moi du suivi des résultats.

- ♦ Procédure mise en place pour la reddition de comptes
- ♦ Fréquence et nature des renseignements fournis par les organismes
- ♦ Votre rôle, celui des directions régionales, des organismes en employabilité
- ♦ Ce qui fonctionne bien et les points à améliorer (si en énumère plusieurs : Qu'amélioreriez-vous dans un premier temps?)

**(Personnes interrogées : R1 et R2)**



## **5. BILAN**

- 5.1** Selon vous, est-ce pertinent d'offrir des projets spécifiques aux travailleurs âgés pour développer leurs compétences, soutenir leur recherche d'emploi et favoriser leur réintégration au marché du travail?
- ♦ Pourquoi?
  - ♦ Les avantages et les inconvénients
- (Personnes interrogées : R1 et R2)**
- 5.2** Quel bilan faites-vous des projets ICTA?
- ♦ Le fonctionnement
  - ♦ La pertinence
  - ♦ Les avantages et les inconvénients
- (Personnes interrogées : R1 et R2)**
- 5.3** Avez-vous des suggestions pour améliorer les projets offerts dans le cadre de l'ICTA?
- (Personnes interrogées : R1 et R2)**
- 5.4** Y a-t-il autre chose que vous aimeriez ajouter?
- (Personnes interrogées : R1 et R2)**

## **REMERCIEMENTS ET RAPPEL DES SUITES**



NUMÉRO D'ENREGISTREMENT :

## ÉVALUATION DES PROJETS DE L'ICTA

### § GUIDE D'ENTREVUE § ORGANISMES EXTERNES EN EMPLOYABILITÉ

DATE DE LA RENCONTRE : \_\_\_\_\_ DURÉE DE LA RENCONTRE : \_\_\_\_\_  
HEURE JOUR MOIS ANNEE MINUTES

RÉGION ADMINISTRATIVE : \_\_\_\_\_

LIEU DE LA RENCONTRE : \_\_\_\_\_

NOM DE L'INTERVIEWER : \_\_\_\_\_

ENTREVUE INDIVIDUELLE :

NOM DE LA PERSONNE RENCONTRÉE : \_\_\_\_\_

ENTREVUE DE GROUPE :

NOM DES PERSONNES RENCONTRÉES :



\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**INFORMATEUR CLÉS :**

ORGANISMES EXTERNES (NIVEAU RÉGIONAL/LOCAL) :

R3 : Directeur(trice) de l'organisme externe

R4 : Coordonnateur du projet de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés



## **INTRODUCTION (5 MINUTES) :**

### RESPONSABLES DE L'ÉVALUATION :

La responsabilité de l'évaluation des projets de l'ICTA est confiée à la Direction de l'évaluation (DE) du secteur des politiques, de l'analyse stratégique et de l'action communautaire (SPASAC) au MTESS.

Explications : qui nous sommes et notre position vis-à-vis ceux qui ont donné le mandat. Indépendance de la DE vs Emploi-Québec.

### BUT DE L'ENTREVUE :

Mieux comprendre le fonctionnement et la pertinence des projets de l'ICTA. Notamment, voir comment se distribuent les responsabilités des différents partenaires impliqués, connaître le point de vue des intervenants sur ce qui fonctionne bien et ce qui pourrait être amélioré dans le fonctionnement du programme et documenter en quoi ces projets répondent aux besoins des travailleurs âgés.

### DÉROULEMENT DE L'ENTREVUE :

**Caractère confidentiel – Durée – Thèmes abordés.**

### SUITES DE L'ENTREVUE :

**Comptes rendus – Traitement global – Rapport final – Échéancier.**



## **1. DESCRIPTION DE L'ORGANISME**

**1.1** Pour commencer, j'aimerais que vous me décriviez votre organisme.

- ♦ Le territoire couvert
- ♦ Les ressources humaines
- ♦ Les services offerts
- ♦ La clientèle desservie
- ♦ Le nombre d'années d'existence
- ♦ Le nombre d'années en intervention auprès des travailleurs âgés

**(Personnes interrogées : R3 et R4)**

**1.2** Quels types d'ententes de services avez-vous...

- ♦ avec Emploi-Québec?
- ♦ avec d'autres bailleurs de fonds (exemples : fédéral, autres ministères, ...)?

**(Personnes interrogées : R3 et R4)**

**1.3** Dans le cadre des projets ICTA, parlez-moi des interactions que vous avez avec... (soumission des projets, négociation de l'entente, sujets des échanges et leur fréquence, satisfaction, etc.).

- ♦ Les directions régionales d'Emploi-Québec
- ♦ Les CLE
- ♦ D'autres organismes externes
- ♦ Des employeurs
- ♦ D'autres intervenants du milieu

**(Personnes interrogées : R3 et R4)**

## **2. PROMOTION DU PROGRAMME ET PROCESSUS DE SÉLECTION DES PROJETS**

**2.1** Parlez-moi de la promotion de l'ICTA dans votre région.

- ♦ De quelle façon avez-vous entendu parler de l'ICTA?
- ♦ Quels sont les moyens utilisés présentement (exemples : présentations, feuillets d'information, bouche-à-oreille, etc.)? Vous semblent-ils pertinents? suffisants?
- ♦ Ce qui fonctionne bien et points à améliorer (si en énumère plusieurs : Pourriez-vous identifier les trois principales améliorations à apporter?)

**(Personnes interrogées : R3 et R4)**

**2.2** Parlez-moi de l'admissibilité des projets et du processus de sélection de ceux-ci.

- ♦ Les critères d'admissibilité des projets (collectivité vulnérable, âge, durée maximale de 17 semaines – durée maximale fixée en juillet 2014, pas de maximum avant cela) et des activités proposées sont-ils pertinents?
- ♦ À qui soumettez-vous vos projets et comment se font la sélection ou l'approbation des projets? Vos projets ont-ils toujours été acceptés?

♦ Quels sont les délais entre la soumission du projet et son acceptation? Ces délais sont-ils les mêmes pour un nouveau projet ou un renouvellement? Posent-ils des problèmes? Quelles en sont les causes, selon vous?

♦ La population visée devrait-elle être plus large ou plus restreinte (exemples : critère d'âge, territoires admissibles)? Pourquoi?



- ♦ Selon vous, qu'est-ce qui fonctionne bien dans le processus de sélection et qu'est-ce qui devrait être amélioré?

**(Personnes interrogées : R3 et R4)**

### 2.3 Votre ou vos projets impliquent-ils des partenaires?

- ♦ Lesquels?
- ♦ Quel est leur rôle?
- ♦ Quels avantages ou inconvénients y voyez-vous?

**(Personnes interrogées : R3 et R4)**

## 3. RECRUTEMENT ET CIBLES DE RÉSULTATS

### 3.1 Parlez-moi du processus de recrutement des participants.

- ♦ Quels sont les moyens utilisés? Les lieux, les associations ciblées, etc.
- ♦ Avez-vous des références provenant du CLE?
- ♦ Ce qui fonctionne bien et ce qui devrait être amélioré

**(Personnes interrogées : R3 et R4)**

### 3.2 Rencontrez-vous des difficultés à convaincre les travailleurs âgés de participer au projet?

- ♦ À votre avis, quel est le taux de participation?
- ♦ Quel est le profil des participants?
- ♦ Ce qui fonctionne bien et ce qui devrait être amélioré

**(Personnes interrogées : R3 et R4)**

### 3.3 Avez-vous des cibles de résultats à atteindre dans les ententes ICTA?

- ♦ Quelles sont-elles? Est-ce pertinent?
- ♦ Comment ont-elles été établies et par qui?
- ♦ Sont-elles atteintes? (Sinon, pourquoi?)

**(Personnes interrogées : R3 et R4)**

### 3.4 Faites-vous une estimation du bassin potentiel de participants ?

- ♦ De quelle façon? Est-ce pertinent?
- ♦ Quels sont les besoins identifiés?

**(Personnes interrogées : R3 et R4)**

## 4. PARTICIPATION

### 4.1 Quels sont les activités et services offerts aux personnes durant leur participation?

- ♦ Type d'activités obligatoires et facultatives, leur déroulement, la durée, gestion des présences
- ♦ Les liens avec les besoins identifiés
- ♦ Ces activités sont-elles adaptées aux travailleurs âgés? En quoi se distinguent-elles des autres activités ou services que vous offrez?
- ♦ Comment ces activités répondent-elles aux besoins des travailleurs âgés? Comment contribuent-elles à atteindre les objectifs du projet?
- ♦ Ce qui fonctionne bien et ce qui devrait être amélioré

**(Personnes interrogées : R3 et R4)**



- 4.2** Parlez-moi du soutien du revenu pour les participants et des subventions pour les employeurs.
- ♦ Le montant et la durée conviennent-ils?
  - ♦ Est-ce un incitatif, est-ce que ça influence le fait de compléter la participation?
  - ♦ Est-ce pertinent, selon vous? Pourquoi?
  - ♦ Les subventions sont-elles utilisées par les employeurs? Y a-t-il des obstacles à leur utilisation?
- (Personnes interrogées : R3 et R4)**
- 4.3** Parlez-moi des difficultés que peuvent rencontrer les personnes durant leur participation au projet.
- ♦ Que pourrait-on faire pour améliorer la situation?
  - ♦ Est-ce que certains individus ont des durées de participation supérieures à la durée prévue (durée du projet ou 17 semaines)? Si oui, pourquoi?
- (Personnes interrogées : R3 et R4)**
- 4.4** De quelles façons se fait le suivi auprès des personnes participantes? (Pendant, après)
- ♦ Le déroulement
  - ♦ Votre rôle et ceux des autres intervenants
  - ♦ Les mécanismes d'échange d'information (exemples : grille de critères de suivi, appels, courriels, rencontres, fréquence des échanges)
  - ♦ Ce qui fonctionne bien et ce qui devrait être amélioré
- (Personnes interrogées : R3 et R4)**
- 5. BILAN**
- 5.1** Selon vous, est-ce pertinent d'offrir des projets spécifiques aux travailleurs âgés pour développer leurs compétences, soutenir leur recherche d'emploi et favoriser leur réintégration au marché du travail?
- ♦ Pourquoi?
  - ♦ Quels sont les avantages et les inconvénients?
- (Personnes interrogées : R3 et R4)**
- 5.2** Quel bilan faites-vous des projets ICTA?
- ♦ Le fonctionnement
  - ♦ La pertinence
  - ♦ Les avantages et les inconvénients
- (Personnes interrogées : R3 et R4)**
- 5.3** Avez-vous des suggestions pour améliorer les projets offerts dans le cadre de l'ICTA?
- (Personnes interrogées : R3 et R4)**
- 5.4** Y a-t-il autre chose que vous aimeriez ajouter concernant l'ICTA?
- (Personnes interrogées : R3 et R4)**

## **REMERCIEMENTS ET RAPPEL DES SUITES**